VENDREDI 30 JUIN 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1738
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



La production de lait bio en quête de solutions



Réussir

Si l'agriculture bio connaît, depuis plusieurs mois, des difficultés économiques, c'est encore plus vrai dans le domaine du lait. Le Centre interprofessionnel laitier BFC Grand Est a organisé un point de conjoncture sur la filière près de Dijon. Chacun espère que le marché va redémarrer avant que trop d'exploitants n'aient fait le choix de la déconversion. *P. 08*

Encarts : Sunti, Groupe Sureau, Abeille Madelin sur certains cantons.



ACTUALITÉ P. 05
FDSEA 58 // Garder les viandes à l'œil



DOSSIER P.18
Vignes // Travail du sol et nouveautés



RURALITÉ P.28
Enseignement // C'est fini pour le lycée Cœur de Nièvre

fendt.fr
FENDT

DEMANDEZ UNE DÉMO
Presse à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite.
Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

Picouet SARL-ETA
VOTRE PARTENAIRE
DE SEMENCE FERMIÈRE
Économisez jusqu'à 50 %
sur votre propre poste de semence.
89100 Collemiers
Tél. : 06 03 20 84 12 - eta-picouet@orange.fr
Entreprise certifiée N°BO11051 pour l'application de produits phytosanitaires en prestations de service.

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 EN CÔTE-D'OR, CONJUGUER MOISSONS ET RÉCOLTE DES OIGNONS

.05 NIÈVRE: GARDER LES VIANDES À L'ŒIL

.06 YONNE: LE PRÉFET CHEZ LES ÉLEVEURS DE L'AVALLONNAIS

.07 YONNE: DES NOIX BIEN IRRIGUÉES

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 DANS LA TOURMENTE, LES LAITIERS BIO CHERCHENT DES SOLUTIONS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.09 ALSONI VEUT RENFORCER SON CONSEIL

.10 UNE RÉCOLTE SOIGNÉE, C'EST BON POUR LES FOURRAGES

PRODUCTIONS // CULTURES

.11 TOUR DE PLAINE CHEZ LES BIO NIVERNAIS

.12 LA RÉCOLTE DE CASSIS VA DÉMARRER

DOSSIER // MSA - VIGNE

.13 FOCUS SUR LES PRESTATIONS EXTRA-LÉGALES

.17 PAGE EMPLOI

.18 TRAVAIL DU SOL, STRATÉGIE ET NOUVEAUTÉS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.28 CLAP DE FIN POUR LE LYCÉE CŒUR DE NIÈVRE

SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

ÉQUIPEMENT

.38 50 ANS POUR LES ÉTS BOUCHERON DANS L'YONNE

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.39 LA BATAILLE D'ALÉSIA, COMME SI VOUS Y ÉTIEZ!

.40 LA CITÉ DES VINS DE BEAUNE EN IMAGES



// LE DESSIN

// EN BREF

Concours de chiens de troupeau Les bons numéros pour s'inscrire

La semaine dernière, dans le numéro de Terres de Bourgogne du 23 juin, dans cette même page, nous annoncions l'organisation d'un concours de chiens de troupeau sur bovin, le 9 juillet à Marigny-L'Église, dans la Nièvre, mais nous avions commis une erreur de numéro de téléphone pour s'inscrire. L'Association des utilisateurs de chiens de troupeau Yonne-Morvan (Auctym) , qui organise le concours, nous redonne les bons numéros que voici : 06 43 78 62 23 et du 06 89 06 06 13. Le concours se tient le dimanche 9 juillet à partir de 9 heures.

UE/Nouvelle-Zélande Feu vert des Vingt-sept à l'accord commercial

Les États membres de l'UE ont donné le 27 juin leur feu vert à la signature de l'accord de libre-échange conclu en juillet 2022 avec la Nouvelle-Zélande. Le texte prévoit notamment l'ouverture par l'UE de contingents d'importation tarifaires de 38 000 t de viande ovine à droit nul, de 10 000 t de viande bovine avec un droit de 7,5 %, de 15 000 t de poudres de lait avec un droit de 20 %, de 15 000 t de beurre à un droit progressivement réduit à 5 %, de 25 000 t de fromage ou encore de 4 000 t d'éthanol tous deux à droit nul. Du côté de la Nouvelle-Zélande, tous les droits de douane sur les principales exportations agroalimentaires de l'UE sont levés (notamment sur la viande de porc et le vin). L'accord protège également 2 000 vins et spiritueux de l'UE ainsi que 163 produits sous indication géographique. Quelque 23 indications viticoles néo-zélandaises seront également protégées dans l'UE. Le Conseil de l'UE va maintenant demander au Parlement européen d'approuver la conclusion de l'accord. Ensuite, une fois qu'il aura été ratifié par la Nouvelle-Zélande et que les deux parties se seront mutuellement notifié l'achèvement de leurs procédures internes, celui-ci pourra entrer en vigueur.

Lait Moins d'un éleveur sur dix envisage d'augmenter la taille de son cheptel

Une étude menée par Innoval (conseil/génétique en élevage), en partenariat avec l'Ifop et Valorial (innovation agricole et agroalimentaire), montre *« une vraie résistance psychologique à l'augmentation de la taille des cheptels »* parmi le millier d'éleveurs interrogés, indique une synthèse de l'étude communiquée le 27 juin à l'occasion de la sortie du livre *Anticipons l'élevage de demain (à l'horizon 2035)*. Dans les cinq à dix ans à venir, seuls 8 % des producteurs de lait envisagent d'accroître la taille de leur troupeau. Dans le même temps, 10 % prévoient de réduire leur cheptel, 23 % de l'abandonner et 59 % de le maintenir à effectif constant. La dynamique diffère légèrement pour les moins de 40 ans. Ces derniers sont 11 % à vouloir augmenter la taille de leur cheptel et 68 % à vouloir le maintenir. Ils ne sont que 5 % à envisager de l'abandonner, mais 16 % prévoient tout de même de réduire la taille de leur troupeau. Le sondage révèle que les plus jeunes éleveurs sont aussi les plus optimistes sur l'avenir de leur métier : 87 % sont optimistes dans la tranche des 18-29 ans, 70 % chez les 30-39 ans, 61 % chez les 40-49 ans et 51 % chez les plus de 50 ans. Plus d'un tiers des éleveurs citent le « manque de visibilité sur le prix du lait », la « lourdeur des tâches administratives » et la « pénurie de main-d'œuvre » parmi leurs trois préoccupations principales.

// EN IMAGE

Biométhane Des tarifs d'achat revalorisés



La ministre de la transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, a annoncé, le 16 juin, la revalorisation du tarif d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz. La revalorisation confirmée par le journal officiel atteint environ 12 % par rapport à l'arrêté en vigueur jusqu'à présent.
En outre, les tarifs d'achat du biométhane seront réajustés deux fois par an contre une seule fois précédemment. La ministre a également décidé d'autoriser le cumul de l'obligation d'achat de biométhane à un tarif réglementé avec d'autres aides à l'investissement (par exemple de l'Ademe ou des régions), sous réserve que ces aides soient versées au cas par cas après analyse de la rentabilité du projet. Dans un communiqué, la filière biométhane se félicite de ces avancées qui correspondent à ses principales demandes. Elle attend désormais le lancement d'un nouvel appel d'offre et la mise en place des certificats de production de biométhane. Ainsi la filière sera en mesure de produire 70 TWh de gaz renouvelable, à l'horizon 2030, ce qui correspond à 20 % de la consommation française.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// MARC FESNEAU EN SAÔNE-ET-LOIRE

71 Sur le loup, il y a du mou dans la corde... aux élus de tirer !

Alors que le ministre de l'Agriculture ne devait passer qu'au salon Euroforest, la profession agricole et viticole du département – avec l'aide de l'eurodéputé, Jérémy Decerle – l'a fait venir sur une ferme d'élevage pour parler du loup, avant un repas de travail à la ferme expérimentale de Jalogny.



Le fils d'Eric Bernollin a expliqué au ministre de l'Agriculture, et devant les élus et parlementaires, que le loup venait remettre en question la reprise de l'exploitation familiale et l'installation avec son frère.

Arrivé à Saint-Bonnet-de-Joux, près de Charolles, en Saône-et-Loire, le 23 juin pour inaugurer le salon Euroforest et participer à une table ronde sur le thème de la forêt et du bois, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau est resté finalement jusqu'au milieu d'après-midi, se rendant sur la ferme d'Eric Bernollin, près de Cluny, où l'attendaient une cinquantaine d'éleveurs. Parlementaires, élu(e) s et Préfet étaient présents pour appuyer les demandes de la profession sur la gestion problématique du loup. Eric Bernollin figure parmi les victimes du prédateur. *« Ce ne sont pas que nos animaux qui sont attaqués »*, expliquait-il au ministre, montrant ainsi sa détresse. Il a même perdu un broutard de 480 kg, attaqué à 150 mètres d'une habitation voisine. *« Il était tellement blessé… On lui a prodigué des soins, mais rien n'y a fait. Après 48 heures de souffrance, sans manger, ni boire, notre vétérinaire a dû l'euthanasier. Où est le bien-être animal ? »*, questionnait-il en direction cette fois des associations pro-loup et élus qui les soutiennent. Son vétérinaire, Pascal Briday rajoutait voir *« trop de drames tous les matins »*, lorsque des éleveurs l'appellent, impuissants, *« pour des brebis les boyaux dehors »*…

Facteur d'incertitude pour la reprise d'exploitation

Figurant parmi les premiers prédatés il y a trois ans à Flagy, Julien Fuet a vécu *« l'enfer, pendant cinq semaines, avec huit attaques. C'est traumatisant au niveau professionnel et familial »*, avec sa femme et ses deux jeunes enfants, tous aussi stressés que lui. *« Ce n'est pas normal de nous laisser seuls »*, critiquait-il, se sentant abandonné, voire méprisé. Éric Bernollin reprenait la parole pour montrer que la reprise de l'exploitation par ses deux fils – Clément et Antoine – est incertaine désormais puisque *« le loup fait reculer l'élevage »*. En 2023 en Saône-et-Loire, la pression de la prédation – pas que des loups – a été particulièrement intense avec déjà *« 120 constats, toutes espèces : ovins, bovins, caprins, équins »*, insistait Laurent Solas, technicien à la Chambre d'agriculture qui est quasiment tous les jours mobilisé sur ce dossier. Éleveur à Ciry-le-Noble et élu référent à la Chambre, Alexandre Saunier passe aussi des jours entiers sur le dossier. Il veut maintenant voir un tournant, alors qu'une nouvelle réglementation sur le loup arrive. L'objectif de la profession est simple : inverser les rôles, *« l'éleveur est l'espèce menacée »* et ce dernier doit pouvoir *« faire son métier de façon sereine pour continuer demain »*.

Pour autant, impliqué à la Fédération nationale ovine (FNO), il sait que le loup *« ne peut plus être éradiqué, il faut être réaliste »*. La profession agricole a donc formulé une liste de propositions à Marc Fesneau. Le ministre ne cachait pas que *« la France s'est emparée du sujet, mais n'a pas encore trouvé la solution sur ce dossier symbolique des injonctions contradictoires de notre société »*, opposant bien-être animal et biodiversité.

« La prédation doit changer de camp »

Premier point important pour Marc Fesneau : *« la présomption doit changer de camp »* et bénéficier à la parole des éleveurs attaqués. S'il reconnaît des améliorations à trouver sur la question des moyens de protection, il veut surtout simplifier le processus, pour plus de réactivité, avec une *« fusion des tirs de défense simple et renforcé »*. *« Hormis complexifier, je ne vois pas d'intérêts d'avoir deux niveaux, à moins d'avoir d'autres intentions derrière »*. Pour lui, le seul sujet qui prévaut est la pression de la prédation. De là, découlent les modalités d'accès aux tirs, le nombre de tireurs et le protocole de tir. *« Il faut lourdement équiper les agriculteurs, les louvetiers et la brigade loup »*. Une deuxième brigade a été créée en France et recrute. Pour remotiver les louvetiers, des défraiements sont à l'étude car *« ce ne doit plus être un sacrifice pour eux »*. Le ministre veut surtout plus de prélèvements. Il semble que la consigne soit appliquée puisque la France en est à son 169e loup tué depuis le début de l'année… sur un quota de 174. La profession s'inquiète donc de la suite si les éleveurs n'ont plus d'autorisation de tirs. La logique de Marc Fesneau est simple : *« un loup tué ne mangera plus après »*, réduisant le coût des indemnisations. Il a donné sa position sur ce dossier interministériel.

La prévention est prise sur le budget Pac, *« l'indemnisation doit maintenant revenir au ministère de l'Environnement, avec une avance de trésorerie aux éleveurs »*. Le ministre a encore des cartouches dans sa poche sur ce sujet. Idem, sur les tirs de défense. Une majorité de pays européen se pose des questions sur le nombre de loups vivants. Outre la question du comptage, complexe à réaliser et à suivre, le ministre inverse à nouveau le débat : *« Le seuil de 500 individus était un plancher pour la viabilité de l'espèce mais l'ambiguïté est sur le fait qu'il n'y a pas eu de plafond… à combien de loups on s'arrête ? »*, demande-t-il maintenant que la population est estimée entre 700 et 1 200. *« Une sacrée fourchette ! »* ironisait-il, faute de représentants de l'OFB. N'étant plus à une querelle près avec les ONG, Marc Fesneau assume la position réaliste que *« tous les élevages ne sont pas protégeables »*, contrairement aux dires des pro-loups. Il se tournait vers la profession et surtout les élus : *« j'ai besoin des parlementaires pour défendre le bien-être de l'élevage »*. Sur le seuil 2023 fixé à 174 loups prélevables, Marc Fesneau concluait : *« si en juillet, il n'y a plus de quota, j'assumerai. Continuons. Il y a du mou dans la corde »*. Alexandre Saunier le prenait au mot et le taquinait avec le même message que sur les pancartes brandies au dernier Congrès JA : *« on attend des actes »*.

Cédric Michelin



// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

21

Des pluies qui font du bien

Il y a encore trois semaines, la situation devenait presque critique dans les petites terres de Côte-d'Or. Les récentes précipitations, quand celles-ci n'étaient pas accompagnées de grêle, ont été forcément les bienvenues.

L'inquiétude a laissé place à l'optimisme. L'eau a fait son retour, elle qui est toujours cruciale à chaque fin de cycle dans les terres superficielles du département. *« Ça devenait plus que limite avec toutes ces chaleurs… Heureusement, les pluies que nous avons eues ont été favorables aux différentes cultures »*, observe Éric Moyot, à Poiseul-la-Ville. L'exploitant agricole dresse un état des lieux plutôt positif pour la plupart de ses productions végétales. Ses tournesols, pour commencer, étaient très mal partis mais ont doublé de taille en très peu de temps après les pluies des 10 et 11 juin. Nul doute que les précipitations qui ont suivi ont entretenu cette dynamique.



Éric Moyot a vu ses tournesols doubler de taille en l'espace de quatre jours, après les premières précipitations de juin.

Bientôt le verdict

Les blés, qui n'étaient pas encore à maturité, en ont profité eux aussi : *« tous les champs n'ont pas été arrosés de la même manière, nous n'avons pas le même nombre de millimètres partout, mais quand même… Le blé a été bien arrosé et cela devrait profiter aux grains. Quel rendement attendre ? Ce n'est pas facile d'évaluer. Le PS sera déterminant, si j'arrive à 60 q/ha, ce sera bien »*. Les orages n'ont pas *« fait de mal »* non plus aux orges d'Éric Moyot, qui devraient être moissonnées d'ici peu, si cela n'est pas encore fait le jour de la sortie de cette édition de Terres de Bourgogne. *« Cette culture était beaucoup plus avancée que le blé, les pluies vont tout de même permettre de les finir correctement, c'est positif là aussi »*, confiait l'agriculteur à la mi-juin. Un rendement entre 55 et 60 q/ha était alors espéré, le *« verdict »* tombera très prochainement. L'exploitant était un peu plus interrogatif sur son colza : *« j'en cultive de nouveau après quatre années d'arrêt. Il était superbe avant les gros coups de sec, il l'est un peu moins aujourd'hui. Pourtant, tout s'était bien passé dès les semis, après lesquels 40 mm étaient tombés. La levée a été très rapide, il y avait de très bons pivots avant l'hiver, ce qui lui a permis de passer outre les altises et autres ravageurs. Le colza est implanté sur des terres très superficielles : je signerais pour 25 q/ha. Nous verrons bien à la moisson »*.

Affaires à suivre

Le producteur enchaîne avec deux autres cultures : *« le maïs ensilage n'avait pas reçu la moindre goutte depuis les semis, il devrait en tirer des bénéfices. Mais ce qui a été détruit par les corbeaux restera détruit… En ce qui concerne l'orge de printemps, les coups de sec ont fait beaucoup de mal et nous ne pourrons pas revenir en arrière. Dans les cailloux, les plantes ont beaucoup blanchi… Néanmoins, cette eau ne peut pas faire de mal non plus à cette culture, bien au contraire »*. Cette campagne est marquée par la baisse des cours céréaliers et des charges de haut niveau. Sur ce dernier point, Éric Moyot devrait s'en tirer *« plutôt bien »* : *« certes, en engrais, il y a forcément des frais supplémentaires, mais concernant la protection des cultures, les interventions ont été plus que limitées. Le vent d'Est que nous avons eu très régulièrement a été favorable contre les maladies. La seule et grosse problématique de l'année concerne le désherbage sur blé au printemps, avec un développement impressionnant des vulpins. Mais je ne suis pas intervenu non plus, faute de solutions »*.

AG

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

21

Le matin les oignons, l'après-midi les moissons

Les récoltes battent leur plein dans le val de Saône, là où les légumes côtoient les céréales et les oléo-protéagineux.

Ça y est, on y est. Le pic d'activités a sonné pour les producteurs céréaliers. Valentin Mancini, jeune agriculteur de 25 ans aux Maillys, ne dira certainement le contraire, puisqu'il récoltera ses 20 ha d'oignons dans le même temps : *« Les températures ne doivent pas être trop élevées donc nous nous en occuperons le matin, jusqu'aux environs de 11 heures. Ensuite, ce sera place aux moissons, avec des journées qui seront forcément bien remplies »*. L'actuel président JA du canton de Saint-Jean-de-Losne a récolté son orge d'hiver le 20 juin avec un résultat satisfaisant : *« le rendement final est de 72 q/ha, soit 2 q/ha de plus que l'an passé, avec KWS Faro comme unique variété. La qualité est au rendez-vous avec 84 en calibrage et 11,3 en protéines, tout partira donc en brasserie »*. Le reste des productions devrait également afficher de bons résultats. *« Nous en prenons le chemin, mais tant que ce n'est pas récolté, il faut faire attention aux mauvaises surprises… »*, tempère Valentin Mancini, qui a peut-être déjà « attaqué » son colza à l'heure où sortira cette édition de Terres de Bourgogne.

Interrogations sur le blé

Le jeune exploitant se lance dans un état des lieux de ses cultures : *« le colza est prometteur, ce devrait être la deuxième culture que je récolterai. Ma seule inquiétude venait d'une parcelle qui marquait le pas après une levée difficile, mais les plantes se sont très bien rattrapées depuis. Le blé, je ne sais pas quoi en penser : nous jugerons plus tard l'impact des fortes températures. En tout cas, il tourne très vite en ce moment… La moutarde est belle mais sans plus, j'espère néanmoins atteindre 15 q/ha, d'autant que le prix est attractif cette année avec un contrat à 2000 euros/t. Ma déception vient des semis : je me suis sans doute trop précipité avec la météo indécise que nous avions à ce moment-là. La moutarde est un peu claire à certains endroits, c'est dommage. Quant aux orges de printemps, elles sont magnifiques. J'espère qu'elles le seront également dans la benne »*.

Un prix en hausse

Valentin Mancini mise avant toute chose sur ses oignons, la culture la plus rémunératrice sur sa ferme : *« une belle récolte est annoncée, s'il n'y a pas de mauvaises surprises encore une fois… Nous devrions débuter autour du 1er juillet, c'est donc imminent. Les maladies ont été contenues ces derniers mois, et plus précisément le mildiou qui ne demandait qu'à se développer. Beaucoup de surveillance et d'interventions ont été nécessaires, sans oublier l'irrigation. Cette année est marquée par une envolée des prix car des oignons, il en manque sur le marché. De 170 euros la tonne il y a deux ans, les tarifs sont montés à 200 euros/t en 2022 et pour cette campagne, nous entendons parler de prix entre 250 et 300 euros/t »*.

AG



Valentin Mancini « jonglera » avec plusieurs cultures ces prochaines heures, dans ses champs aux Maillys.





// FDSEA 58

« Sans actions, pas d'avancées »

Le 21 juin, le troisième volet des visites de vérification de la provenance de la viande bovine était organisé à Marzy par la section bovine de la FDSEA 58. Si les deux premières visites étaient en demi-teinte, celle-ci fut plutôt positive.

Pour faire suite aux deux premières actions (voir TDB n° 1722, 1725) dédiées à la vérification de la provenance de la viande dans les GMS et restaurants, Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58, avait donné de nouveau rendez-vous aux éleveurs ainsi qu'au JA 58 à Carrefour (Marzy), le 21 juin. *« Il ne faut rien lâcher car c'est de l'avenir de nos professions et de la vie dans les campagnes dont il est question ! »* martèle Romaric Gobillot avant d'entrer dans la grande surface.

Avancées

Armés de chariots, lui, les éleveurs et les JA 58 étaient prêts à retirer toutes les barquettes non françaises des étals : *« nous sommes déjà venus deux fois avec la même demande, nous avions prévenu que si rien ne changeait nous reviendrions »*. Une fois dans les allées du rayon boucherie, les membres de ce cortège inspectent toutes les étiquettes et le résultat tombe : *« Pour la viande bovine, tout est français à part de la hampe qui vient d'Allemagne (avec transformation en France via Sicarev) »*.

Si le directeur du magasin reste bouche close face à la presse, il discute tout de même avec les éleveurs - et les gendarmes prévenus par la direction de Carrefour de l'action syndicale dans ce magasin – en insistant sur les avancées effectuées depuis les deux dernières visites. Romaric Gobillot répond : *« nous remarquons les efforts faits pour la viande bovine, mais nous continuerons pour les autres. Et, surtout, nous ferons un suivi afin qu'il n'y ait pas de relâchement »* avant d'ajouter : *« cette troisième visite montre que sans actions, il n'y a pas d'avancées ; preuve est faite, une nouvelle fois, que l'engagement est le meilleur moyen de défendre notre rémunération, nos métiers, nos familles, notre territoire ! »*. Après cela, le groupe s'est dirigé pour la première fois vers Promocash – grossistes pour les restaurateurs.

Bon contact

Durant cette seconde visite de la matinée, les éleveurs ont pu constater que les viandes proposées n'étaient pas toutes Françaises. Jérémy Chambet, gérant du magasin, justifie cela par la demande des clients : *« majoritairement le prix l'emporte sur la provenance des viandes. Mais, si le client désire une viande spécifique issue d'un cahier des charges précis (comme du Label Rouge pour n'en citer qu'un) nous répondons à son exigence avec plaisir car nous sommes là pour cela »* il poursuit : *« travailler avec des producteurs locaux serait un bon moyen de diversifier un peu plus ce que nous pouvons proposer aux professionnels - que ce soit en viande mais aussi pour d'autres produits. Nous ne sommes pas non plus fermés à organiser des dégustations ici même »*.

Il évoque également le fait que ces échanges soient les premiers avec des éleveurs locaux : *« c'est enrichissant car chacun peut expliquer ses contraintes et nous pouvons faire émerger des solutions ensemble »*. La rencontre s'est terminée par un échange de coordonnées : *« nous allons essayer de travailler conjointement »* pointe Romaric Gobillot et de conclure: *« nous devons engager un dialogue avec tous les acteurs de ce type sur le territoire afin de nous faire connaître et de faire prendre conscience au consommateur (particulier ou professionnel) qu'il a l'avenir de notre territoire entre ses mains en achetant ou non nos produits. Car, nous aurons beau travailler aussi bien que possible, si l'acte d'achat n'est pas là, nous disparaîtrons. C'est pour cela qu'il est grand temps que tous les éleveurs se fédèrent autour de cette communication indispensable »*. Pour l'instant, un quatrième volet n'est pas encore programmé.

Chloé Monget



Romaric Gobillot, président de la section bovine, a impulsé les trois visites dont celle du 21 juin à Carrefour Marzy et Promocash Nevers. Ici, il est en photo avec, de droite à gauche : Jérémy Chambet (gérant Promocash) et Benjamin Maillault (co-président des JA 58).

// FDSEA 58

Aller plus loin



Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58.

Suite aux relais de certains élus de l'annonce de l'achat du site d'hébergement touristique à Pannecière, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, souhaitait réagir : *« Il est juste de se féliciter de cette reprise. Mais il est nécessaire de rappeler que ce domaine de la Pannecière n'aurait jamais vu le jour sans la présence du lac, bâti par la main de l'homme. Ce lac artificiel offre des usages multiples de l'eau (activités touristiques, biodiversité, gestion des crues, etc.) et les élus (Patrice Joly, sénateur de la Nièvre ou encore Sylvain Mathieu, président du Parc naturel régional du Morvan) ont pleinement conscience de sa valeur et de sa pertinence. Il serait bénéfique si cette ouverture d'esprit s'applique pour d'autres domaines, institutions ou administrations, et que la réflexion autour de l'eau s'effectue avec un prisme étendu. Nous n'avons pas le luxe de pouvoir refuser des solutions en matière de gestion de la ressource en eau car toutes engendrent des opportunités. Ces élus doivent nous aider à ouvrir les oeillères de certains sur ce dossier. Il faut laisser les idéologies de côté pour aller plus loin »*.

FDSEA 58



// VISITE PRÉFET

Le préfet à la rencontre des éleveurs de l'Avallonnais

Le jeudi 22 juin, le préfet de l'Yonne, Pascal Jan, s'est rendu dans l'Avallonnais, sur l'exploitation de Franck Commaille à Saint-Germain-des-Champs. L'objectif pour le préfet était de découvrir le fonctionnement d'un élevage de bovins allaitants. Dans le même temps, la profession (à travers la FDSEA et les JA) a tenu à mettre en avant les enjeux de l'agriculture dans le département de l'Yonne.

Des éleveurs de la FDSEA de l'Yonne et des JA 89 étaient réunis le jeudi 22 juin, sur l'exploitation de Franck Commaille à Saint-Germain-des-Champs, pour accueillir Pascal Jan, préfet de l'Yonne. Ce dernier avait fait la demande aux syndicats de venir visiter une exploitation en bovins allaitants, afin de découvrir son fonctionnement.

Une visite, oui, mais surtout des échanges lors de cette rencontre. « *On entend partout que la consommation de viande en France baisse, mais cela n'est pas la réalité. Elle ne baisse pas* », a tout d'abord tenu à rappeler Pascal Jan.

Un sujet a longuement alimenté les échanges : celui de la communication interne à la profession. Pour le préfet, la profession agricole doit arriver « *à valoriser ses pratiques, que ce soit dans l'assiette mais pas que. Il faut aussi mettre en avant le bien-être animal que vous respectez* », a-t-il exposé aux éleveurs présents. « *Vos opposants ou ceux qui défendent d'autres modèles d'agriculture sont très présents au niveau de la communication. À vous de l'être tout autant, voire plus, pour valoriser davantage ce que vous faites. Les agriculteurs sont peu visibles sur les réseaux sociaux, pas assez valorisés et cela manque clairement. La communication est une bataille de longue haleine. Mais si chaque agriculteur communique ne serait-ce qu'un peu, cela vous donnera de la voix* ».

Si les éleveurs présents ont tous reconnu ne pas assez communiquer sur leurs métiers et leurs pratiques, Charles Baracco, président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne, a confié au préfet ne pas comprendre « *pourquoi les éleveurs ne sont pas plus défendus par l'État. Pourquoi devons-nous nous expliquer autant à la population sur ce que nous faisons ? Manger, c'est vital. Et nous, qui produisons à manger, devons sans cesse nous justifier. Cela me dépasse* ».

Et selon Arnaud Guyard, éleveur de l'Avallonnais, « *il est compliqué aujourd'hui avec les nouveaux arrivants de faire comprendre aux gens le fonctionnement d'une exploitation. Il y a des plaintes sur tout : les odeurs, les bruits, les mouches… C'est un phénomène qui monte ces dernières années* ».

« Le loup va mal s'adapter sur nos zones »

Durant la visite, d'autres sujets ont été abordés. La sécheresse, ainsi que les sangliers. « *Sur ce sujet, nous nous rendons compte que lorsque les sociétés de chasse veulent bien collaborer, nous faisons, ensemble, des choses intéressantes. Cette année, nous constatons une baisse de dégâts dans l'Avallonnais. Il faut espérer que cela dure et se fasse ailleurs* », constate Pierre-Olivier Guyard, éleveur de l'Avallonnais et trésorier de la FDSEA.

Autre sujet épineux dans le secteur : celui du loup. Pour Charles Baracco, « *le loup va mal s'adapter sur nos zones. Il y a peu, l'objectif était d'avoir 500 loups en France. Aujourd'hui on atteint les 1 000. C'est de moins en moins gérable pour les éleveurs. On le voit, désormais, les loups commencent à s'attaquer à de plus gros animaux, comme les bovins* », lance-t-il.

À cela, Pascal Jan a tenu à rappeler que dans l'Yonne, « *dès lors qu'il y a un doute sur une attaque (à la suite des expertises faites par l'OFB), il y a une indemnisation pour l'éleveur. Cette doctrine, qui est claire et simple, je l'ai fixée dès mon arrivée dans le département* ».

Si la profession aimerait que les choses bougent davantage pour voir leurs troupeaux épargnés par le prédateur, le préfet a expliqué que cela n'était pas si facile que cela. « *Le loup est une espèce protégée au niveau international par plusieurs conventions (dont celle de Berne datant de 1979). Quand bien même on voudrait faire quelque chose, cela serait immédiatement annulé par ces conventions internationales. Cela demande donc du temps. Ce qu'il faut faire dès à présent, c'est bien identifier les zones de présence du loup. Nous n'avons pas assez d'informations là-dessus. Plus il y aura d'images prises par des caméras ou des pièges photos, mieux nous pourrons identifier ses zones de présence et mieux nous pourrons agir* », assure-t-il.

Enfin, Pierre-Olivier Guyard a alerté le préfet sur le pouvoir d'achat des Français, qui a un impact sur leur consommation. « *Nous comptons sur vous pour ne pas continuer de voir baisser le panier moyen des consommateurs. Les lois Egalim nous aident, mais en cas de nouvelles difficultés (économiques), nous savons que nous serons encore ceux qui paieront les pots cassés* », a-t-il avancé.



Le jeudi 22 juin, le préfet de l'Yonne, Pascal Jan, s'est rendu dans l'Avallonnais, sur l'exploitation de Franck Commaille à Saint-Germain-des-Champs.

Christopher Levé

AVEC GROUPAMA GRAND EST, PROTÉGEZ VOTRE EXPLOITATION GRÂCE AUX SONDES À FOURRAGE CONNECTÉES



240 € OFFERTS PENDANT 4 ANS*

et à partir de la 5e année, 150 € d'avantage tarifaire sur votre Multirisque Agricole à vie**.

** Tant que les sondes sont activées et que vous êtes assuré en multirisque agricole à Groupama Grand Est.

Commandez-les dès maintenant auprès de votre conseiller Groupama et soyez protégé dès la 1ère coupe !

EFFICACE
Recevez des alertes en cas d'échauffement pour intervenir à temps.

FACILE
Insérez vos sondes dans votre foin à la récolte, le relevé des températures s'effectuera toutes les heures.

PRATIQUE
Suivez l'évolution des températures de votre fourrage et contrôlez sa qualité.

Gari Votre assistant agricole

Groupama la vraie vie s'assure ici

groupama-agri.fr

* 90 € d'abonnement au service «sondes à fourrage connectées» GARI • 150 € d'avantage tarifaire sur votre Multirisque Agricole. Voir conditions auprès de votre conseiller Groupama. GARI est une application proposée par Groupama Assurances Mutuelles - Siège social 8-10, rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 345 115 135 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des Assurances - destinée aux professionnels de l'agriculture dont l'exploitation est située en France métropolitaine. GARI permet d'accéder à des services gratuits et payants mis en oeuvre par des partenaires. Les services payants sont commercialisés par la société Télésécurité Loire Bretagne, filiale du Groupe Groupama. Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels. Crédit photo : © Quanturi, © Shutterstock- 06/2022



LE SOL, ESPACE DE VIE – NOTRE ENGAGEMENT : **JOKER RT**

Déchaumeur à disques compact pour le déchaumage et la préparation du lit de semences en grande largeur.
HORSCH.COM

BOUCHERON SAS
Lézinnes 03 86 75 63 22
BSA Cussy les Forges
03 86 33 11 24

CENTRAGRI
Maizières 03 86 69 15 90

DAFP
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19

EUROPAGRI
St Clément 03 86 83 02 01
Brienon 03 86 43 07 90

MANIÈRE SAS
Verrey/Salmaise
03 80 35 80 66

MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles
03 86 71 62 90
St. Hilaire en Morvan
03 86 76 16 87

NODIMAT GRANDAY
Chatillon-sur-Seine
03 80 91 52 21
Longeault 03 80 48 91 60
Beaune 03 80 22 28 53

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

21 L'école est finie

Deux fils d'agriculteurs évoquent la fin de leurs études, imminente après deux dernières épreuves terminales cette fin de semaine.

Le BTS Acse se termine pour Floris Lechenault et Louis Mercuzot. Ce jeudi et ce vendredi, ces deux amis et camarades de classe de 19 ans sont à Besançon pour passer deux des trois épreuves terminales de leur formation : *« Nous avons commencé par le Français le 14 juin. Cette fois-ci, place au rapport de stage et à la SPV, la situation professionnelle vécue qui est un oral technique »*.

Ces deux fils d'agriculteurs, qui connaîtront leurs résultats vendredi prochain, sont *«relativement confiants»* mais se refusent le moindre excès de confiance. Leurs contrôles en cours de formation ont été plutôt réussis avec des scores de 13,40 sur 20 pour Louis Mercuzot et 11,40 pour Floris Lechenault. Ces notes étant supérieures à 11, une moyenne de 9 sur 20 *« suffira »* sur l'ensemble des trois épreuves terminales pour décrocher le diplôme.

Déjà arrosé !

BTS Acse ou pas, ces deux futurs éleveurs « arroseront » très prochainement la fin de leurs études : *« en réalité, c'est déjà fait… Mais nous recommencerons, histoire de marquer le coup avant de faire notre entrée dans le monde professionnel. Ce BTS, nous en sommes très contents : il a été très utile et nous a permis d'apprendre beaucoup de choses. L'apprentissage, c'est top, nous avons découvert de nouvelles méthodes de travail »*. À la base, ces deux anciens étudiants du lycée de Fontaines souhaitaient arrêter après le Bac : *« nos parents nous ont poussés à continuer, ils avaient visiblement raison ! »*. En juillet et août, Floris Lechenault et Louis Mercuzot termineront leur contrat d'apprentissage, respectivement chez Ludovic Roy à Thoisy-le-Désert et Yannick Grey à Renève. Leur avenir est tout tracé, BTS en poche ou non : *« dans mon cas, je vais enchaîner avec le stage à l'installation, mon père me prendra en tant qu'ouvrier sur la ferme, le temps d'assurer toutes les démarches administratives. Je m'installerai dans la foulée »*, indique Louis Mercuzot. Floris Lechenault envisage de travailler un peu plus longtemps en tant qu'ouvrier agricole avant de saisir l'opportunité d'intégrer la ferme familiale : *« l'exploitation compte aujourd'hui trois associés, j'attendrai un départ en retraite pour m'installer »*.

AG



Floris Lechenault (Saint-Thibault) et Louis Mercuzot (Mont-Saint-Jean) viennent de passer deux années à la MFR Auxois-sud Morvan.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Irriguer de manière raisonnée et raisonnable

Le vendredi 16 juin, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé une journée Innov'action sur la thématique de l'irrigation raisonnée, chez Thierry Joinnault, membre du collectif « Noix et Noisettes », à Étais-la-Sauvin.

Il y avait deux réels objectifs lors de cette journée Innov'action du vendredi 16 juin, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Étais-la-Sauvin. « *Le premier objectif de la Chambre était de communiquer sur ce groupe d'agriculteurs du collectif « Noix et Noisettes » de l'Yonne* », lance Marjorie Lautier, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *Cela fait aujourd'hui 7 ans qu'il existe. Il y avait déjà eu une journée de ce type en 2019 qui tournait autour de la plantation et du début du collectif. Là, comme les noyers vont rentrer en production et qu'il va bientôt y avoir les premières récoltes, il était intéressant de remettre l'accent sur le collectif, qui est totalement bourguignon avec une volonté de monter une filière 100 % bourguignonne* ».

Le second objectif était de mettre l'accent sur l'irrigation, qui, au sein du collectif, se fait de manière raisonnée et raisonnable. « *On a aussi fait le choix d'en parler pour essayer de dédramatiser le procédé, pour montrer que l'on peut le faire en la pilotant. Irriguer ne veut pas dire jeter l'eau par les fenêtres. On peut faire de la diversification avec de l'irrigation, tout en étant raisonné* », assure Marjorie Lautier.

6 à 7 ans avant de pouvoir récolter

Pour Hugo Verdonck, nuciculteur du groupe « Noix et Noisettes » de l'Yonne, l'intérêt d'irriguer ses noyers « *permet au démarrage de pouvoir avoir un verger qui pousse de manière homogène et de pouvoir arriver à une production un peu plus rapide. L'arbre va pousser plus régulièrement et aura une meilleure ampleur, ce qui permettra au fruit d'arriver également plus rapidement* ».

Autre avantage de l'irrigation : l'engagement sur le coût de la plantation. « *Il faut minimum 6-7 ans pour voir arriver les premières récoltes. Irriguer permet d'avoir plus facilement des retombées économiques (avec l'arrivée plus rapide des fruits, à la bonne taille)* », et ce malgré l'investissement pour la mise en place du système, qui reste toutefois assez onéreux.

Aussi, « *l'irrigation permet de gagner en qualité et en calibrage. Le fait d'arroser de manière régulière à des périodes clés permet d'assurer une production de noix avec un bon calibrage, avec de beaux cerneaux* », reprend Marjorie Lautier. « *Et cela permet d'être également un peu moins dépendant de la météo* », ajoute-t-elle.

Une irrigation contrôlée par sonde

Si l'irrigation est raisonnée, c'est parce qu'elle est suivie par une sonde, permettant de contrôler le taux d'humidité dans le sol, « *pour qu'il n'y ait jamais trop ou pas assez d'eau* », explique Hugo Verdonck. « *On irrigue de mai à septembre, en fonction des informations transmises par la sonde. Si on est à la médiane, on ne lance pas le système. On irrigue seulement lorsqu'il y a vraiment un besoin* », assure-t-il. « *Le but est de piloter cette irrigation le plus finement possible pour ne pas gâcher de l'eau* », précise Marjorie Lautier.

Sur les neuf agriculteurs du groupe qui composent le collectif (7 sont dans l'Yonne, 2 dans la Nièvre), trois d'entre eux possèdent un système d'irrigation, qu'ils font essentiellement fonctionner en soirée, ou la nuit, « *pour maximiser l'eau* », continue Hugo Verdonck.

Quant à la récolte, les agriculteurs connaîtront leur première cette année, courant octobre. « *Celle-ci sera assez petite* », confie ce dernier. « *C'est au fil des années qu'elle deviendra de plus en plus importante* ».

Les noix et les noisettes récoltées seront ensuite vendues en direct ou transformées. Pour cela, le collectif est en train de créer une structure afin de pouvoir racheter leurs productions et faire eux-mêmes leur propre commercialisation.

Christopher Levé



L'irrigation n'est déclenchée quand cas de nécessité.

Une deuxième édition pour la fête de la noix

Sortez vos agendas ! La seconde édition de la fête de la noix est déjà programmée. Après Étais-la-Sauvin (Hameau de Chevigny) l'an passé, c'est à Lainsecq (chez Damien Guyard, Le Moulin Barjot) qu'auront lieu les festivités cette année, le dimanche 29 octobre, à partir de 11 heures. Mais rassurez-vous, on vous le rappellera d'ici là !

« Au plus près des agriculteurs »



En 30 ans, Agri 89, créée par Joël et Danielle Moreau, s'est faite une réputation chez les agriculteurs et viticulteurs de l'Yonne et de la Nièvre. L'entreprise familiale de négoce en engrais, phytosanitaires et semences jouit d'une image forte sur des valeurs essentielles pour les fondateurs et leur fils Alexandre, aujourd'hui aux manettes.

Chez Agri 89, les conditions commerciales, la **qualité de service** passent par **une réactivité et une disponibilité** de tous les instants.

À quelques semaines de nouveaux assolements, les **conditions morte saison** sur le colza et les céréales (semences et désherbage) sont prêtes.

Pour vos devis et besoins : agri89@wanadoo.fr

Alexandre, Joël et Danielle sont à votre disposition pour vous accompagner.

AGRI 89 MOREAU

Nous recrutons !

24, rue de Madrid - 89470 Monéteau - 03 86 40 56 75

// LAIT

Face à la crise du bio, repenser les axes de rémunération

Le Centre interprofessionnel laitier BFC Est a fait un point de conjoncture sur la filière bio. Dans un contexte difficile pour les éleveurs du secteur deux pistes émergent : communiquer sur la spécificité du bio et imaginer une rémunération qui prendrait en compte les apports de ce type d'agriculture.

Les temps sont durs pour les agriculteurs bio, et en particulier pour les producteurs laitiers. La Rencontre sur la conjoncture laitière biologique organisée le 26 juin à la Maison de l'Agriculture de Bretenière, près de Dijon, par le Centre interprofessionnel laitier (CIL BFC Est) ne démontrait pas autre chose. Depuis les mois de mars et avril, en France, la collecte de lait bio est en baisse de 4 %. Le nombre de fermes bio suit la même courbe (-2,5 %), en partie à cause des départs en retraites non remplacés mais aussi, pour un tiers du total, en raison des déconversions. Selon France AgriMer la collecte a atteint en 2022 1,270 milliard de litres, elle ne serait plus aujourd'hui qu'à 1,264 milliard de litres et, selon les estimations de l'enquête de conversion du Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL), elle pourrait chuter, en 2024, à 1,201 milliard de litres. *« C'est d'autant plus préoccupant,* souligne Yves Sauvaget, président de la commission bio du CNIEL et éleveur dans la Manche, *que les éleveurs laitiers bio ont une moyenne d'âge moins élevée que les éleveurs laitiers conventionnels ».*



JC Gutner

La consommation de produits laitiers bio subit de plein fouet la poussée inflationniste.

Des signes dès 2019…

En Bourgogne Franche-Comté (BFC), entre avril 2022 et avril 2023, la collecte a baissé de 3,4 %. Le Grand Est est l'unique région où elle n'a pas été en diminution (+0,5 %). Du côté du nombre de livreurs, entre février 2022 et février 2023, la baisse est de 2,7 % en BFC alors que dans le Grand Est, leur nombre progresse de 1,1 %. Début 2023, la BFC, avec 101 millions de litres, représentait 8 % de la collecte de lait bio en France et, en dépit du recul du nombre de livreurs, cette collecte a augmenté sur un an. Une dynamique négative est néanmoins à l'œuvre mais Yves Sauvaget précise aussi qu'elle n'est pas aussi subite qu'on pourrait le penser : des signes avant-coureurs étaient décelables dès la fin 2019, avec une croissance de la collecte qui donnait des signes de faiblesse. De fait, en 2021, cette collecte affichait un taux de progression sur un an de 11 %, mais en 2022, on n'était plus qu'à +3 %… Il faut noter l'impact de l'existence ou non des aides au maintien en agriculture biologique (MAB) : en BFC, elles n'existent plus, sauf pour les sortants de l'aide à la conversion, qui sont passés au bio en 2018. Dans le Grand Est, une aide exceptionnelle de 10 millions d'euros a remplacé l'aide MAB pour 2023 mais, de toute façon, en 2024, s'en sera fini de ces aides, pour toutes les régions.

Plus conjoncturelle que structurelle

La poussée inflationniste consécutive au déclenchement de la guerre en Ukraine est aussi pour beaucoup dans le recul de la consommation de produits laitiers bio. Actuellement, en Grandes et moyennes surfaces (GMS), on est revenu au niveau de consommation de 2018, alors que, depuis cette année-là, la collecte de lait bio a, elle, augmenté de 55 %… En 2022, plus de 35 % du lait bio produit en France aurait été déclassifié en conventionnel. Dans un tel contexte, son prix a stagné en 2022 (+1 %) mais il est tout de même en progression depuis l'automne dernier. Entre avril 2022 et avril 2023 il a regagné 8 %, avec de fortes disparités entre les laiteries. En BFC, le prix du lait bio standard s'affichait, en janvier, à 555,53 euros/1000 litres contre 477,08 euros au plan national. Les laits AOP jouent un rôle dans ce différentiel alors que dans le Grand Est il n'y a quasiment aucune différence avec le national, à 473,70 euros. Malgré la revalorisation constatée, des exploitations se trouvent aujourd'hui en grandes difficultés, notamment parce que les hausses de prix ne compensent pas celles des charges. Au CNIEL, on considère que la crise actuelle est plus conjoncturelle que structurelle et l'on estime nécessaire de se préparer à un redémarrage du marché. L'organisme table notamment sur les prévisions de la Banque de France qui considère que le niveau d'inflation pourrait être retombé à 2 % début 2026, contre 5,6 % aujourd'hui. Le risque, si l'on ne fait rien pour stopper la baisse du nombre de fournisseurs aujourd'hui, c'est de manquer de lait bio au moment où le marché repartira. L'attente est forte vis-à-vis du gouvernement pour mettre en place les conditions permettant que cessent les déconversions constatées ces derniers mois. L'aide de 60 millions d'euros annoncée mi-mai est une bonne nouvelle mais qui ne suffira pas. L'interprofession laitière met donc sur la table des actions concrètes en termes de communication, afin d'accompagner au mieux le redémarrage attendu du marché. Mais les participants à la rencontre du 26 juin étaient aussi nombreux à souhaiter qu'une véritable réflexion de fond soit engagée sur la rémunération du bio, pas seulement basée sur les produits en eux-mêmes, mais plus largement sur les effets positifs du bio sur l'environnement, et donc sur les services rendus par les agriculteurs concernés. Christian Morel, vice-président du Conseil régional de BFC en charge de l'agriculture, présent lors de cette réunion le rappelait : *« On ne peut pas faire une croissance sans l'organiser et sans oublier les fondamentaux. Le bio, n'est pas que bio : il est local, fermier… Il faut le rappeler aux consommateurs ».*

Berty Robert



Yves Sauvaget, éleveur laitier dans le département de la Manche et président de la commission bio du CNIEL.



// ALSONI CONSEIL ÉLEVAGE

L'innovation au profit du conseil

L'apport de nouvelles technologies est en train de révolutionner la collecte des données du contrôle de performances. En pointe dans le domaine, Alsoni Conseil Élevage entend bien réaffecter le temps dégagé à plus d'accompagnement technique des éleveurs.



Pour le président d'Alsoni Nicolas Bouchard, le changement d'image de l'association, qui revendique aujourd'hui les compétences génétiques et techniques, a pour seul but que les adhérents aient des cheptels productifs sur des exploitations saines et conformes aux attentes environnementales.

Pour sa dernière assemblée générale, Alsoni Conseil Élevage était de retour en Saône-et-Loire. L'association a beaucoup évolué ces dernières années, laissant derrière elle le temps où elle n'était encore que Bovins Croissance 71… C'est aujourd'hui une structure couvrant quatre départements. Saône-et-Loire, Allier et Nièvre en demeurent les fondateurs historiques, mais l'association intervient aussi dans le Rhône. Alsoni totalisait 921 adhérents en 2022 pour un cheptel global de près de 84 000 déclarations de naissances. Stables, ces chiffres trahissent un maintien de l'activité de l'association malgré une érosion du nombre d'actifs agricoles et une décapitalisation importante des bovins allaitants. Alsoni peut aussi se prévaloir d'une situation financière saine, ce en dépit de la hausse des charges et d'une érosion des subventions. Depuis sa naissance, elle a déployé ses efforts en termes de prospection et a investi le domaine de l'accompagnement technique avec une offre très complète. Dotée d'une compétence multicarte, l'association a changé d'image, se félicitait le président Nicolas Bouchard. Avec une équipe technique renforcée, elle ne se cantonne plus au contrôle de performances ou à ce qui tourne autour de la génétique, mais elle conseille sur les rations, réalise des analyses de coûts de production, effectue même des bilans carbone… En 2022, les nouvelles offres de génotypage proposées par Alsoni ont connu un certain succès auprès des éleveurs. Le pack Gènes d'intérêts permet de répondre à la réforme de la certification de parenté bovine et il comprend les recherches ataxie, culard, sans corne…

Nouvel accompagnement technique

Un tout nouveau service Herbe a été dévoilé à l'assemblée générale. Il vient compléter le suivi alimentation (analyse de fourrage, bilan fourrager, ration, croissance des veaux…) déployé depuis six ans. Ce nouvel accompagnement technique s'attaque à la gestion du pâturage et des récoltes fourragères. *« Il a la particularité de s'étaler sur trois campagnes et fera notamment appel à l'outil d'aide à la décision Happy Grass »*, présentait Sarah Bésombes, technicienne en charge de ce nouveau service. *« La pousse de l'herbe est plus compliquée qu'il y a vingt ans. Le changement climatique impacte déjà la production d'herbe de nos prairies. Ce nouvel outil va nous aider à faire face aux coûts des intrants en améliorant l'autonomie de nos exploitations »*, synthétisait Nicolas Bouchard. La hausse du prix des carburants et des véhicules a amené l'association à tenter de *« changer les habitudes de travail des agents »*. Avec plus de vingt véhicules dont six camions et un pic d'activité en automne très marqué en Saône-et-Loire, Alsoni avait besoin de réorganiser sa collecte en ferme, expliquent ses responsables. Objectifs : mieux maîtriser les coûts et optimiser cette collecte au profit du conseil, véritable valeur ajoutée pour l'adhérent, explique-t-on. Dans l'idée *« d'apporter le meilleur service à l'adhérent au coût le plus juste »*, le conseil d'administration tient à instaurer le principe utilisateur – payeur qu'il préfère à *« la mutualisation des charges. L'éleveur garde la main sur le moyen utilisé pour sa collecte »*, les contrats intégreront *« les nouveaux protocoles de collecte, la pesée par l'éleveur »*. Concrètement, dès cette année, la zone Saône-et-Loire et Rhône est réorganisée en deux grands secteurs. Des sous-secteurs sont créés avec un rééquilibrage des volumes d'activité. Les élevages disposant d'un contrat pesée éleveur sont ciblés pour une meilleure utilisation de ce service. En 2024, la tarification sera modifiée en introduisant le principe d'utilisateur-payeur. Un forfait déplacement sera mis en place pour les élevages disposant d'un contrat pesée éleveur, mais qui font déplacer un technicien avec du matériel de la structure malgré tout.

Portique révolutionnaire

En ligne de mire de cette réorganisation de la collecte, Alsoni pense au projet de pesée et pointage des veaux par imagerie 3D « Pheno 3D ». Cette technologie développée dans le cadre d'un partenariat national, associant la fédération Eliance, Races de France, l'Institut de l'Élevage, s'apprête à révolutionner le contrôle de performances en ferme. Les animaux devraient être pesés et pointés en passant simplement sous un portique électronique repliable, capable de tenir dans un coffre de voiture ! Un prototype a été testé avec succès en 2022 dans un élevage de l'Allier et à la Ferme expérimentale de Jalogny, en Saône-et-Loire. Il s'agit d'un portique équipé de cinq caméras dont les prises de vues simultanées permettent de reconstituer *« un volume de l'animal »*, explique Léa Lapostolle, responsable technique à Alsoni. Les données collectées permettront d'élaborer des algorithmes, travail qui est en cours. Si l'outil est validé, il sera déployé en 2024. Alsoni s'équiperait ainsi de 12 machines, car il va falloir faire passer un maximum d'animaux sous ces nouveaux portiques pour étalonner la méthode, explique-t-on. *« Ambitieux, ce projet de recherche et développement bénéficie de soutiens financiers importants »*, indiquait Nicolas Bouchard.

Marc Labille

Le siège de Charolles rénové



À l'issue de son assemblée générale, Alsoni Conseil Élevage a fait visiter ses bureaux rénovés sur le site du siège de l'association qui se situe route de Charolles, lieu-dit Molaise, sur la commune de Vendenesse-les-Charolles. Un lifting qui symbolisait à lui seul la métamorphose opérée par Alsoni depuis plusieurs années avec notamment la montée du conseil et l'intégration des nouvelles technologies.



// OPTI'FOURRAGES

58 Qualité des fourrages : soignez la récolte

Le 9 juin, la FRCUMA BFC et la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisaient la rencontre Opti'Fourrage au Gaec Goulot à Clinzeau (Saint-Léger-de-Fougeret).

Pour la nouvelle édition d'Opti'Fourrage (voir TDB n° 1656), une cinquantaine de participants était au rendez-vous à Clinzeau dans l'exploitation du Gaec Goulot, le 9 juin. Pour rappel, cette demi-journée technique dédiée à l'optimisation des systèmes fourragers est organisée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre et la FRCUMA BFC.

Au programme

Afin de mettre en perspective les choix du Gaec (Marie-France et Laurent Goulot) cette rencontre fut articulée autour de divers ateliers avec pour thème l'intégration de fourrages riches en légumineuses, leur intérêt face au changement climatique et enfin les conseils de récolte pour ce type de fourrage.

Ces ateliers ont été animés par les conseillers de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : Amélie Brisson (responsable du service Élevage-EDE), Christophe Dagouneau (conseiller spécialisé bovins allaitant - animateur groupe GAIA), Charles Duvignaud (conseiller spécialisé bovins allaitant), Benoît Giroud (conseiller changement climatique). Il faut rappeler qu'une partie des résultats de l'étude technico-économique réalisée par Frédérique Marceau (conseiller d'entreprise) dans le cadre du projet Cap Protéines, a aussi été présentée (https://idele.fr/?eID=cmis_download&oID=workspace://SpacesStore/b81f8c33-ecdb-40f7-aa31-32a9fc4e767c).

Laurent Goulot insiste : *« Suite à des modifications de parcellaire, nous avons repensé nos rotations en intégrant des associations trèfle violet et ray-grass italien qui nous semblaient intéressants pour obtenir des fourrages riches en légumineuses. Dans les bonnes années, grâce à cette implantation nous pouvons faire jusqu'à 4 coupes sur une même parcelle. Cela nous permet d'avoir une certaine autonomie protéique »*. Les conseillers de la Chambre d'agriculture de la Nièvre rebondissent : *« les analyses du fourrage permettent de connaître précisément la teneur en protéines et donc de savoir si les fourrages seront suffisants pour subvenir aux besoins de ses animaux – ou si un complément devra être donné »*. Le Gaec Goulot précise que : *« C'est Julie Grandjean (Sicarev) qui établit les rations afin de garantir l'équilibre énergie/azote en fonction des valeurs de mes fourrages d'être assurés de rentrer dans le cahier des charges Label Rouge »*. Grâce à ses prairies temporaires riches en légumineuses, le Gaec Goulot est autonome en protéines à 91 %, des rations complémentaires sont faites (et il ne consomme que 2kg de concentré par kg vif produit). Afin de répartir l'investissement, la FRCUMA BFC a détaillé les avantages de partager son matériel en CUMA même si une organisation en *« bonne entente et intelligence est nécessaire pour que cela se passe pour le mieux »*. Enfin, une pause rafraîchissante fut proposée par les JA de Château-Chinon avant la fin de la rencontre qui fut clôturée par la démonstration en action d'un andaineur à tapis MERGE MAXX 440 F (propriété du Gaec) faite par le constructeur Kuhn (et fourni par le concessionnaire Malecot-Poirier Agri).

Récolte délicate

Pour plus de précision, les conseillers de la Chambre d'agriculture indiquent : *« Si les mélanges riches en légumineuses permettent, grâce à leur teneur élevée en protéines de limiter voire supprimer les achats de tourteaux, leur récolte s'avère être l'étape délicate. Lors du séchage au sol, les pertes peuvent dépasser 30 % du volume initial. Et ce sont surtout les feuilles, deux à trois fois plus riches en azote que les tiges, qui sont perdues. Toutes les étapes de la chaîne de récolte sont concernées mais les pertes deviennent vraiment significatives quand le fourrage atteint 60-65 % de matière sèche. Pour préserver un maximum le fourrage, chaque étape du chantier de fenaison doit être réalisée avec précaution. Le fanage et l'andainage sont les deux étapes les plus délicates et doivent être réalisées tôt le matin, en présence de rosée. Le fanage n'est d'ailleurs pas indispensable si le fourrage n'est pas récolté en foin. Le choix du matériel impacte la qualité du fourrage récolté d'où le choix du Gaec Goulot de s'équiper d'un andaineur à tapis. Celui-ci se contente de soulever le fourrage et de le transporter sur un tapis. Il n'est ainsi pas secoué et, en présence d'un faible volume de fourrage, ce matériel permet de regrouper un maximum de fourrage afin de limiter le nombre d'andains et ainsi faciliter le pressage »*.

Chloé Monget et Service Elevage-EDE de la CA 58

L'outil présenté

La démonstration faite lors d'Opti'Fourrage était dédiée à l'andaineur MERGE MAXX 440 F. Pour rappel, cet appareil a une largeur de ramassage de 3 m, une largeur de travail en andain latéral d'approximativement 4,40 m. Ses dimensions de transport sont : 2,25 m de large et 1,35 m de long. Il est attelé au relevage avant en simple effet, ou double effet avec position flottante. Un équipement hydraulique est requis pour le tracteur : 1 X SE avec retour libre séparé, débit de 45 l/min à 150 bars (80-120 bar en moyenne selon fourrage). Enfin son poids total est d'environ 1140 kg environ.



Le Gaec Goulot, qui accueillait la nouvelle édition d'Opti'Fourrage, compte : une centaine de vêlages, une surface de 184 ha dont 16 ha de prairies temporaires, 40 h de céréales et 128 ha de prairies permanentes.

// INTERPROFESSION

Nouveau bureau et nouveaux chantiers pour Interbev BFC

L'interprofession régionale du bétail et de la viande s'active à plusieurs niveaux pour défendre les intérêts des filières : promotion de la viande et de ses métiers auprès du grand public, mais aussi communication, formation des représentants… Sa dernière assemblée générale, dans le Jura, a été celle du renouvellement du bureau.

Après une mandature de trois ans quelque peu perturbée par le Covid, Yves Largy, éleveur en Côte-d'Or et président de Feder Élevage, a été reconduit à la tête de l'interprofession régionale de la viande (Interbev BFC), lors de l'assemblée générale de l'association, le 8 juin à Dole, dans le Jura. Il sera secondé au niveau du bureau par le vice-président Guy Tourdias (du collège distribution), le trésorier Romaric Gobillot et éleveur nivernais (collège production) et le secrétaire Julien Bigand (collège transformation, abattage, commerce de gros). Les membres du bureau sont Rémi Collado (FCD, collège Distribution), Guillaume Gauthier (FNB, collège Production), Olivier Jame (Culture Viande, collège Transformation, Abattage, Commerce de gros) et Fabien Cassard (FFCB, collège Mise en marché). Un mois après les rencontres « Made in viande », qui ont connu un grand succès dans tous les départements de la grande région – 38 fermes et professionnels ont ouvert leurs portes à l'occasion de cette édition 2023 - cette assemblée générale a été l'occasion de dresser le rapport d'activité d'une année riche en évènements et en actions de promotion pour l'interprofession.



Ciblage du grand public

Dresser la liste des nombreuses rencontres dans lesquelles s'est impliquée l'interprofession au cours de l'exercice écoulé serait fastidieux, mais on peut citer quelques moments emblématiques : la Percée du vin jaune à Voiteur, dans le Jura, avec le food truck du comité Gastronomie et promotion des produits gourmands de Bourgogne Franche-Comté (GPPR - BFC) et un animateur qui proposait quizz et dégustations de bœuf comtois, le marathon des grands crus à Dijon quelques mois plus tôt, pour rester dans le monde du vin, la fête du charolais de Saulieu, en Côte-d'Or, le festival des labours… Outre ces manifestations « grand public », Interbev cible aussi, à l'occasion, des publics plus professionnels ou institutionnels, en organisant, par exemple, un débat sur la consommation de viande à l'académie de Mâcon, avec un médecin nutritionniste et un philosophe. Les actions d'Interbev sont aussi à visées plus internes, quand il s'agit de former les professionnels à s'exprimer publiquement : ainsi une formation à la prise de parole s'est déroulée à Charolles, en Saône-et-Loire, le 24 mars dernier, au cours de laquelle huit éleveurs et bouchers ont appris à parler devant une caméra et un journaliste, sur le thème du « Mieux manger ». La communication dans les médias grand public revêt aujourd'hui un intérêt stratégique, pour mettre en avant les métiers, les savoir-faire et les actions mises en place afin de progresser dans les domaines du bien-être animal et de l'environnement.

Regard sur la filière écossaise

Se former, s'informer… c'est aussi voyager ! L'AG d'Interbev a permis un moment d'échange au sujet du voyage d'étude en Écosse, fin avril, auquel ont participé plusieurs professionnels du comité régional Interbev. L'objectif était de découvrir la filière viande écossaise et de rencontrer les acteurs qui la composent, à travers des visites d'exploitations, de boucheries (dont une qui a développé la vente en ligne), d'abattoirs… *« La structuration de la filière écossaise est très différente de la nôtre, avec un important maillage de marchés aux bestiaux sur le territoire, où ont lieu la majorité des transactions,* analyse Julien Bigand, qui participait à ce voyage. *En amont de la filière, les exploitations sont grandes - 600 ha en moyenne - l'herbe est cultivée, le croisement racial lait/viande est la norme (british blue, black limousine et angus), les mâles sont castrés pour simplifier la conduite d'élevage, et le bétail engraissé est vraiment très hétérogène, avec des carcasses plus légères que chez nous à l'abattage (360 kg maximum). La conservation d'échantillons de chaque animal abattu, pour génotypage en vue de la traçabilité jusqu'à la barquette en linéaire, est remarquable. Les techniques de découpe sont moins raffinées qu'en France. Malgré tout, les résultats qualitatifs sont au rendez-vous, avec une viande persillée, goûteuse, et une communication informelle mais efficace entre les acheteurs et les vendeurs pour piloter la qualité »*. Autre point qui a interpellé les éleveurs participants : la précarité de l'accès au foncier. En Écosse, de nombreux fermiers louent terres et bâtiments à des lords, par baux de 15 ans, reconductibles ou non, sans visibilité ni garanties.

Alexandre Coronel

// AGRICULTURE BIOLOGIQUE

58 Rotation longue pour sécuriser son système

Un tour de plaine axé sur la rotation longue était proposé le 7 juin à Brinon-sur-Beuvron, au Gaec Beaumier, par divers organismes professionnels.



ville de Clamecy

Julianne Aubertot (Groupement des Agriculteurs Bio de la Nièvre), Mathias Corthay (Cellule d'animation agro-environnementale de Clamecy), François Bonal (Chambre d'Agriculture de la Nièvre) et Kevin Jestin (Bio Bourgogne 58) ont animé la rencontre.

Une dizaine d'exploitants ont fait le déplacement pour le tour de plaine du 7 juin, orchestré au Gaec Beaumier par la cellule d'animation agro-environnementale de la mairie de Clamecy entourée de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, de Bio Bourgogne et du GABNi (Groupement des Agriculteurs Bio de la Nièvre).

Si le thème initial était l'importance de la rotation pour la fertilité du sol et la gestion des adventices, les échanges se sont concentrés sur la féverole et le tournesol.

Fixer son azote

Didier Beaumier (un des trois associés du Gaec Beaumier) précise que sa rotation peut contenir plus de dix cultures différentes comme, *« dans l'ordre : de la luzerne, du blé tardif, du triticale, du grand épeautre, de la féverole, du tournesol ou encore du soja (en sol profond)... »*. La féverole a donc été dépeinte comme une plante fixatrice d'azote grâce à ses nodosités et permettant de relarguer ce minéral pour les cultures suivantes. Afin de fortifier l'enracinement et de diminuer le risque maladie, Didier stipule que *« le semis a été fait la première quinzaine de novembre – après un labour en septembre - à une profondeur assez importante (jusqu'à 15 cm) afin d'éviter le gel. J'ai implanté 42 graines / m2 et ai noté peu de pertes à la levée »*. Il insiste : *« L'apport annuel de sulfates de potasse et de sulfates de magnésie, notamment sur les légumineuses (féverole, luzerne), favorise grandement leur développement et ainsi la fixation d'azote atmosphérique dans le système »*. Pour rappel, la variété utilisée est l'Axel choisie pour sa résistance à l'anthracnose.

Une vigueur recherchée

De son côté, le tournesol a été cultivé après une céréale puis un couvert de moutarde (10kg/ha) avec broyage en novembre et un labour en décembre. Son implantation a été effectuée le 20 avril, à 75 000 graines/ha, 60 cm d'inter-rang et 5-6 cm de profondeur. Didier Beaumier poursuit : *« Pour gérer les mauvaises herbes, le tournesol est biné une ou deux fois (à la date de la rencontre une fois en mai) avec une bineuse faite maison et les variétés cultivées sont choisies pour leur vigueur au démarrage»* afin de devancer les adventices et de ne pas trop avoir de dégâts à cause des pigeons notamment. Les animateurs de la rencontre* s'accordent à dire que : *« Pour ces deux cultures, les rendements sont comparables aux conventionnels »* avant de conclure : *«la complémentarité polyculture-élevage et une rotation bien construite, comme ici au Gaec Beaumier, sont gages de réussite en Agriculture Biologique »*.

Chloé Monget et Mathias Corthay
(animateur ville de Clamecy)

**Julianne Aubertot (Groupement des Agriculteurs Bio de la Nièvre), Mathias Corthay (Cellule d'animation agro-environnementale de Clamecy), François Bonal (Chambre d'Agriculture de la Nièvre) et Kevin Jestin (Bio Bourgogne 58).*

Le Gaec Beaumier

Un prix du blé bio à 300 €/t contre 150 en conventionnel a décidé les associés à passer à l'AB dans les années 2000 en partant d'un système colza, blé, orge (avec un peu de luzerne et de maïs ensilage) et engraissement de vaches, taurillons et bœufs sur 160 ha. Le Gaec compte 260 ha depuis 2019 dont 50 ha sur le BAC de Brinon et 90 ha de prairies permanentes.

◀ Julianne Aubertot (Groupement des Agriculteurs Bio de la Nièvre), Mathias Corthay (Cellule d'animation agro-environnementale de Clamecy), François Bonal (Chambre d'Agriculture de la Nièvre) et Kevin Jestin (Bio Bourgogne 58) ont animé la rencontre.

// EN BREF

Pratique Un nouveau guide de cultures colza et pois chez Terres Inovia

Terres Inovia vient de publier les nouvelles éditions de ses guides de culture colza et pois pour la campagne 2023-2024. Ils accompagnent les techniciens et les agriculteurs à chaque étape de la culture, du choix des variétés à la récolte et à la conservation, en passant par l'implantation, le désherbage et la lutte contre les ravageurs et maladies. Ils sont téléchargeables gratuitement sur le site www.terresinovia.fr

Verdissement Bruxelles s'oppose à une prolongation générale des dérogations

Les dérogations accordées en 2022 et 2023 sur les mesures de verdissement (jachères, rotation des cultures...) ne seront pas prolongées en 2024, a indiqué le commissaire européen à l'Agriculture Janusz Wojciechowski lors de la réunion des ministres de l'Agriculture des Vingt-sept le 27 juin à Luxembourg. Mais il se dit ouvert *«pour examiner des amendements ciblés aux plans stratégiques de la Pac lorsque cela est nécessaire pour régler un problème précis et limité au cas par cas»*. La plupart des ministres de l'Agriculture de l'UE ont demandé à la Commission européenne de faire preuve de souplesse pour les normes d'éco-conditionnalité de la Pac afin de permettre aux agriculteurs de faire face aux conditions climatiques exceptionnelles actuelles (sécheresse, inondations...). Certains, comme l'Allemagne et la France, se sont toutefois montrés plus prudents. *«Une dérogation qui se répète tous les ans, cela devient une règle»*, a prévenu Marc Fesneau.



CULTURES

// UPVY

89

Les filières de la bonne santé

L'assemblée générale de l'UPVY a eu lieu le mercredi 21 juin, à Auxerre. À cette occasion, Éric Ducornet, responsable filières à 110 Bourgogne, est intervenu pour mettre en avant trois filières aux bénéfices positifs pour la santé humaine.



L'assemblée générale de l'UPVY s'est tenue le mercredi 21 juin, à Auxerre.

Pour Éric Ducornet, responsable filières à 110 Bourgogne, « *la « chance » ou l'inconvénient que l'on a dans le département, c'est que ses terres sont très hétérogènes. On sera obligé à l'avenir d'être plus réfléchi pour tirer notre épingle du jeu. Mais cette hétérogénéité des types de sols permet d'avoir une variété de cultures très large dans l'Yonne, car on n'a pas les mêmes plantations en fonction des sols* ».

Une variété de cultures donc, mais aussi de filières, dont certaines ont des aspects très positifs sur la santé de l'Homme. À commencer par la filière « bleu, blanc, cœur ». « *C'est une association nationale, née de la rencontre entre un ingénieur agronome, un scientifique et un agriculteur. Tout a commencé avec une motte de beurre* », sourit-il. « *« Bleu, blanc, cœur », c'est le rapport entre les oméga 3 et les oméga 6, qui sont nécessaires au corps humain pour être en bonne santé. Derrière cette histoire, il y a cinq années d'études cliniques* ».

Il faut savoir que le corps humain est incapable de produire des oméga 3 naturellement, mais il en a besoin. Il est donc nécessaire d'avoir des apports. « *Les oméga 3 et 6 sont produits par les végétaux, grâce à la photosynthèse sous l'action du soleil. Les oméga 6 se trouvent dans les graisses de réserves des graines (comme le maïs, le soja et le tournesol), tandis que les oméga 3 se trouvent dans les graisses de structure des végétaux et de quelques graines scientifiques (comme l'herbe, le lin, la luzerne et le colza)* », explique Éric Ducornet. Le bon équilibre de consommation entre les acides gras oméga 6 et oméga 3 est fixé par l'Anses à 4 pour 1. « Bleu, blanc, cœur » est reconnue par les ministères de la Santé, de l'Environnement et de l'Agriculture. C'est la seule association en France dans ce cas. « *C'est une filière où le prix et la quantité sont prévus un an à l'avance, où il y a une rémunération à chaque étape de la filière, qui est vertueuse et positive, qui respecte l'environnement, la santé humaine et le bien-être animal* », indique-t-il.



Éric Ducornet, responsable filières à 110 Bourgogne.

Le pois chiche, une culture en perdition malgré ses multiples atouts

Toujours dans cette thématique de la santé, une autre filière est à mettre en avant : celle du pois chiche. « *Il a une carte à jouer sur l'exploitation et dans l'assiette* », assure Éric Ducornet. Il possède des atouts agronomiques : c'est un allié pour la rotation car, en tant que culture de printemps, le pois chiche rompt les cycles des ravageurs et des maladies des céréales. C'est aussi une légumineuse qui enrichit le sol en azote, bénéfique à la culture suivante. Le pois chiche est adapté aux climats secs et valorise les sols caillouteux et à pli basique.

Le pois chiche possède également des atouts pour la santé. « *C'est un aliment riche en protéines, en fibres, en vitamines et minéraux, un aliment avec un indice glycémique bas, et un aliment adapté aux nouveaux régimes alimentaires (vegan ou sans gluten par exemple)* ».

Toutefois, la production est en chute libre en France ces dernières années. En 2018, l'Yonne était le 4e département producteur du territoire. En 2020, il y avait autant d'hectares en Bourgogne Franche-Comté que dans l'Yonne deux ans plus tôt, soit environ 1 600 ha (-46 % par rapport à 2019). En France, la surface totale en pois chiche est de 23 000 ha, soit -36 % par rapport à 2019.

« *La baisse des surfaces est due à un déséquilibre entre l'offre et la demande* », explique le responsable filières à 110 Bourgogne. « *Depuis quelques années, l'offre de pois chiche est insuffisante pour couvrir la demande importante, ce qui a entraîné une hausse des prix et accru l'intérêt pour la culture. Aujourd'hui, la production devenue trop importante sature certains marchés conduisant à une baisse des prix et à la désaffection de certains producteurs pour le pois chiche* ».

La production continue de baisser depuis trois ans et le pois chiche ne représente désormais plus une filière d'avenir dans l'Yonne (comme en France) pour les agriculteurs, malgré ses nombreux atouts.

Enfin, une autre filière aux caractéristiques positives pour la santé pointe doucement le bout de son nez avec la courge à huile. Si cette culture est encore peu connue en France (ses graines sont extraites pour l'alimentation), elle pourrait toutefois se développer dans l'hexagone dans les prochaines années. Avec l'Yonne parmi les pionniers ?

Christopher Levé

// CASSIS

21

On attaque samedi ?

La récolte de cassis pourrait débuter ce week-end à Bonnencontre, près de Seurre.

Il y avait encore quelques fruits verts, la semaine dernière, dans les cassissiers de Ludovic Bonnardot. « *Ce n'est pas encore l'heure de récolter mais c'est pour bientôt. Probablement autour du 1er juillet* », estimait l'exploitant agricole de Bonnencontre. Selon toute vraisemblance, ses deux variétés de cassis rencontreront des fortunes diverses: « *le rendement du Noir de Bourgogne devrait se situer entre 1 et 2 t/ha, ce qui correspond à son potentiel. Contrairement aux dernières années, nous n'avons pas eu de gelées printanières, c'est très bien. Le Blackdown pourrait tourner entre 5 et 6t/ha, ce qui n'est pas beaucoup pour lui. En effet, un rendement de 8t/ha peut être espéré quand tout va bien* ».

Sur ce dernier point, c'est un paradoxe : le Blackdown n'a pourtant rencontré aucun problème particulier cette année... Le producteur de 40 ans se lance dans une explication: « *le nombre de fleurs est moins important que d'ordinaire. La sécheresse de l'été dernier est sans doute responsable, l'affaiblissement des plantes a probablement impacté les futurs bourgeons. C'est la première fois que nous voyons ça !* ».

Un marché stagnant

Une fois récolté, le cassis sera livré en très grande partie à des liquoristes de Dijon et Nuits-Saint-Georges. Les prix de vente seront revus à la hausse, ce qui n'était pas arrivé depuis très longtemps selon Ludovic Bonnardot : « *l'an passé, nous vendions le Noir de Bourgogne à 1,50 euros/kg et le Blackdown à 70 centimes. Pour l'anecdote, les tarifs pratiqués par mon père étaient plus élevés au début des années 1990... Cette augmentation de 2023 sera la bienvenue, mais elle ne changera pas vraiment la donne dans cette culture. Le marché des liqueurs stagne, voire diminue : c'est un gros problème. Le cassis a clairement perdu en attractivité ces dernières années, je ne vois d'ailleurs aucun nouveau producteur se lancer. Ce n'est pas sans raison* ». Le cassis a pourtant « *tout pour séduire* », enchaîne le Côte-d'orien : « *ce fruit est très bon pour la santé avec ses nombreux antioxydants. Il contient trois à quatre fois plus de vitamine C que l'orange. Malgré ces atouts, sa consommation bat de l'aile, c'est dommage...* ». Ludovic Bonnardot le reconnaît : la question d'arrêter la production lui a déjà traversé l'esprit plus d'une fois : « *nous avons un stagiaire en école d'ingénieur, celui-ci va certainement plancher sur cette thématique... Cette réflexion ne date pas d'hier chez nous : la première fois, c'était en 2003, suite à une grosse attaque de cochenilles blanches du mûrier qui avait failli nous faire perdre l'intégralité des plantations... Nous continuons le cassis car nous en faisons depuis très longtemps et nous sommes attachés à cette culture. Notre matériel est amorti, c'est un avantage. Nous le réparons très régulièrement à moindres coûts, mais je ne sais pas jusqu'à quand nous pourrons le faire. S'il fallait acheter une machine aujourd'hui à 200 000 voire 250 000 euros, ce ne serait plus possible : ce même engin coûtait 50 000 euros autrefois, et le cassis était vendu aux même prix...* ».

AG



Ludovic Bonnardot, il y a quelques jours dans l'une de ses parcelles.

EN DIRECT DE LA MSA

Construire un développement social de proximité.
Qu'est-ce qu'une prestation extralégale ?

Manger et s'évader !
Pouvoir d'achat et aide juridique en ligne de mire.

+ que des aides, un droit.
Euroforest 2023 : un public nombreux sur le stand de la MSA Bourgogne.

LA VIE DE L'INSTITUTION

Prévenir le mal-être agricole

Le 28 avril dernier, plus de 250 élus et partenaires étaient présents à Beaune, autour de Dominique Bossong, président, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la MSA Bourgogne dont le thème principal était la prévention du mal-être agricole. Et comme l'année précédente, la possibilité était proposée aux délégués ne pouvant se déplacer, de suivre l'événement en distanciel.

Après l'accueil et les remerciements d'usage, le président a laissé la parole à Armelle Rutkowski, directrice générale, qui a présenté son rapport d'activité pour l'année 2022, l'illustrant en quelques chiffres :
• plus de 4 millions d'actes de liquidation de droits ;
• 2,2 millions de visites sur notre site Internet ;
• 1,4 million de connexions sur les espaces privés ;
• 234.000 contacts de proximité (accueil physique, téléphonique ou mail) ;
• 230.000 courriers reçus ;
• 1 action par jour sur l'année dans les territoires ruraux ;
• plus de 170.000 mails ou SMS adressés ;
• 395.000 courriers adressés dont 1/3 par envoi électronique ;
• 40.000 dépôts de document sur les espaces privés ;
• plus d'1 milliard d'euros de prestations versées pour 476 M€ de cotisations et contributions légales émises, soit 9.500 euros par adhérent et pour l'année, ou sept Smic mensuel ;
• 1.094.514 km parcourus, soit 27 fois le tour de la terre ou trois voyages entre la terre et la lune ;
le tout réalisé par :
• 478 salariés ;
• 700 délégués ;
• et 40 administrateurs.

Ensuite, Jean-Paul Baudin, premier vice-président a fait un focus sur les efforts de communication réalisés par la MSA Bourgogne pour informer ses ressortissants des actualités impactant leur vie.
Les présidents par alternance du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale (CPASS), Mauricette Besançon et François Vaillant, ont répondu à l'interview de Berty Robert, rédacteur en chef de Terres de Bourgogne, évoquant le bilan 2022 et les perspectives d'actions sanitaires et sociales pour 2023 en direction des familles, des jeunes, des seniors, des actifs fragilisés et des territoires.
Gaëlle Bertrand et Jacques Ganne, respectivement présidents du Comité de Protection Sociale des Non Salariés (CPSNS) et des Salariés (CPSS) ont choisi d'évoquer les différents dispositifs d'accompagnement proposés par la Santé sécurité au travail, qui ambitionnent non seulement de traiter le mal-être, mais également de promouvoir et préserver le bien-être au travail.
René Faucheux, président de la Commission Vie Institutionnelle (CVI) a abordé les événements 2022 comme les nouveaux modules de formation des élus, la WepApp, le volet "contact" du





Parcours attentionné nouvel installé ou encore l'action commune Alimentation et les 30 actions mises en place dans la région, faisant de la MSA Bourgogne, la première caisse de France en nombre d'actions réalisées.
Dans son rapport moral, Dominique Bossong est revenu sur la nature exceptionnellement compliquée de l'année 2022, listant les prises en charge exceptionnelles de cotisations (près de 15 millions d'euros) dans le cadre des différentes crises et l'accompagnement social de la MSA Bourgogne. Il a ensuite réaffirmé la mobilisation de la MSA dans la lutte contre le mal-être agricole, évoquant le plan interministériel Mal-être et sa déclinaison en Bourgogne avec notamment la mise en place, dans chaque département, des comités plénier et technique et le développement du réseau Sentinelles.
Invité d'honneur de cette assemblée générale, Olivier Damaisin, Coordinateur national du Plan interministériel de lutte contre le mal-être agricole, a présenté en détails ce plan, les moyens mis en œuvre vers une approche coordonnée, territorialisée et individualisée pour accompagner les agriculteurs et salariés agricoles dans toutes les dimensions de leur vie –économique, social et de santé– en tenant compte des réalités qui sont les leurs. Il a ainsi abordé sept chantiers prioritaires : prévenir les actes suicidaires, faciliter l'accès aux droits, absorber les chocs sur le revenu, mieux reconnaître les maladies professionnelles, mieux prendre en compte la santé, la sécurité et la qualité de la vie au travail, concilier vie personnelle et familiale et vie professionnelle, mieux accompagner les transitions agricoles.
Enfin, les travaux de cette assemblée générale se sont conclus par l'intervention de Marie-Jeanne Fotré-Muller, directrice régionale de la Draaf BFC, venue confirmer l'engagement des préfets et des services de l'État dans la mise en œuvre de la feuille de route du plan "Mal-être" en agriculture, mettant en exergue la bonne collaboration qui existe entre les services de l'État et ceux de la MSA dans un contexte de crise. Évoquant le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles, elle a également abordé les grands défis de l'agriculture à venir : renouvellement des générations, souveraineté alimentaire, changement climatique… qui nécessitent là aussi, la coordination de tous les acteurs du monde agricole et des services de l'État.

■

ÉDITO



Notre assemblée générale a eu lieu, le 28 avril dernier à Beaune. Avec Jean-Paul Baudin, premier vice-président et Armelle Rutkowski, directrice générale, j'ai eu le plaisir, d'y accueillir Olivier Damaisin, Coordinateur national du Plan interministériel de lutte contre le mal-être agricole. Devant un parterre d'élus et de partenaires présents à l'invitation, il est revenu sur la nécessité de ce plan faisant suite à un constat évident : de nombreuses actions sont mises en place par une multitude d'acteurs sur les territoires, mais sans réelle coordination, ni diagnostic national des actions déployées. La mise en place de gouvernances nationale et départementale vient structurer l'implication de chacun autour de sept grands chantiers prioritaires au service des populations agricoles fragiles.
À la MSA, nous œuvrons depuis longtemps pour une approche globale de la situation des exploitants en difficulté. Ce plan suit les mêmes principes de coordination de moyens humains, financiers et nous sommes, avec d'autres partenaires, un maillon indispensable de ce nouveau dispositif. Et nous pouvons nous réjouir de constater que ce dernier ne s'adresse désormais plus seulement aux non-salariés agricoles, mais concerne également les salariés. Élus et salariés de la MSA sont mobilisés au quotidien pour mener à bien les mesures de ce plan.
En parallèle et au-delà de sa mission de service public, la MSA met en œuvre une action sanitaire et sociale qui propose des prestations en complément de la protection sociale légale. Ces prestations dites extralégales sont nombreuses, à destination de tous les ressortissants agricoles et des territoires. Nous avons souhaité en faire le thème central de ce dossier, afin de les présenter, d'en expliquer les conditions d'accès, le but et pour qui. Le panel est large et répond à de multiples besoins identifiés auprès des familles, des jeunes, des seniors, des actifs agricoles fragilisés ou bien encore des territoires. C'est aussi l'occasion de faire un zoom particulier sur trois nouvelles prestations proposées : l'aide au conseil juridique, le Pass Évasion Jeunes, l'aide aux frais de restauration scolaire et d'évoquer une spécificité MSA Bourgogne : l'aide exceptionnelle au pouvoir d'achat, versée en début d'année à plus de 4.000 ressortissants agricoles, d'un montant de 150 €. Cette aide prendra la forme d'une carte bancaire prépayée lors du second semestre 2023 pour plus de facilité d'utilisation. Avec cette initiative, la MSA Bourgogne montre, une fois encore, son engagement auprès des plus fragiles.
Si le mois de juin a fait la part belle à de fortes températures, espérons qu'il ne s'agisse pas là des prémices d'un été caniculaire et que la météo se montrera enfin clémente !
Je vous souhaite un bel été.

■ **Dominique Bossong**

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

EN DIRECT DE LA MSA

POUR MIEUX COMPRENDRE

Construire un développement social de proximité

Alain Lagneau, directeur de la Solidarité, de la Proximité et des Territoires à la MSA Bourgogne, repositionne la politique d'action sociale de l'organisme et ses moyens d'intervention.

Alain Lagneau le rappelle : la mission de service public de la MSA, c'est avant tout d'assurer la protection sociale de l'ensemble des publics agricoles, notamment dans les domaines de la santé, de la famille, ou de la retraite. Cela s'inscrit dans un cadre législatif précis. Néanmoins, ce dernier peut ne pas suffire et la force des MSA, c'est de pouvoir développer des actions complémentaires, adaptées à leur contexte social et géographique. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les prestations extralégales, comme une capacité à corriger les "trous dans la raquette". Le modèle de fonctionnement des MSA, avec des élus de terrain, se révèle un outil précieux dans ces cas de figure. *« L'Action sanitaire et sociale (ASS),* souligne Alain Lagneau, *est un domaine où le niveau politique est important puisque le plan ASS est défini par les élus de la MSA, et notamment, par son conseil d'administration, de manière pluriannuel. Nous sommes actuellement sur le plan qui couvre la période 2021-2025 »*. Trois axes structurent ce plan :

- **Intervenir en faveur des actifs agricoles en situation de fragilité. Les interventions sont de trois types :** accompagner les exploitants agricoles en difficultés socio-économiques, favoriser le maintien dans l'emploi des salariés et des exploitants confrontés à une problématique de santé, prévenir les risques psychosociaux. Les travailleurs sociaux de la MSA Bourgogne accompagnent les personnes de manière individuelle et montent aussi des actions collectives (groupes de parole, ateliers Avenir en soi, Coup de pouce connexion pour les gens en difficultés sur le numérique, Bien gérer sa ferme...). Avec les organisations professionnelles agricoles, les Conseils départementaux, les Directions départementales des territoires (DDT), la MSA intervient sur le déploiement du programme de prévention du mal-être. Des volontaires sont actuellement formés pour devenir sentinelles afin de constituer des réseaux de veille dans le but de mieux repérer les personnes en difficultés.
- **Familles, jeunes et territoires :** *« en 2022,* poursuit Alain Lagneau, *nous avons lancé le dispositif Grandir en milieu rural. Nous avons contractualisé avec une trentaine de communautés de communes. Nous les soutenons par des aides à l'investissement et des actions en direction de ce public. Il y a aussi toute la panoplie des aides financières individuelles »*.



Actions en direction des personnes âgées, mais aussi des jeunes, des publics ruraux socialement fragilisés... La MSA déploie une action sanitaire et sociale de grande ampleur qu'elle complète de manière pertinente par des initiatives plus locales et qui prennent en compte les réalités de territoires.

- **Seniors :** il existe une offre de services pour mieux vivre à domicile (aide ménagère, aide à l'adaptation de l'habitat, portage de repas...) mais aussi des ateliers collectifs dans le cadre de la prévention du Bien vieillir (sur la mémoire, le sommeil, la nutrition, l'équilibre). *« Nous intervenons aussi sur le soutien et le répit en faveurs des aidants avec le parcours santé des aidants et le relayage à domicile. Nous soutenons toutes les initiatives d'habitat inclusif ou d'hébergement collectif en faveur des personnes âgées non dépendantes, en milieu rural »*. À travers tout cela, c'est la construction d'un développement social de proximité qui se dessine. *« Nous voulons être la protection sociale du premier kilomètre en milieu rural »,* confirme le directeur-adjoint. Les besoins des populations concernées sont pris en compte et des réponses sont bâties en fonction de ces besoins, par les élus, les administrateurs –en particulier, le Comité d'ASS– et les équipes du service ASS, composées, pour l'essentiel, des travailleurs sociaux. La dimension partenariale est essentielle. La MSA œuvre ainsi avec d'autres organismes de sécurité sociale, des Conseils départementaux, des organisations professionnelles agricoles, des collectivités...

Le levier des appels à projets

Dans cette logique d'élaboration d'un développement social de proximité, la MSA Bourgogne dispose aussi du levier des appels à projets lancés annuellement. Ils apportent à des acteurs territoriaux un soutien financier de la MSA, pour permettre, par exemple, l'émergence de nouvelles structures, l'extension ou la rénovation de dispositifs existants, le lancement de nouveaux projets. C'est dans ce cadre que sont alloués des financements, en réponse à un cahier des charges qui respecte les priorités de la MSA en matière d'action sociale. On peut citer MSA Solidaire, grand appel à projets qui s'adresse à toutes les structures d'animation de la vie sociale locale (centre sociaux, foyers ruraux, associations...) capables de proposer des actions ou des projets en matière de solidarité de proximité. Autre exemple : l'appel à projets Jeunes qui vise à faire émerger des actions proposées par les jeunes sur les territoires ruraux. Certains de ces appels à projets sont lancés dans le cadre d'un partenariat. Ainsi, par le biais du Groupement d'action sociale des caisses de retraite dont la MSA est membre, est proposé chaque année un appel à projet Prévention sociale, pour lutter contre l'isolement des personnes âgées. La MSA participe également aux Appels à manifestation d'intérêt (AMI) lancés par les conférences des financeurs pour prévenir la perte d'autonomie.

ZOOM

Qu'est-ce qu'une prestation extralégale ?

Les interventions en matière d'action sociale à la MSA Bourgogne se réalisent selon trois modes : l'accompagnement des travailleurs sociaux, le soutien aux structures ou porteurs de projets en milieu rural et l'attribution d'aides financières individuelles autrement appelées prestations extralégales. Comme leur nom l'indique, ces prestations viennent en complément d'aides légales prévues par l'État. L'ensemble de ces prestations est regroupé dans un règlement intérieur. Le fond, le contenu de ces prestations sont définis par le conseil d'administration de la MSA Bourgogne, qui détermine sa politique d'action sociale.

En parallèle des interventions de ses travailleurs sociaux, le service administratif de l'action sociale gère les aspects budgétaires mais aussi les prestations extralégales d'action sociale. Ces prestations touchent trois types de public.

Familles, jeunes et territoires

Sous conditions de ressources d'un quotient familial plafonné à 1.000 € par mois, il existe différents types d'aides aux familles, aux jeunes et aux territoires. *« Les plus sollicitées sont l'aide aux vacances, l'aide à la poursuite d'études ou encore celle relative aux jeunes actifs »,* précise Fabienne Petiot, responsable du pôle administratif ASS.

« Pour les vacances en famille nous proposons le service des chèques vacances, bien connu de nos adhérents. Les conditions de ressources sont prises en compte et une participation financière plus ou moins importante de la famille est demandée en fonction du quotient familial de cette dernière ».

Salariés et exploitants en situation de fragilité

Ce sont des personnes qui ont des problématiques de santé pouvant avoir des incidences sur le maintien dans l'emploi ou la vie personnelle. *« L'aide au remplacement des exploitants agricoles est une participation au remplacement pour cause de maladie, décès ou accident du travail, mais aussi pour les enfants hospitalisés. Elle s'adresse également aux futurs pères lorsqu'il y a hospitalisation de la mère en prénatal. La MSA peut financer le remplacement du père qui se rendrait auprès de la mère hospitalisée avant l'accouchement, en participant à hauteur de 40 € pas jour, dans la limite de 15 jours »*. L'affilié doit être adhérent au service de remplacement et doit faire appel à lui, en tout premier lieu. S'il a recours à une embauche directe, il doit pouvoir fournir une attestation du service de remplacement de non-disponibilité d'un remplaçant. C'est une aide qui vise à promouvoir le service de remplacement, qui peut être sollicitée ensuite pour d'autres motifs. Dans le domaine des actifs fragilisés, il y a les secours. La MSA peut, notamment, attribuer des aides financières. Il y a d'abord l'aide directe en lien avec la santé, comme des soins dentaires onéreux avec un important reste à charge. *« Il s'agit d'une demande directe puisque la personne constitue un dossier et l'envoie directement à la MSA »,* indique Fabienne Petiot. Il existe aussi des aides financières en lien avec la situation de fragilité de la personne. *« Il s'agit dans ce cas d'un accompagnement par un travailleur social. Si la personne tombe malade ou se retrouve au chômage, son dossier de prestation est bloqué, il y a donc une incidence financière qui grève son budget. La demande d'aide peut être présentée par un travailleur social de la MSA ou un travailleur social du Département »*.



Les seniors

Pour ce qui est des seniors, depuis toujours la MSA s'engage à favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible. Elle participe principalement au financement des heures ménagères et à l'amélioration de l'habitat. *« Une des prestations extralégales sans doute peu connue consiste à financer une part de l'abonnement à la téléassistance. Il s'agit d'un bracelet ou d'un médaillon que l'on peut activer en cas de chute, par exemple, ou d'incapacité à appeler les secours. Cet outil connecté lance à lui seul une alerte qui fait intervenir les secours en identifiant le porteur du bracelet. Nous proposons également des aides pour le portage de repas »,* précise Fabienne Petiot.

« Chaque année, nous travaillons avec le Conseil d'administration à l'évaluation de l'utilisation des aides extralégales, à la pertinence d'en proposer de nouvelles en fonction des besoins détectés », rajoute cette dernière.

Toutes les prestations extralégales sont disponibles dans le règlement intérieur de la MSA, sur le site bourgogne.msa.fr

« Prendre le temps de consulter ce règlement c'est s'assurer de pouvoir demander toutes les éventuelles aides auxquelles on a droit », conclut Fabienne Petiot.

SUR LE VIF

Manger et s'évader !

Ouvrir de nouveaux horizons aux jeunes ruraux et soutenir les familles dans une nécessité aussi essentielle que celle du repas à l'école : voici deux axes couverts par les prestations extralégales de la MSA Bourgogne, détaillées par François Vaillant, co-président du Comité paritaire d'Action sanitaire et sociale.

Les enfants et les adolescents de familles agricoles, et plus largement, qui vivent en milieu rural, sont l'objet de beaucoup d'attention de la part des services de la MSA Bourgogne, sur deux axes en particulier : la question vitale de l'alimentation, et la possibilité d'élargir ses horizons, un aspect particulièrement important pour des personnes en "construction". Là aussi, la MSA démontre sa capacité à élaborer des réponses sociales qui correspondent aux attentes des territoires qui sont les siens. Depuis plusieurs années, de nombreuses prestations extralégales ont prouvé leur utilité. Elles ne cessent d'évoluer au fil du temps. Deux nouvelles prestations sont proposées à compter de 2023. Il s'agit du Pass Évasion Jeunes et de l'aide aux frais de restauration scolaire. François Vaillant, co-président du Comité paritaire d'Action sanitaire et sociale (CPASS) de la MSA Bourgogne en décrit les fonctionnements : *« ces prestations s'inscrivent dans un ensemble plus vaste "Jeunes-Familles". Dans le travail interne et permanent que nous menons, au sein du Comité paritaire ASS, entre élus et salariés de la MSA Bourgogne, on se rend compte qu'il y a parfois des manques, des aspects qui ne sont pas pris en charge. Notre réflexion nous permet, dans certains cas, de faire émerger des réponses plus spécifiques aptes à apporter une solution à ces situations plus compliquées. Nous disposons aujourd'hui de près de 30 prestations extralégales, ce qui en dit long sur notre capacité à imaginer et trouver des réponses les plus adaptées possibles ! Et nous en expérimentons d'autres, très innovantes, qui deviendront peut-être concrètes, autour de la mobilité ou de la fracture numérique... Avoir des élus de terrain qui traitent les dossiers "à la main" permet aussi cette agilité de la MSA ».*

Une aide qui complète

Concernant la prestation d'aide aux frais de restauration scolaire, au sein du comité ASS on s'est rendu compte qu'il y avait des enfants qui n'avaient pas la possibilité d'aller manger à la cantine en raison des difficultés économiques de leurs familles. *« Face à la récurrence de demandes de paiements de factures de cantine,* poursuit François Vaillant, *nous avons décidé la création d'une prestation spécifique dans ce domaine, pour les familles ayant les plus faibles revenus. La prestation apporte un complément, qui ne permet pas forcément de tout régler, mais qui constitue néanmoins une aide véritable. C'est indispensable parce que nous constatons vraiment des carences dans ce domaine. En parallèle nous avons fait évoluer le plafond du quotient familial pour en bénéficier. En effet, les difficultés touchent logiquement les gens qui ont les plus bas revenus, mais ceux qui ont des revenus un peu supérieurs ne sont pas non plus épargnés. Il n'est pas rare d'avoir des familles avec les deux parents qui travaillent, qui ont trois enfants, et qui ont, au final des revenus individuels très faibles ».*

Besoin d'évasion

En abordant le Pass Évasion Jeunes, il faut avoir à l'esprit que le terme "Évasion" est choisi à dessein : le but c'est vraiment d'apporter à certains jeunes la possibilité de vivre des moments, en dehors du cadre strict de leur famille, et de bénéficier d'une véritable ouverture sur l'extérieur. *« Cela peut se traduire par la fréquentation d'une bibliothèque, ou la participation à un club d'informatique, mais il s'agit aussi de voyages ou de colonies de vacances, en partenariat avec des organismes agréés. Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide forfaitaire pouvant aller jusqu'à 150 euros par enfant. On doit aussi avoir un quotient familial de 1.000 euros. Il faut noter que ce quotient est supérieur à ce que prévoient, par exemple, les allocations familiales. Ce dispositif nouveau doit permettre aux jeunes d'avoir des projets et de pouvoir les réaliser ».*



Crédit Réussir

L'aide aux frais de restauration scolaire est un vrai soutien apporté à certaines familles au sein desquelles avoir un travail pour chacun des parents ne signifie pas être à l'abri des problèmes économiques.

Pouvoir d'achat et aide juridique en ligne de mire

En parallèle d'une nouvelle prestation extralégale "Aide au conseil juridique", la MSA Bourgogne se préoccupe également du pouvoir d'achat de ses adhérents. Mauricette Besançon, co-présidente du Comité paritaire de l'action sanitaire et sociale, présente ces deux modes d'accompagnement.

Le pouvoir d'achat, c'est LA préoccupation d'une grande majorité de la population, avec la hausse de l'inflation constatée un peu partout en Europe depuis le déclenchement du conflit russo-ukrainien. Il était donc logique que la MSA Bourgogne, et en particulier son Comité paritaire d'Action sanitaire et sociale (CPASS), se préoccupe de la question. En parallèle des prestations extralégales développées par l'organisme de sécurité sociale des agriculteurs, le champ d'action de la préservation du pouvoir d'achat va connaître une nouveauté. En début d'année 2023, une aide de 150 euros a été versée de manière classique, par virement aux personnes bénéficiaires qui ont été préalablement identifiées. D'ici la fin de l'année, une carte prépayée sera proposée comme moyen d'utilisation de l'aide exceptionnelle au pouvoir d'achat. Cette future carte prépayée a pu bénéficier, pour sa conception, d'un partenariat entre la MSA le Crédit Agricole.

"Coup de pouce inflation"

Mauricette Besançon, co-présidente du Comité paritaire ASS de la MSA Bourgogne, revient sur l'origine du projet : *« à la fin de l'année 2022, nous avions décidé d'attribuer une aide exceptionnelle, le "Coup de pouce inflation", dans le cadre de la lutte contre l'inflation. En progressant dans nos réflexions, nous nous sommes dit que sous la forme d'une carte prépayée, cela pourrait être très pratique. Nous voulions que cette aide puisse véritablement constituer un soutien pour le quotidien et non pas contribuer à combler un découvert bancaire. La carte prépayée est un porte-monnaie, nominatif. Il sera possible de cadrer son utilisation, par exemple, tous les jours de la semaine, entre 6 heures et minuit. Le cadrage pourra aussi porter sur les types d'achats nécessaires : carburant, recharge électrique, actes de dépannage ou de réparation d'un véhicule, utilisation des transports en commun, les dépenses alimentaires, le bricolage, le taxi. Cette carte prépayée sera une réalité concrète à la fin de l'année 2023. Concernant l'aide versée en début d'année, 4.387 foyers en ont bénéficié. On a voulu toucher les familles qui, malgré des revenus modestes, échappent à tous les minimas sociaux, avec un quotient familial compris entre 901 et 1.500 euros ».*

Conseil juridique face à des situations complexes

Autre grande nouveauté pour 2023 dans le champ des prestations extralégales : un accompagnement dans le conseil juridique. *« Cette prestation*, poursuit Mauricette Besançon, *a été mise en place au début de cette année. Elle résulte d'un constat : au fil de notre travail d'élu de la MSA, dans les commissions pour l'attribution de secours, nous nous trouvions parfois face à des situations relativement complexes. Pour aider les personnes à se sortir de ces situations, les travailleurs sociaux de la MSA avaient besoin de s'appuyer sur du conseil juridique. Si le travailleur social estime que c'est nécessaire, il peut désormais faire une demande d'aide. Celle-ci est d'un montant de 300 euros et elle n'est pas liée à des conditions de ressources. C'est très utile pour trouver des leviers qui permettent à la personne de s'extirper de situations vraiment très complexes et difficiles ».*



Crédit Réussir

L'initiative "Coup de pouce inflation" lancée au début de l'année 2023 par la MSA Bourgogne est un ballon d'oxygène pour les ménages confrontés à la hausse du coût de la vie. A la fin de l'année, il sera possible d'utiliser cette prestation avec une carte prépayée.

+ que des aides, un droit

Démarrer dans la vie active est un grand tournant dans la vie, avec son lot de changements : premier emploi, premier appartement, la gestion des dépenses du quotidien, etc. Des aides existent.

La Prime d'activité

Il est vrai que les premiers salaires sont souvent loin d'être mirobolants. Un coup de pouce peut être alors appréciable. Si les revenus sont faibles, la MSA peut verser chaque mois un complément : la prime d'activité. Elle s'adresse à tous : salariés, exploitants agricoles, étudiants salariés ou apprentis dès 18 ans.

Le Revenu de solidarité active (RSA)

Si l'assuré a travaillé deux ans au cours des trois dernières années, il peut avoir droit au RSA. Le RSA n'est pas qu'une aide financière, il permet également aux jeunes sans emploi de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un référent unique, d'être soutenus et conseillés dans la construction de leur projet professionnel et dans leurs démarches.

L'Allocation personnalisée au logement (APL)

Un coup de pouce pour payer son loyer ? Seul, en couple ou en colocation et quelle que soit sa situation professionnelle, le jeune qui quitte le domicile de ses parents, peut bénéficier de l'APL pour réduire le montant de son loyer. Elle est versée chaque mois au bailleur ou directement sur le compte bancaire du demandeur.

La Complémentaire santé solidaire (CSS)

Les besoins de santé peuvent entraîner des dépenses supplémentaires,



parfois imprévues. En cas de revenus peu élevés, il est possible de bénéficier de la CSS. Grâce à cette aide, et sur présentation de la carte vitale, il n'y a plus d'avance de frais chez le médecin, à l'hôpital, en pharmacie mais aussi pour la plupart des lunettes et prothèses dentaires. Ces frais sont pris en charge par la MSA et la CSS. En fonction des ressources, la CSS est gratuite ou payante à hauteur de 8 € par mois.
Rendez-vous sur :
- mesdroitssociaux.gouv.fr pour visualiser et comprendre ses droits, effectuer des simulations et réaliser ses démarches en ligne.
- bourgogne.msa.fr > particulier > vous guidez dans vos démarches pour tout savoir sur ces aides. ■

// EN BREF

Face aux tentatives de fraude, restons vigilants

Les tentatives d'escroqueries par téléphone, email ou SMS se multiplient pour vous inciter à communiquer vos informations personnelles. Parfois difficiles à repérer, elles nécessitent une grande prudence de votre part. Retrouvez quelques conseils utiles pour limiter les risques sur bourgogne.msa.fr > Protection des données.

Ma couverture santé à Europe

Gratuite, individuelle et valable deux ans, la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) facilite la prise en charge de vos soins médicaux lors d'un séjour temporaire en Europe. Faites votre demande en ligne via Mon espace privé ou depuis l'application mobile Ma MSA & moi. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Santé > Prendre soin de sa santé.

Versement de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS)

L'ARS vous aide à faire face aux dépenses occasionnées par la rentrée. Pour bénéficier de cette prestation, vous n'avez aucune démarche à effectuer si vos enfants ont moins de 16 ans. S'ils sont âgés de 16 à 18 ans, une déclaration de situation est nécessaire. Faites votre déclaration en ligne via Mon espace privé. N'attendez pas le dernier moment ! Cette allocation sera versée à partir de mi-août 2023.

Vous recrutez des saisonniers étrangers ?

Des procédures et des formalités sont à suivre et diffèrent selon la situation et leur nationalité. Consultez nos fiches d'information pour tout savoir sur les démarches sur bourgogne.msa.fr > Employeur > Embauche et déclarations.

Gare aux tiques !

Bois, forêts, prairies aux herbes hautes, autant d'endroits où les tiques aiment à se cacher… et vous piquer ! La piqûre d'une tique peut transmettre la maladie de Lyme et provoquer de graves complications. Adoptez les bons gestes de prévention. Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Santé > Prendre soin de sa santé.

// EUROFOREST 2023

Un public nombreux sur le stand de la MSA Bourgogne

La MSA Bourgogne, partenaire de la première heure, était présente, pour la 8e édition d'Euroforest, le salon forêt-bois en pleine nature qui s'est tenu du 22 au 24 juin derniers dans la forêt de Chaumont à Saint-Bonnet-de-Joux en Saône-et-Loire. L'occasion pour l'équipe Santé Sécurité au Travail de la MSA de présenter son offre de services en matière de prévention santé.

L'effervescence et la convivialité étaient de mise sur le stand MSA. Conseillers en prévention, médecins du travail et infirmières de la MSA Bourgogne, épaulés par leurs collègues de Franche-Comté ont accueilli de nombreux visiteurs venus chercher des informations ou tout simplement poussés par la curiosité. Sur chacun des trois jours, cinq jeux concours sur le thème de la prévention ont trouvé leur public, avec remise de prix aux meilleurs. Nos collègues de MSA Services, conseillers en protection sociale et animateurs de la vie institutionnelle sont venus, à tour de rôle, à la rencontre des visiteurs, pour présenter leur métier et répondre aux questions éventuelles. À proximité du stand, les démonstrations se sont enchainées, animées par les conseillers en prévention, en partenariat avec la C3A Alsace et des homologues préventeurs allemands. Une conférence, organisée par la MSA, sur les chenilles processionnaires du chêne a eu lieu le jeudi 22, apportant aux professionnels, les connaissances nécessaires pour se protéger de leurs effets sur la santé au travail...
Trois jours intenses d'animations, de démonstrations et de conseils sur le stand MSA avec aux commandes, une équipe SST en ébullition, malgré un temps humide, le premier jour. Et *« cerise sur le gâteau »*, Pascal Cormery, président national MSA était présent pour la première fois sur le stand aux côtés d'Armelle Rutkowski, directrice générale MSA Bourgogne. ■



La ceinture, votre meilleur bouclier

Profitant d'Euroforest, la SST a rappelé aux professionnels, l'importance de la ceinture de sécurité. En effet, l'un des risques majeurs lors de l'utilisation d'un engin agricole dans les champs est son renversement ou son retournement. Combiner structure de protection et ceinture de sécurité, c'est s'assurer une protection optimale. Plus d'infos sur ssa.msa.fr

La MSA Bourgogne vous accueille autrement

Afin d'améliorer la qualité de service, votre MSA (Auxerre, Dijon, Mâcon et Nevers) vous accueille, à compter du 3 juillet 2023 :
- sans rendez-vous les lundis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30 ;
- exclusivement sur rendez-vous les mardis, mercredis et vendredis.

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 03.85.39.50.83
employeur : 03.85.39.51.75
professionnel de santé : 03.85.39.50.85

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

ÉDITO

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma !

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective nationale de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.
Pour rappel, le SMIC est revalorisé en cours d'année dès lors qu'il y a une hausse d'au moins 2 % de l'indice des prix à la consommation par rapport à l'indice constaté lors de la dernière évolution du SMIC.
Ce nouvel accord permet une évolution de la grille des salaires minima conventionnels sur les bases suivantes (voir tableau).
Malgré un contexte économique et climatique générant des inquiétudes pour l'avenir dans les entreprises agricoles, il était en effet de la responsabilité de la FNSEA et de la FNCUMA de donner un cap à ces entreprises. Avec cette grille, qui préserve le pouvoir d'achat et évite un tassement des paliers, la FNSEA et la FNCUMA estiment avoir répondu aux attentes des salariés et des employeurs pour continuer notamment à rester suffisamment attractifs dans un climat tendu pour le recrutement.
Comme toujours, l'application obligatoire de cette grille est conditionnée à la date de publication de l'arrêté d'extension au Journal Officiel, qui n'est pas encore paru à l'instant où nous écrivons ces lignes.
Dans l'attente, la FNSEA invite les employeurs agricoles, quand ils le peuvent et le souhaitent, à l'appliquer dès à présent.
Enfin, rappelons que cette grille conventionnelle est un minimum en deçà duquel il n'est pas possible de rémunérer un salarié selon son coefficient d'emploi. Dans le cadre de sa politique de rémunération, chaque employeur reste libre de rémunérer ses salariés au-delà du taux horaire minimum fixé, cela sans plafond et sans avoir à faire évoluer la classification qui, elle, est liée aux caractéristiques du poste occupé par le salarié et non à la rémunération que celui-ci perçoit.

Gilles DUQUET
Président Commission régionale emploi BFC

Coefficient d'emploi

Applicable depuis le 1er mai 2023 - Taux horaire brut - Avenant n°7 du 25 mai 2023
Applicable au 1er jour du mois suivant l'extension - Taux horaire brut

	Coefficient de l'emploi		*Taux min. au 25/05/2023*
	Entre	et	
Palier 1	9	11	11,52
Palier 2	12	16	11,61
Palier 3	17	24	11,78
Palier 4	25	35	12,03
Palier 5	36	51	12,56
Palier 6	52	73	13,15
Palier 7	74	104	13,92
Palier 8	105	143	14,88
Palier 9	144	196	16,11
Palier 10	197	270	17,84
Palier 11	271	399	20,30
Palier 12	400		23,20

Actualité sociale

Indemnités de rupture conventionnelle

Dans la loi du 14 avril 2023 réformant les retraites, le législateur a inséré une mesure de financement originale modifiant le taux de cotisation lié au paiement de l'indemnité de rupture conventionnelle. A compter du 1er septembre 2023, les indemnités de rupture conventionnelle seront soumises à un régime social unique portant la contribution patronale à 30% au lieu de 20% actuellement. Cette contribution reste à la charge de l'employeur et est versée à la caisse de MSA pour abonder les ressources de la Caisse nationale d'assurance vieillesse. Les indemnités de rupture conventionnelle seront, pour tous les salariés quel que soit leur âge, soumises aux cotisations de sécurité sociale, CSG et CRDS ainsi qu'à l'impôt sur le revenu. Toutefois, l'indemnité de rupture conventionnelle reste exonérée d'impôt pour les salariés actifs pour son montant exonéré de cotisations sociales. Bon à savoir : Le salarié en reconversion peut bénéficier du dispositif démission-reconversion qui permet au salarié de percevoir les allocations chômage. Pour information : https://demission-reconversion.gouv.fr/IN

DUERP : formez-vous en 2023 !

Enquête sur l'utilisation de la dérogation à la durée du travail pour les vendanges, importance de vos réponses.
Chaque année, la FRSEA, par le biais de toutes les FDSEA concernées, sollicite les viticulteurs afin qu'ils répondent à un questionnaire sur l'utilisation de la dérogation à la durée maximale absolue du travail pour les vendanges. En effet, en contrepartie de l'octroi de cette dérogation, la DREETS demande à la FRSEA de présenter chaque année un bilan détaillé de l'utilisation de cette dérogation.
Nous tenons donc à vous rappeler l'importance de répondre chaque année à ce questionnaire anonyme qui permet de défendre et de montrer l'intérêt pour les exploitations viticoles de la nécessité de cette dérogation. Nous remercions tous ceux qui ont pris le temps de répondre au questionnaire 2022, qui permettra, nous l'espérons, d'obtenir cette année encore cette dérogation.

Retrouvez nos villages emplois sur le Tour de France !

Lors du Tour de France 2022, la FNSEA a lancé une campagne de communication d'ampleur de promotion des métiers agricoles : « Ma nature, mon futur, l'agriculture ». En s'associant à la grande caravane du Tour de France, la FNSEA offre une forte opportunité médiatique au monde agricole, avec l'ambition de rendre plus visibles les métiers agricoles auprès du grand public.
Ce partenariat avec le Tour de France a pour objectif de faire savoir que l'agriculture est pourvoyeuse d'emplois qui ont du sens, de l'avenir, sont accessibles et diversifiés au cœur des territoires et ainsi répondre aux problématiques urgentes de renouvellement démographique des exploitants agricoles et de pénurie de main d'œuvre.
La campagne de communication « Ma nature, mon futur, l'agriculture » est renouvelée pour le Tour de France 2023 et sera de passage en Bourgogne Franche-Comté. Les fédérations départementales proposeront de nombreuses animations telles que des fresques géantes, des OLA et des villages emplois en collaboration avec l'ANEFA (Association Nationale pour l'Emploi et la Formation Agricole). Venez-nous retrouvez : jeudi 13 juillet à La Chapelle de Guinchay (71) et vendredi 21 juillet à Bracon (39).

Cas pratique

Dérogation à la durée du travail

Le 5 mai 2023, la DREETS a délivré, après demande de la FRSEA, la dérogation à la durée hebdomadaire maximale absolue et moyenne de travail pour les travaux de moissons, fenaisons, récoltes et ensilages. Répondez par VRAI ou FAUX aux questions suivantes :
Q1 : Pendant cette dérogation, il est possible de faire travailler son salarié agricole jusqu'à 66 heures par semaine.
FAUX : Il est possible de faire réaliser à son salarié majeur 60 heures par semaine au maximum (contre 48 heures en règle générale) pour les périodes du 15/05/2023 au 13/08/2023 : Fenaisons et moissons et du 14/08/2023 au 29/10/2023 : Regain, ensilage, semis et préparation du sol.
Q2 : Après utilisation de la dérogation, je dois transmettre certains documents à l'inspection du travail.
VRAI : Les employeurs utilisatrices de la dérogation devront transmettre à l'inspection du travail le registre horaire tenu, ainsi que l'avis du CSE s'il existe, avant le 31 décembre 2023.

Formations

//Prestations proposées par le réseau FDSEA à destination des employeurs :

Consciente des difficultés de recrutement et du recours, de plus en plus fréquent, à des entreprises de prestations de services, la FDSEA (votre département), a souhaité remettre à jour un guide à destination des employeurs agricoles relatif à la prestation de services internationale et nationale. Les entreprises doivent en effet, au regard des nombreuses obligations qui leur incombe et des risques encourus, faire preuve de vigilance sur ces questions. Votre service emploi se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

LE CHIFFRE

16 %

C'est le pourcentage d'exploitants interrogés en BFC qui ont embauché un salarié agricole au premier trimestre 2023 + 9 pts en un an.
Au niveau national c'est 16 % contre 13 % en 2022, +3 pts.
Ifop pour la FNSEA - Baromètre de conjoncture agricole

// CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement…), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

21	Christine Dautin	sje@fdsea21.fr	03 80 68 67 68
58	Camille Fassier	emploi.fdsea58@fdsea58.fr	03 86 93 40 94
71	Cécile Parent	cparent@fdsea71.fr service.emploi@fdsea71.fr	03 85 29 56 50
89	Laëtitia Clerc	laetitia.clerc@fdsea89.fr fdsea.yonne@fdsea89.fr	03 86 49 48 10

VITICULTURE

Bien régler la perche d'un tracteur enjambeur

Avant de régler ses outils de travail du sol et autres outils interceps, il est capital de bien ajuster la perche qui va les soutenir. Fabrice Dulor, directeur chez Boisselet, nous en explique les principaux fondamentaux. Ludovic Vimond

Appelée perche ou âge en vignes étroites (de 0,9 m à 1,30 m), le support d'outils s'intégrant entre les roues avant et arrière d'un tracteur enjambeur existe sous deux formes : les perches poussées ou les perches tirées suivant le porte-outil du tracteur enjambeur. Les partisans des perches tirées prennent souvent l'exemple des charrues de grandes cultures pour justifier une traction naturelle. Ceux vantant les perches poussées argumentent notamment du plus grand espace exploitable entre les roues.
Quoi qu'il en soit, les **deux types de perches doivent globalement répondre aux mêmes réglages pour un travail du sol optimal**. Pour cet article, nous sommes partis sur la base d'une perche poussée.



L.Vimond

Le bon fonctionnement des outils interceps s'appuie sur un bon réglage de la perche.

Un guide-perche qui maintient sans frotter

Destiné à maintenir la perche poussée bien droite, parallèle au rang, le guide-perche veille à limiter les usures sur les articulations, la perche poussée ne demandant naturellement qu'à dévier vers la gauche ou la droite. Veiller à ce que le guide-perche soit bien aligné, afin de ne pas générer d'efforts latéraux et/ou de frottements.



La chaîne gère la profondeur

À l'avant de la perche, la chaîne sert à régler la profondeur de travail. **Elle s'accroche à l'avant de la perche et à un vérin de gestion de profondeur (tracteur récent) ou à une barre gérant la profondeur de l'outil.** Relié au palonnier, ce vérin ou cette barre permet de régler le terrage **(gestion constante et régulière de la profondeur de travail, quel que soit le profil du sol).**
Si le tracteur est amené à travailler dans des vignes pentues, le conducteur abaissera sensiblement le palonnier en montée, **le tracteur ayant naturellement tendance à s'alléger de l'avant.** Dans la descente, il fera l'inverse. **En pilotant depuis le palonnier, il ajuste la profondeur de travail en maintenant son terrage.**



Régler l'horizontalité

Dans la mesure du possible, il faut **se placer sur sol plat, horizontal**, afin de réaliser les premiers réglages. **Le palonnier avant du tracteur**, s'il existe, **doit être à mi-course**, afin de profiter à la vigne du maximum d'amplitude (vers le bas et vers le haut). Un repère est bien souvent installé sur l'enjambeur pour trouver cette position.
À l'aide du vérin de relevage, **abaisser la perche à sa position la plus proche de celle de travail**. À l'aide de la **barre de poussée à visser** (de type troisième point sur un tracteur interligne), **s'assurer de la bonne horizontalité de la perche, voire d'une légère tendance à piquer** : cette dernière se justifie notamment pour rattraper du jeu dans les articulations. Hormis quelques rares exceptions, une perche qui talonne – l'avant est surélevé par rapport à l'arrière – demandera plus d'effort, fera davantage chauffer l'huile des outils interceps animés hydrauliquement et rendra sûrement le travail des outils insatisfaisant. Bien régler l'horizontalité implique donc d'avoir **une barre de poussée toujours bien entretenue**.





Le dévers se règle à la vigne

Une fois les premiers réglages effectués, le conducteur peut se rendre à la vigne pour les derniers paramétrages. Qu'il soit mécanique ou hydraulique, le **réglage du dévers s'ajuste à la vigne**, en jugeant de la qualité de travail effectué. **Lors de chaque changement de réglage, veiller à relever l'outil à l'arrêt pour ne pas sursolliciter inutilement la mécanique.**



Régler l'écartement des outils

Celui-ci peut être mécanique ou hydraulique. **La glissière d'écartement coulissant sur la perche fait bouger une bielle qui écarte ou resserre les outils mécaniques,** afin de les positionner correctement par rapport au rang. Ne pas hésiter à s'arrêter après avoir avancé sur quelques mètres, pour regarder au sol la qualité du travail effectué et confirmer ou ajuster les réglages réalisés.



Point subsidiaire, pour des questions de sécurité, **sur la route ou lors des manœuvres de bout de rang, il est important d'avoir une vingtaine de centimètres de dégagement** sous la pointe des outils, lorsqu'ils sont relevés. Ne pas hésiter à s'aider du palonnier avant, afin d'optimiser cette marge de sécurité. Enfin, en position route, la chaîne de gestion de profondeur/terrage doit impérativement être reliée à un point fixe du châssis de l'enjambeur.

Les fraises interceps mulchent et désherbent les rangs de vigne

Dans la panoplie des outils de travail du sol, ces fraises font un retour remarqué.



L. Vimond

L'Agile d'Alpego propose un recentrage automatique, qui permet de travailler au plus près du rang.



Van Wamel Perfekt

Le Terra Ranger est annoncé pour travailler jusqu'à 15 km/h.

Travaillant au pied du rang, les fraises interceps font leur retour et suscitent la curiosité des viticulteurs.

L'an dernier, les viticulteurs ont vu débarquer deux machines composées de fraises travaillant en bordure de rang, couplées à des outils pour travailler le sol sous le rang. Il s'agit de l'Agile du constructeur italien Alpego et du Terra Ranger du néerlandais Van Wamel Perfect. Nécessitant 50 ch de puissance de tracteur, les deux types d'appareils se composent de deux fraises à lames en L entraînées par la prise de force du tracteur et travaillant une bande de 25 à 30 cm de large jouxtant le rang. Ces fraises sont complétées de roues Kress (optionnelles) sur le Terra Ranger, montées en amont des outils rotatifs, et de lames interceps (ou disques butteurs ou décavaillonneurs) placées derrière les fraises et couplées à des palpeurs sur l'Agile.

Capable de travailler jusqu'à 15 km/h, selon le constructeur néerlandais, le Terra Ranger se distingue par son châssis et son entraînement autorisant une conversion rapide d'une position arrière à un attelage avant. Le contrôle de la profondeur (jusqu'à 7 cm) s'appuie sur quatre roues montées en tandem pour un bon suivi du sol et une bonne régularité de travail. Il se décline en deux largeurs : 2,30 à 3 m pour le plus petit et jusqu'à 3,50 m pour le plus grand.

Autocentrage sur l'Agile

L'Agile se démarque par ses tôles palpeuses qui pilotent l'écartement entre les fraises et l'autocentrage de l'outil. Cela permet aux outils rotatifs d'être toujours au plus près des rangs, ceci même si le chauffeur se déporte d'un côté ou de l'autre dans l'interrang. La bande travaillée par l'intercep est sensiblement toujours de la même largeur et une lame courte suffit à la travailler : cette dernière retrouve plus vite sa position qu'une lame longue.

Le contrôle de la profondeur s'appuie sur le relevage et sur deux roues arrière





VITICULTURE



L. Vimond

Selon la nature des sols et les vitesses d'avancement, un léger lissage peut être généré.



L. Vimond

Sur l'Agile, le conducteur rentre sur le terminal en cabine une profondeur de travail avec un seuil haut et un seuil bas. L'appareil corrige automatiquement les réglages de profondeur dès lors qu'il détecte, à l'aide de palpeurs, que l'on dépasse ces seuils.



L. Vimond

Travaillant 25 à 30 cm selon les marques, les fraises réalisent une terre fine et détruisent les herbes les plus hautes.



Boisselet

La fraise délimite franchement la zone intercep de l'interrang sans générer de déplacement transversal de terre.



Boisselet

Boisselet propose deux modèles de fraises travaillant en proche-intercep, d'une largeur de travail de 15 et 22,5 cm.

pilotées hydrauliquement. Le conducteur indique sur son terminal en cabine la profondeur voulue, ainsi que des fourchettes haute et basse. L'outil s'appuie sur des palpeurs au sol (pouvant servir à ramener la terre vers le rang) pour contrôler la profondeur et corriger au besoin à l'aide des vérins des roues. En bout de rang, le conducteur peut, d'un seul appui sur un bouton, rentrer les interceps et les fraises, afin de gagner en maniabilité et de ne pas générer de casse. Affiché à un tarif culture de 35 000 euros, l'Agile est proposé en deux modèles M (220-270 cm) et L (240-320 cm), en attendant une version S (190-230 cm).

« Sans la fraise, la lame ne pénétrerait pas »

Ces solutions présentent plusieurs avantages. Les fraises réalisent un émiettement fin, aussi bien de la terre que des herbes, même les plus hautes. Attention cependant aux espèces à fort pouvoir de reproduction végétative, pour lesquelles la fraise aura plutôt tendance à favoriser la multiplication.

« Les fraises facilitent la pénétration et le travail des lames derrière », observe Jean-Marie Begey, vigneron à Villars-les-Bois en Charente-Maritime, lors d'une démonstration, sur son domaine, de l'Agile par la concession Vitidis (distributeur Alpego).

Lors de cet essai dans une parcelle pentue, aux sols secs et durs, les différences de niveaux entre les rangs de vigne ont limité l'appareil à une vitesse de 4-4,5 km/h. Joël Mayoux, directeur commercial de Vitidis, assure que *« dans des conditions plus favorables, il est possible de tutoyer les 10 km/h. Plus on va vite, mieux ça travaille »*.

Dans les sols pierreux, il peut être utile de s'équiper d'un cardan avec limiteur de couple, pour ne pas être arrêté trop souvent à changer les boulons de sécurité. Le lestage avant avec une masse, de 250 kg lors de la démonstration, est requis pour soulever en toute sécurité le poids de près d'une tonne de l'Agile (820 kg pour le Terra Ranger).

Jean-Marie Begey émet une réserve quant au lissage généré par les fraises, un point qui tend à disparaître avec la vitesse.

Même son de cloche de la part du constructeur Boisselet, qui proposait, il y a quelques années, la Daguenette, une fraise pour vignes étroites et qui met également en garde contre les risques d'érosion dans les pentes importantes.

Ludovic Vimond

// EFFEUILLAGE

La stratégie définit le type de machine

Entre l'effeuilleuse à dépression et la version pneumatique, le choix se définit en fonction du travail souhaité.

L'effeuillage de la vigne peut s'effectuer sur une large période, de la chute des capuchons à la vendange. *« À l'origine, la mécanisation de la vendange a été développée pour mécaniser l'effeuillage prévendange, il y a une quarantaine d'années en Champagne*, remémore Yannick Collard, dirigeant de la société Collard. *C'est ainsi qu'est née l'effeuilleuse pneumatique. Par la suite, d'autres régions viticoles s'y sont intéressées et les viticulteurs ont découvert les bienfaits de l'effeuillage précoce, aussi appelé effeuillage en vert. »* Ce dernier est aujourd'hui le type d'effeuillage le plus couramment pratiqué, même si l'effeuillage juste avant vendange continue d'avoir ses adeptes. *« Pour la vendange manuelle, l'effeuillage améliore la visibilité sur les grappes*, explique Cyril Zehner, de Pellenc. *En dégageant les feuilles, cela diminue le nombre de grappes oubliées et augmente les débits de ramassage de 30 %, réduisant la charge de main-d'œuvre et facilitant la récolte à la maturité optimale. »* Mais certaines exploitations viticoles récoltant à la machine sont également adeptes de l'effeuillage prévendange, afin de limiter les déchets verts dans les bennes des machines à vendanger.

Aspiration ou pneumatique

Aussi, sur le marché des effeuilleuses, il existe deux grandes familles : les machines pneumatiques, aussi appelées à air pulsé, et les modèles à aspiration. Alimentées par une centrale pneumatique, les premières se composent de buses montées sur support rotatif soufflant de l'air à une pression plus ou moins élevée vers la vigne, déchiquetant les feuilles au passage. Cette pression est notamment définie par la section de la buse et se décide en fonction du stade de la vigne. Lorsque le feuil-

Machine à vendanger OPTIMUM 340
LE MEILLEUR DE LA TECHNOLOGIE PELLENC POUR VIGNES ÉTROITES



- Voie variable hydraulique
- Correction de dévers
- Maniabilité record
- Nombreuses aides à la conduite et à la vendange

VOTRE ALLIÉ TOUTES SAISONS

MALECOT POIRIER AGRI
- 58 St Loup 03 86 26 24 49
- 18 Crézancy 02 48 79 02 30
- 89 Ligny le Chatel 03 86 47 43 62

VOS INTERLOCUTEURS VIGNE
Vincent Grépier : 06 88 42 22 00, sur dep. 18/58
Ramuel Autrebon : 06 18 36 27 34, sur dep. 89

PELLENC

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

VITICULTURE



Collard

Certaines effeuilleuses pneumatiques permettent de choisir entre un effeuillage sur une hauteur de feuillage importante et un travail intensif sur une plus faible hauteur, en changeant l'orientation des têtes à double flux.

lage est tendre, une pression moindre suffit.

Les effeuilleuses à aspiration ont un fonctionnement sensiblement inverse, par dépression. Des tambours rotatifs percés sont placés au contact du feuillage. L'aspiration fait se coller les feuilles contre ce tambour, qui les éloigne des grappes et les élimine par section ou pincement (arrachement). Le mécanisme par contact nécessite l'usage d'un palpeur ou une conduite minutieuse, pour trouver un bon compromis entre effeuillage efficace et pénétration limitée dans le volume foliaire, afin de ne pas endommager la récolte.

Le choix de l'une ou l'autre des solutions va dépendre du travail souhaité. L'effeuilleuse pneumatique peut intervenir dès la chute des capuchons floraux, débarrassant de ces derniers les grappes et limitant les risques de botrytis. Période la plus délicate pour l'effeuillage, la fermeture de grappe peut marquer l'arrêt de l'utilisation de certaines machines pneumatiques, avant une éventuelle reprise en prévendange. *« Mais avec les bons réglages, certains utilisateurs de nos dernières générations, parviennent à effeuiller à cette période critique sans blessure »*, explique Yannick Collard. L'intensité d'effeuillage dépend de la vitesse d'avancement, du débit et de la section des buses, ainsi que de l'orientation des têtes d'effeuillage sur les modèles à double flux d'air. Ces derniers peuvent réaliser deux passages en un sur une faible hauteur de végétation.



Ero

Ero a lancé récemment une effeuilleuse combinant technologie à aspiration et pneumatique, augmentant les débits de chantier et la plage d'utilisation.

Des interventions à des stades différents

Pour utiliser l'effeuilleuse à aspiration, il faut attendre une dizaine de jours après la chute des capuchons. *« Mais on peut l'employer plus tardivement dans la saison, jusqu'à la véraison, notamment pour les cépages rouges*, explique Cyrille Fournier, commercial chez Ero. *Pour des usages plus tardifs, il est préférable d'être délicat avec les machines à aspiration, si l'on ne souhaite pas prendre le risque d'abîmer les grappes. »* Dans cette situation, l'effeuillage sera très partiel - ces machines ne permettent pas quoi qu'il en soit un effeuillage à blanc - mais pourra convenir à bon nombre de viticulteurs.

Le débit de chantier dépend davantage de l'intensité d'effeuillage souhaitée que de la technologie choisie : les vitesses oscillent généralement entre 1,5 et 5 km/h. Côté tarif, l'avantage est aux machines à aspiration, qui débutent entre 12 000 et 15 000 euros pour un modèle demi-rang. Mais selon les besoins et les caractéristiques du tracteur, les prix peuvent fortement varier.

La turbine des modèles pneumatiques se montre aussi gourmande en puissance. Compter selon les marques 30 à 40 ch par rang pour une machine pneumatique, contre 12 à 15 ch pour une version à aspiration.

Ludovic Vimond



Pellenc

Pellenc propose un palpeur sur sa tête d'effeuillage pour automatiser la pression exercée sur le feuillage.

Infaco - Une application pour la traçabilité de la taille



Infaco

Disponible sur IOs et Android, l'application Infaco permet de suivre l'avancement de la taille. Elle nécessite l'achat (95 euros HT) d'un boîtier additionnel bluetooth compatible avec les sécateurs F3015 et F3020. Trois offres sont proposées, dont deux en collaboration avec la startup Aptimiz. Sans abonnement, la première, dite de base, s'appuie sur l'équipement en smartphones de tous les tailleurs qui peuvent participer à la mise à jour de l'avancée de la taille du domaine par parcelle, mais aussi paramétrer leur sécateur.

La seconde, l'offre « taille » d'Aptimiz, permet de visualiser en temps réel l'intégralité des informations statistiques concernant l'avancement de l'ensemble des tailleurs équipés respectivement du capteur GPS Aptimiz. De plus, cette solution permet d'identifier et géolocaliser des points à déclarer, tels que des pieds cassés, des pieds malades, des fils cassés, la présence de zones inondées ou envahies d'insectes, etc. Les données sont centralisées sur le compte utilisateur sur aptimiz.com. Enfin, l'offre « 360 » d'Aptimiz intègre en plus le capteur Aptitrack et permet un suivi de toutes les tâches de l'exploitation au cours de l'année.

Viti'Wald propose des disques émotteurs motorisés pour la vigne

Le constructeur Alsacien Viti'Wald propose des disques émotteurs animés par un moteur hydraulique. Cette configuration permet de passer plus doucement sur les parcellaires compliqués (terrasses, pentes, cailloux…). *« Avec des disques autoanimés, il faut rouler entre 6 et 8 km/h pour faire un travail correct. Ici on peut rouler à 3 km/h »*, indique Antoine Brecht, commercial chez Viti'Wald. De même, cela permet de bien travailler les premiers et derniers mètres du rang, même si le tracteur n'est pas lancé. Ces disques émotteurs motorisés sont adaptables à n'importe quel matériel, avec des brides ou des étançons selon la demande. Le débit hydraulique nécessaire est de 30 litres par minute.





// NOUVEAUTÉS

Aguirre

Un semoir compact pour les vignes

La gamme de semoirs viticoles Bio 200 V du constructeur espagnol Aguirre se compose de quatre modèles de 1,40 à 2,30 m. Ils disposent d'une trémie de 700 l et d'une tête de distribution pneumatique permettant de travailler à des doses de 1 à 800 kg/ha et à des vitesses de 2 à 16 km/h : deux trappes sur le doseur permettent une vidange rapide.

Il se décline en version TD, avec des dents de semis de 12 mm de large renforcées au carbure de tungstène et dotées d'une sécurité par ressort à pression réglable de 60 à 180 kg, mais aussi en version DS-R à double disque sur pivot non-stop (pression réglable de 30 à 120 kg). Dans cette déclinaison, une chambre de décompression permet au flux d'air nécessaire de ne pas interférer sur la régularité de profondeur de semis. Cette dernière se règle à l'aide d'une vis graduée simple à manipuler.

Le Bio 200 V reçoit également des herses de recouvrement à l'arrière, ainsi qu'un système fermant la distribution lors des demi-tours. Pour la régulation, il est équipé d'un boîtier Basic ou d'un modèle Electro Drive, ce dernier se différenciant entre autres par la possibilité de moduler les doses, notamment pour la viticulture de précision.

Largeurs : 1,40 ; 1,70 ; 2 et 2,30 m
Nombre de dents : 9, 11, 13, 15



D. Laisney

AMB Rousset

Le Vitipince arrache les vignes

La société iséroise propose une pince adaptable sur les minipelles. Nécessitant une prise hydraulique pour animer la seconde mâchoire, cette pince permet de réaliser tous les travaux nécessaires à la complantation : arrachage et extraction du cep, mise en place du nouveau plant, pose du tuteur et de la protection et incorporation d'engrais. En position fermée, la pince forme une griffe qui peut décompacter le sol y compris dans un sol très caillouteux.

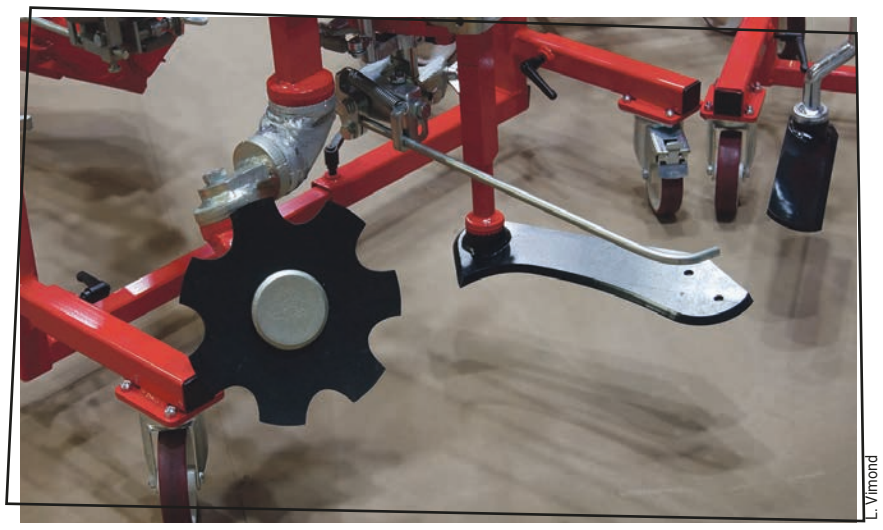


AMB Rousset

Boisselet

Les lames interceps en forme de machette

Boisselet propose une nouvelle gamme de lames interceps. Celles-ci ne disposent plus d'une forme simple droite, mais d'un design tout en courbe, semblable à une machette. Selon le constructeur, cette forme facilite la pénétration et le travail du sol, réduit les efforts de couple et permet de mieux nettoyer autour du pied de vigne.



L. Vimond

Chassi'Nov

Un porte-outils viticole double rangs entre roues

Né de l'idée de Cyril Abela, viticulteur à Montignac, dans le Bordelais, le Viti Rider est un porte-outils intercep permettant de travailler deux rangs complets à chaque passage. Il est monté sur un châssis venant se greffer sur celui du tracteur, à l'avant et entre les roues. Cela maintient libres les relevages avant et arrière du tracteur pour d'autres utilisations.

Sur ce porte-outils, Chassi'Nov, la société créée par Cyril Abela pour construire ces matériels, vient atteler des disques émotteurs et des étoiles Kress positionnés de manière symétrique et non en décalé. *« De cette manière, les contraintes sur les ceps exercées par les étoiles Kress s'annulent, tout en assurant un nettoyage efficace du pied de la vigne »*, justifie le viticulteur-constructeur. Le pilotage de la hauteur de travail s'appuie sur des vérins double effet travaillant en flottant. Le centrage est assuré par des capteurs de chaque côté, qui adaptent la position transversale des outils en fonction de celle du cep, la forme du cep étant intégrée dans l'équation.

Si la partie supérieure du Viti Rider est standardisée, se déclinant en trois versions S, M et L, selon le gabarit du tracteur (vigneron, fruitier et standard), le bâti d'accroche est personnalisé. Des modifications du tracteur (redimensionnement à la baisse du réservoir, dérivation de l'échappement en position ventrale) sont à prévoir. Facturé autour de 45 000 euros, il nécessite un tracteur d'au moins 80 ch et un débit hydraulique de 20 l/min.

Pesant jusqu'à 2 tonnes pour la version L, le Viti Rider ne dépasse pas 3,45 m de large au transport. Selon le concepteur, il peut travailler à des vitesses allant jusqu'à 12 km/h, permettant, dans des vignes à 2,50 m, d'abattre 3,5 hectares en une heure.

Modèle : Viti Rider S, M et L
Interrang : 1,80 à 2 m, 2 à 2,50 m, 2,50 à 3,20 m



L. Vimond





INTERCEPS ELECTRIQUES :
FINESSE, PRÉCISION ET PUISSANCE
• système très réactif
• idéal dans les jeunes plants
• travail à 6 km/h • outil connecté
(récupération de données de la vigne)

ÉLIGIBLE À L'AIDE FRANCE 2030 **40%**

DÉMONSTRATION
LE 12 JUILLET à 10h00 à Viviers

Votre distributeur VITIBOT dans l'Yonne

Espace Vigne
ZA des Violettes - 89 Chablis
03 86 18 90 50 / espace-vigne.fr



VITICULTURE

Clemens
Le nouveau Radius peu gourmand en hydraulique



Clemens

Doté d'une vanne proportionnelle spécialement développée à cet effet, l'élément de travail du sol intercep Radius D de Clemens guide avec précision et de manière sensible autour des ceps de vigne et tuteurs même avec des éléments lourds. Cette nouvelle construction est plus économe en hydraulique (6 à 10 à l/min par élément), demandant 25 % de puissance en moins que le Radius SL.
Grâce à sa conception modulaire et à son système de changement rapide, l'appareil peut être équipé rapidement et facilement de différents matériels dans le vignoble, tels que la lame intercep, le versoir, les disques entraînés, les émotteuses rotatives, la tondeuse satellite et de nombreux autres outils.
Nombre de dents : 9, 11, 13, 15

Egretier
Un cadre interceps autocentré peu gourmand en hydraulique



Clemens

Le cadre porte-outils interceps Originale d'Egretier dispose d'extensions à recentrage automatique permettant d'avoir des interceps travaillant toujours à la même distance des ceps. Il dispose d'un système de terrage hydraulique piloté depuis la cabine, le conducteur pouvant gérer indépendamment chaque côté, notamment lorsqu'il y a du dévers.
Pouvant recevoir toutes sortes d'interceps (décavaillonnage, sarclage, binage, épamprage, tonte, rotobinage, etc.), l'Originale s'appuie sur une sécurité à déclenchement mécanique. Afin de faciliter la conduite, un capteur déclenche un signal sonore, au-delà d'un certain angle d'effacement, informant le conducteur qu'il doit corriger sa trajectoire, sans que ce dernier n'ait à se retourner sans cesse. Cela lui permet également de travailler à des vitesses plus élevées, avec des besoins hydrauliques faibles (7 l/min).

Forge Boisnier
Un porte-outils intercep deux rangs entre roues

Après le porte-outils intercep deux rangs complets Emisol et son petit frère pour vignes plus étroites Lomasol, Forge Boisnier lance un porte-outils intercep à monter entre les deux essieux du tracteur.
Disposant du suivi du sol et du recentrage automatique, cette construction présente l'avantage d'être compacte et facilement maniable et d'offrir les mêmes performances que la version traînée. Pouvant travailler jusqu'à 10 km/h, ce système libère les relevages arrière comme avant, qui peuvent être employés à d'autres tâches.



L. Vimond

Hubertrack
Une complanteuse viticole combinée à une tarière

Après avoir lancé sa pince arrache-cep, Hubertrack propose une complanteuse pour vigne large baptisée Replant. Elle se décline en modèles droit ou gauche et permet, depuis la cabine, de mettre en place le plant et son tuteur, et de l'arroser, grâce notamment à une cuve attelée à l'arrière du tracteur.
D'un poids de 200 kg, la complanteuse se compose d'une pince creuse à l'extrémité pointue, dans laquelle le conducteur insère le complant et son tuteur. À l'aide d'un vérin proposant une course de 30 cm, l'opérateur abaisse la pince, qui s'ouvre lorsqu'il la relève, libérant le plant et son tuteur. Montée sur un châssis ventral, cette machine dispose d'un déport hydraulique de 40 cm pour ajuster la position sur le rang. En complément, une tarière offrant aussi une course verticale de 30 cm peut être combinée à la complanteuse pour faciliter l'implantation.
En option, un boîtier de commandes automatisées sur joystick remplace la version à commandes manuelles. De même, un support est proposé pour le stockage.



Hubertrack

Maschio Gaspardo
La gamme de semoirs directs viticoles s'enrichit



L. Vimond

Le constructeur italien étoffe son offre de semoirs à destination des vignes étroites. Les appareils de semis direct Diretta V de Maschio Gaspardo adoptent deux nouveaux modèles. Ces appareils disposent respectivement de quatre et six éléments semeurs et travaillent sur une largeur de 60 et 100 cm (largeur hors-tout de 101 et 136 cm).
Composé d'un disque crénelé associé à un coutre et proposant une pression au sol allant jusqu'à 200 kg, chaque élément semeur dispose d'une roue de jauge interchangeable pour ajuster la profondeur de semis. Sur ces deux petits modèles, une trémie de 200 l est proposée pour alimenter le doseur électrique et les sorties à transport pneumatique.
Par ailleurs, les semoirs Diretta V peuvent désormais être pilotés depuis un terminal Isobus.



VITICULTURE

NaturaGriff

Un châssis viticole à quatre têtes

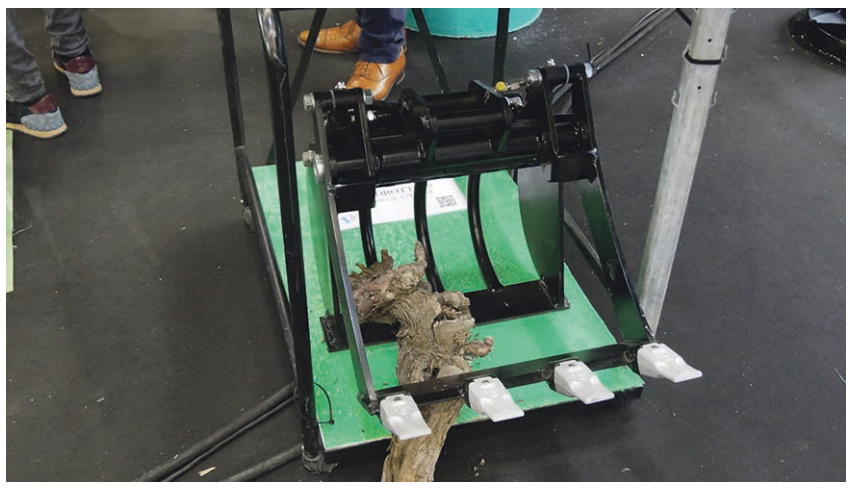
NaturaGriff propose d'ajouter sur son châssis porte-interceps à brosses à effacement hydraulique des lames en amont des brosses. Montées sur ressort, ces lames facilitent le travail des brosses, allongeant du même coup leur longévité. L'ensemble est affiché au tarif de 28 000 euros, mais les modèles de châssis porte-brosses déjà en fonction peuvent également bénéficier du rééquipement en lames.
Jusque-là décliné pour les vignes à partir de 2 m d'interrang, ce châssis porte-brosses est dorénavant proposé pour les vignes dès 1,40 m.



L. Vimond

NR Inov Concept

Un godet dessoucheur qui pince les ceps


L. Vimond

Le constructeur vauclusien NR Inov Concept propose un godet dessoucheur pour l'arrachage des ceps morts, baptisé Drott 500. La partie frontale est mobile, le transformant en pince. Cela lui permet de manipuler facilement racines et bois avec la minipelle et de les stocker dans la remorque attelée à l'engin de manutention.



Pineau Frères

Le Roto Scalp, un outil 4 en 1

L'entreprise ligérienne Pineau Frères propose un outil de travail du sol superficiel, le Roto-Scalp, qui se compose d'une lame frontale terminée par des pointes, scalpant sur 2-3 cm. Travaillant à une vitesse de 5 à 10 km/h, elle est suivie de deux rouleaux de type rolofaca, montés sur deux balanciers indépendants permettant un suivi du sol en trois dimensions.
Ces rouleaux assurent un émiettement de la terre soulevée par la lame mais peuvent travailler en solo pour fatiguer l'enherbement, si on ôte la lame avant. Plusieurs lames (droite ou concave, renforcées au carbure en option) sont proposées. Le support des lames peut également servir de support de dent de décompacteur. En option, un semoir assure en plus l'implantation des engrais verts. Pouvant être lesté de masses et monté à l'avant, à l'arrière ou entre roues, le Roto-Scalp se décline en largeurs de 50, 60, 70, 80, 90 et 130 cm.


L. Vimond

Pellenc

Une bineuse-sarcleuse plus économique

Pellenc lance une nouvelle gamme d'outils électroportatifs pour travail du sol, baptisée Cultivion Alpha. Pouvant recevoir quatre têtes interchangeables (selon la nature du sol) différentes travaillant au rythme de 885 coups par minute, cette gamme plus économique (1 200 euros contre 1 700 euros pour le Cultivion classique) est un peu plus lourde.
Autorisant une autonomie d'une demi-journée avec la batterie Alpha 260 (une journée avec l'Alpha 520), la bineuse-sarcleuse Cultivion Alpha peut évoluer à des rythmes très bas, pour les plantiers notamment.



L. Vimond

RPM

Le travail du sol interceps en quad


L. Vimond

Le concessionnaire Polaris présentait de multiples outils adaptables derrière un quad. Ainsi, ce prototype de chariot porte-interceps peut notamment recevoir des disques étoilés et des étoiles Kress pour travailler l'interrang.



Solemat

Un déchaumeur à disques pour détruire les couverts



Solemat

Le Xosol Viti de Solemat est un déchaumeur à disques indépendants. Crénelés, ces disques sont montés sur des supports à lames ressorts.
Proposés en largeurs de 1,06 à 2,07 mètres, soit 8 à 18 disques, ces outils reçoivent des tôles de bordure à hauteur réglable pour éviter les projections de terre sur le rang. Le contrôle de profondeur (huit positions mécaniques) est assuré par un rouleau cage arrière.

Terral

Un cadre porte-outils pour un duo d'outils de travail du sol



Terral

Terral lance un cadre porte-outils, pour y fixer par exemple des disques émotteurs à l'avant, pour travailler le sol à proximité du rang, et des disques Kress à l'arrière. Les disques émotteurs sont réglables en profondeur, en inclinaison et en angle d'attaque.
De leur côté, les Kress sont ajustables en écartement, en inclinaison et en profondeur. Se réglant par une manivelle, les roues de jauge arrière assurent la régularité de la profondeur de travail. Les disques émotteurs et Kress sont montés sur des supports coulissants, afin d'ajuster l'écartement à l'interrang des vignes.

Vedelago

Des disques étoilés pour l'interrang



Solemat

Le constructeur girondin propose un outil de travail du sol sur base de disques étoilés, d'une épaisseur de 12 mm. Ces derniers peuvent être placés en X ou en Y, l'angle d'attaque étant réglable. Le réglage de profondeur de travail s'ajuste à l'aide du troisième point. Proposé en largeur de 1,50 m (2 m avec extensions), cet outil présenté autour de 10 000 euros peut recevoir différents types de dents à l'avant, ainsi qu'un semoir de couverts.

// MATÉRIEL DE CAVES

21 Pellenc se développe en Bourgogne

Le groupe démarre une activité dédiée au matériel de cave à Beaune et développe de nouveaux services.

Suite au rachat, début 2023, de la société AT-vini, spécialisée en matériels de caves, Pellenc Bourgogne démarre une activité « cave » à Beaune. L'antenne va distribuer les matériels de caves Pera Pellenc, en complémentarité avec Alliance Vinicole (basée à Marsannay-la-Côte, créée 2006, active depuis ses débuts sur ces gammes).
La base de Beaune, située Zac des Cerisiers au 12 rue Albert Bichot, permettra un service de proximité et comprendra un service commercial, un service technique, un magasin de pièces détachées, ainsi qu'un showroom. Pellenc Bourgogne est issue du rachat de Lauprêtre par Pellenc en 2014. Dès 2024, l'activité à Beaune sera mixte (vinicole, viticole et outils à batterie). Ce démarrage d'activité sera en phase avec le début de la commercialisation du nouvel enjambeur, le monorang modèle 40 ainsi que de la pulvérisation Air D Control 7 rangs, permettant une application de traitement intelligente avec dispositif de détection du feuillage. Le déploiement se fera en complémentarité terrain du réseau existant (Ets Berger basé à Meursault & Gevrey). Créé en 1973, le groupe Pellenc (346 M€ de chiffre d'affaires) fait partie aujourd'hui des leaders mondiaux en équipements pour la viticulture, l'arboriculture fruitière et l'entretien des espaces verts et urbains. Il compte plus de 2000 collaborateurs, 21 filiales et 7 sites basés en France, près de 2 000 distributeurs et plus de 500 000 clients à travers le monde.

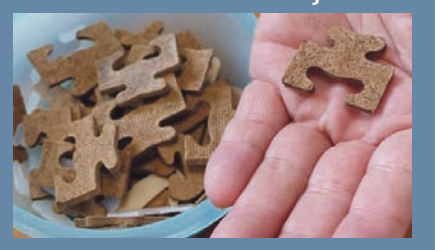


Cette nouvelle activité en Bourgogne intervient en parallèle de la commercialisation du nouvel enjambeur monorang modèle 40.

D'après communiqué

Nouvelle Agrafe viticole AV4 : Eco responsable et 100 % française

L'entreprise Agrafes VITI 4.0, basée en Bourgogne, au cœur du Chablisien, dirigée par Jean-Claude Duval et Jean-Yves Desbordes, a conçu une agrafe viticole en fibre de bois 100 % biodégradable et compostable.



L'Agrafe AV4 est fabriquée à partir de matière bois recyclée, issue de déchets forestiers français et 100 % recyclable en fin de vie, pouvant satisfaire aux besoins de tous les professionnels de la viticulture. Un brevet a été déposé d'une part pour son ergonomie, une petite poignée ayant été adaptée pour faciliter la manipulation et réduire le temps de pose, et d'autre part pour sa solution zéro déchet, sa forme de pièce de puzzle permettant qu'il n'y ait aucune perte de matière lors de la fabrication. Une opération zéro déchet ! Facilement détachable, elle n'offre aucune résistance au dépalissage. Sa forme spécifique évite l'entremêlage dans les cartons et améliore le confort et le débit de chantier.
Une étude financée par l'Ademe et réalisée par un bureau qualifié en éco conception a prouvé le réel potentiel de réduction d'impact. Selon trois indicateurs (le changement climatique, l'épuisement des ressources et les particules fines), elles affichent une bonne performance environnementale. Produit 100 % français, l'agrafe AV4 possède un excellent bilan carbone (matière première, production et conditionnement)
L'industrialisation du process a été accompagnée par l'Ademe et la Région Bourgogne France-Comté.
Les dirigeants d'Agrafes VITI 4.0 ont conclu un accord avec un fournisseur de bois français, lui aussi engagé pour l'environnement en fabriquant des produits naturels ne contenant pas de produits synthétiques, pour utiliser une partie de ses chutes de bois jusqu'alors inexploitées.
Avec un marché national de plusieurs centaines de millions d'agrafes, Agrafe VITI 4.0 a l'ambition de répondre aux attentes des viticulteurs engagés dans une démarche environnementale. La fabrication des agrafes AV4 démarrera cet été. Elles seront présentées pour la première fois au prochain Sitevi.

Z.A. du Soleil Levant 89290 VENOY - Tél : 07 86 46 93 71 - Email : contact@agrafes-viti.com

Tecnoma
GREEN'NOVATION SOLUTIONS



MATÉRIEL VITI-VINICOLE
VITIMAG

CLEMENS TECHNOLOGIES

38 rue des Vendanges
ZA les Lys
89800 CHABLIS

03 86 42 47 57

Vitimag Chablis

NEW HOLLAND AGRICULTURE



INFACO®



Dans un monde en pleine évolution, les marques qui peuvent vous apporter **le maximum de compétitivité.**

//MATÉRIEL

58 Une révolution en marche

Pour certains, l'arrivée des robots autonomes dans les métiers de l'agriculture est péjorative, alors que pour d'autres cela est juste une évolution de ce milieu professionnel, comme le dépeint Johann Pajon, commercial ETS Méthivier.



Le temps de charge du Ted et du Jo est équivalent selon Johann Pajon et est de *« 8 à 10 h pour une autonomie de 8 à 12 h ».*

L'intégration de robots autonomes en agriculture peut sonner, selon certains, le glas de tel ou tel métier. Mais, il semblerait que d'autres perçoivent cette arrivée comme une métamorphose positive ; un peu à l'image des diverses révolutions industrielles qui ont eu lieu (pour la mécanisation, l'énergie, l'informatique, etc.). Pour comprendre ce point de vue, Johann Pajon, commercial ETS Méthivier, détaille les modifications engendrées par les robots comme ceux de Naïo Technologies, lors de la démonstration de deux appareils réalisée le 6 juin à Cosne-sur-Loire, dans le cadre d'une formation tractoriste du LEGTA de Cosne.

En démo

Ainsi, étaient proposés en démonstration le Ted (enjambeur viticole autonome) et le Jo (chenillard autonome pour viticulture et pépinières). Johann Pajon détaille que : *« ce type d'appareil autonome se développe de plus en plus, notamment en viticulture. La demande est motivée par la réduction des coûts, la polyvalence de tâches possibles et aussi par une simplicité d'utilisation »*. Et, c'est sur ce dernier point qu'il s'arrête : *« Ces appareils autonomes ne sont pas destinés à remplacer le travail humain, mais plutôt à le rendre plus facile à effectuer. Ceci dit, une personne est quand même requise pour surveiller ces outils »*.

Johann Pajon avance que : *« L'économie pour 150 jours de fonctionnement du Ted ou du Jo par rapport à du matériel plus traditionnel s'élève à 13 250 euros approximativement (représentant principalement des économies de carburant et aussi de temps) »*. Il détaille son calcul : *« Version robot : 150 jours à 5 euros la recharge = 750 euros. Version enjambeur : 150 jours de 8 heures à 10 litres à l'heure à 1 euros le litre de fuel = 12 000 euros + 2 000 euros de vidange et filtre »*.

Un plus large panel

Il stipule qu'un individu est nécessaire pour la mise en place et en fonction de l'appareil mais aussi pour suivre le bon déroulé de la mission à effectuer ou encore pour l'entretien de l'appareil (se limitant majoritairement à du nettoyage selon Johann Pajon) : *« Les tâches à faire sont donc quasiment identiques à celles faites avec du matériel plus commun. Même s'il est possible de s'absenter (selon le parcellaire) durant le passage d'un Ted ou d'un Jo, la plus grande différence réside, selon moi, dans le fait qu'avec les robots aucune compétence particulière, et donc qualification spécifique, n'est obligatoire pour assurer les différentes tâches citées. Nous pouvons résumer ainsi : ils ne demandent pas moins de personnel, mais ce dernier peut être moins qualifié. À mon sens, cela ouvre le champ des possibles pour les exploitants en matière de main d'oeuvre d'autant plus dans un contexte où le recrutement est parfois compliqué sur des profils spécialisés »*. Il indique que déjà quelques commandes sont passées pour ce type de matériel. Cela étant, il conçoit que le coût peut être un frein : *« puisqu'il faut compter approximativement 115 000 euros pour le chenillard (Jo) et 225 000 euros environ pour l'enjambeur (Ted) ; des sommes non négligeables »*. Pour plus d'informations sur l'intégration des systèmes robotisés, des études pluridisciplinaires sont effectuées comme celle financée par l'université de Clermont Auvergne et à laquelle Naïo Technologies a participé (voir : https://hal.inrae.fr/hal-03583404v2/document).

Positionnement tranché

Si les exploitants ne sont pas tous prêts à passer aux robots (pour des raisons diverses : coûts, envies, etc.), l'Etat, lui, mise dessus pour *« accélérer la troisième révolution agricole, fondée sur le vivant et la connaissance »*(voir annexe 1). Pour réaliser cela, il a lancé, le 6 janvier, le Programme et Equipements Prioritaires de Recherche (PEPR) sur l'agroécologie et le numérique. Doté de 65 millions d'euros de France 2030 sur 8 ans, il s'articule autour de quatre axes : *« 1. l'accompagnement des changements de pratiques (en étudiant la place et le rôle des technologies, leurs impacts, et les politiques publiques), 2. la caractérisation des ressources génétiques animales et végétales, (afin d'évaluer leur potentiel en faveur de l'agroécologie et favoriser leur déploiement), 3. le développement des nouvelles générations d'agroéquipements (grâce aux technologies numériques et à la robotisation, elles assisteront les agriculteurs dans leur travail et permettront par exemple d'améliorer la santé des animaux et leur bien-être grâce à des bâtiments d'élevage connectés où de réduire l'usage de produits phytosanitaires par une agriculture de précision), 4. le développement des outils numériques d'aide à la décision (en particulier d'intelligence artificielle pour la collecte puis l'analyse des données en agriculture, au service de pratiques agricoles plus efficaces) »*. Pour rappel, ce programme est intégré dans la stratégie d'accélération *« Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique »* (datant de 2021 voir annexe 2). Ce dernier regroupe diverses mesures - certaines pilotées par l'INRAe et l'INRIA - pour parvenir à cette révolution agricole comme le « Grand défi robotique (3)» qui soutient les entreprises engagées dans les innovations techniques autour de l'alimentaire et de l'agricole. Dans un communiqué, l'Etat stipule : *« 200 millions d'euros du 4ème Programme d'investissements d'avenir seront ainsi mobilisés pour les start-ups, PME et ETI des secteurs FoodTech et AgriTech »*. Dans ce cadre, Naïo Technologies a perçu approximativement 15 millions d'euros - répartis sur plusieurs années – via des subventions provenant notamment de l'ADEME et du Plan d'investissement pour l'avenir. Sans s'arrêter là, l'Etat épaule aussi les associations en lien avec cette vision, comme RobAgri. Créée en 2017 : RobAgri se présente comme *« représentant la filière robotique agricole française » (4). Elle réunit environ 80 membres dont « industriels et start-up (Kuhn, AGCO, AgreenCulture, Manitou, Naïo, Vitibot…), équipementiers, instituts de recherche (ACTA, INRAE, Institut Pascal, ISIR…), mais aussi pôles de compétitivité et plusieurs écoles agricoles (UniLaSalle, INP Purpan, Vesoul AgroCampus…) »* selon le site du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire avant d'insister que RobAgri *« «collabore de façon étroite avec l'État »* (5). La 3e révolution agricole semble donc être en marche, reste maintenant à connaître l'adaptabilité de ces nouveaux outils dans les territoires et les conséquences réelles de l'intégration de ces technologies dans les systèmes agricoles français.

Ces Grands défis sont des programmes publics d'investissement qui visent à développer des technologies et innovations de rupture à fort impact social et économique. (3)

Chloé Monget

// EN SAVOIR +

1: https://www.enseignement-sup-recherche.gouv.fr/fr/agroecologie-et-numerique-l-etat-investit-65-millions-d-euros-dans-un-nouveau-programme-de-recherche-88816

2: https://www.gouvernement.fr/systemes-agricoles-durables-et-equipements-agricoles-contribuant-a-la-transition-ecologique

3 : https://www.enseignement-sup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-11/dossier-de-presse—pia4-deux-strat-gies-d-acceleration-au-service-de-la-3e-revolution-agricole-et-de-l-alimentation-sante-14869_0.pdf

4 : https://www.robagri.fr/

5 : https://agriculture.gouv.fr/robagri-lassociation-qui-regroupe-les-acteurs-de-la-robotique-agricole-en-france



VITICULTURE

// BIODYNAMIE / AGROFORESTERIE

89 « L'arbre est la machine à réguler le climat »

Le domaine Brocard, situé à Préhy, travaille depuis 25 ans en biodynamie avec pour but de favoriser la vie du sol et de la vigne. En complément, les viticulteurs se sont lancés dans l'agroforesterie avec notamment un objectif de planter 30 000 arbres d'ici dix ans autour et dans leurs parcelles.



Julien Brocard, viticulteur à Milly.



Des couverts végétaux vont notamment couvrir le sol pour qu'il reste humide pendant la période estivale.

« *Cela fait 25 ans qu'on travaille en biodynamie, où le but est de favoriser la vie dans le sol et dans la plante* », commence Julien Brocard, viticulteur à Préhy.

Ingénieur de formation, lorsque ce dernier choisit de venir travailler au sein du domaine familial (le domaine Jean-Marc Brocard), sa volonté était de comprendre comment les maladies arrivaient au niveau de la plante et tout ce qu'il peut se passer dans les sols. « *Au domaine, on a toujours cherché à rendre plus sain l'environnement et cela passait déjà par arrêter tous désherbants, qui déstabilisent, abîment, mortifient et fossilisent les sols, ce qui empêche le développement de la vie. C'est pour cela qu'on est passé en labour toute l'année sur une grosse partie des vignes, pendant pas mal d'années* », explique Julien Brocard.

Ayant la volonté d'aller encore plus loin, les viticulteurs ont pris la décision, il y a quatre ans, de se lancer dans l'agroforesterie, en complément de la biodynamie. « *Pourquoi ? Car on cherche à limiter les labours. Lorsque le sol est nu toute l'année, il est abîmé par la sécheresse et les coups de chaud, ce qui impacte la fertilité du sol. Alors, on cherche de plus en plus à mettre des couverts végétaux. On essaie de faire des semis, de rouler les cultures, mais cela à des contraintes importantes comme les gelées. Mais l'objectif à travers cela est de couvrir le sol pour qu'il reste humide pendant la période estivale. Aussi, cela crée de la biomasse naturelle qui va nourrir toute la microfaune et la microflore, qui vont stimuler la vie du sol* ».

Objectif 30 000 arbres

Quant aux couverts végétaux ? « *On met plusieurs variétés, souvent une céréale, une légumineuse et une 3e variété, associées. Certaines cultures vont permettre de créer de la biomasse, d'autres de structurer le sol* », poursuit-il. « *On fait cela sur 20 à 40 ha en fonction des années (sur les 200 ha que compte au total le domaine)* ».

Et les vignerons ne comptent pas s'arrêter là. « *On va redessiner nos parcelles avec des arbres, pour humidifier les sols. On a pour objectif de planter environ 30 000 arbres de manière continue dans les dix prochaines années à venir. Et si on peut le faire en moins de temps, on le fera. Cela commencera dès cet hiver* ».

Pour Julien Brocard, « *la meilleure façon d'harmoniser une parcelle est de le faire avec des arbres. L'arbre est la machine à réguler le climat, l'humidité, le vent, et on n'en connaît pas vraiment d'autre aujourd'hui* », sourit-il. Une vingtaine de variétés différentes sont prévues d'être plantées, à la fois dans les contours des parcelles, mais aussi dans les trailles.

Christopher Levé

// PAILLAGE SOUS LE RANG

89 Des tests réalisés à Milly

À Milly, Jean-Luc Fourrey fait des essais de paillage sous le rang dans l'une de ses parcelles de Chablis premier cru, à partir de trois composants, donnant lieu à trois essais différents, avec du miscanthus, des copeaux de bois fin et du BRF.



Le paillage sous le rang à divers avantages pour la vigne, comme le fait de mieux conserver l'humidité dans le sol et de redonner de la vigueur à une vigne affaiblit.

C'est dans la côte de Lechet que Jean-Luc Fourrey, viticulteur à Milly, nous emmène. Dans l'une de ses parcelles de Chablis premier cru plus exactement. Ici, le sol est très calcaire et caillouteux, avec pour conséquence une élimination rapide de l'eau. « *On est alors confronté à des problématiques liées à la sécheresse* », confie-t-il. « *Car on dit que la vigne résiste au stress hydrique, c'est vrai, mais jusqu'à un certain point* ».

Voyant la mortalité de ses pieds de vigne grandir d'année en année, Jean-Luc Fourrey décide d'agir. « *Lorsqu'une vigne faiblit, il n'y a pas 36 solutions. Soit on se dit qu'elle est morte, qu'elle coûtera plus cher en charges qu'en production, alors on l'arrache. Soit on essaie de trouver une solution différente pour essayer de changer de cap* ».

Et c'est cette deuxième option pour laquelle le viticulteur opte. « *Je me suis dit, pourquoi ne pas essayer de mettre un paillage sous le rang, comme le font les paysagistes. J'ai fait plusieurs essais : un avec du miscanthus, un avec des copeaux de bois fin et un avec du BRF (bois raméal fragmenté), commencés il y a trois ans (des essais répartis de manière égale dans cette parcelle de 1 ha, ndlr)* ».

Une vigueur retrouvée

Alors, quand on parle de paillage sous le rang, cela se traduit par le fait de déposer une épaisse couche de paillage sous les pieds de vigne, avec pour objectif « *de les protéger, d'éviter qu'il y ait trop d'évaporation d'eau dans l'air et ne plus avoir à travailler le sol* », explique Jean-Luc Fourrey. « *L'inconvénient est que certaines herbes arrivent à passer à travers le paillage. Alors, pour ne pas bousculer la couche, on débroussaille au moins une fois dans l'année. Il faut désormais trouver une solution mécanique pour pouvoir le faire à plus grande échelle car pour l'heure cela se fait à la main* ».

Outre de permettre au sol de conserver au maximum l'eau, le paillage sous le rang possède également d'autres avantages. « *Cela permet de ramener une dégradation et de la vie au sol. Aussi, j'ai retrouvé de la vigueur sur mes vignes, que je n'avais plus* », assure-t-il.

Mais comment cette idée lui est-elle venue à l'esprit ? « *Je lis beaucoup et j'ai vu que le paillage sous le rang avait déjà été utilisé dans d'autres secteurs viticoles. J'ai aussi eu l'opportunité de trouver les différents paillages par des contacts* », répond le viticulteur.

Des sondes sont installées dans la parcelle pour observer la différence qu'il peut y avoir entre un sol nu et un sol paillé. « *Cela se fait en lien avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne* », confie-t-il. Pour l'heure, il est encore trop tôt pour que les résultats soient totalement actés, « *mais cela devrait intervenir prochainement* », conclut Jean-Luc Fourrey.

Christopher Levé



L'épandage du paillage se fait idéalement après la taille, à la sortie de l'hiver.

TERRITOIRES

// LYCÉE CŒUR DE NIÈVRE

58 La fin d'une ère, le début d'une autre

C'est désormais acté, le lycée Cœur de Nièvre (Saint-Saulge) fermera ses portes à la fin de l'année scolaire. Si l'enseignement ne fait plus partie des murs, eux auront peut-être une nouvelle vie.



Lycée Cœur de Nièvre/ Groupe SOS

Lycée de Saint Saulge.

Au début de l'été, le groupe SOS, gestionnaire du lycée Cœur de Nièvre, a annoncé sa fermeture définitive d'ici la fin de l'année scolaire – décision prise suite à son Comité d'orientation stratégique de juin.

Fermeture liée aux effectifs

Dans un communiqué, la direction du Groupe SOS précise que *« cette décision est due à une baisse continue des effectifs (34 élèves tous niveaux confondus en 2022-2023) et aux fermetures de classes associées, dans la foulée d'un redressement judiciaire (intervenu en 2020) »* avant d'ajouter qu'en parallèle les dotations publiques avaient été amoindries au fil du temps. La direction le déplore : *« Elle [la fermeture] n'en est pas moins une déception collective pour l'ensemble des parties prenantes mobilisées pendant trois ans pour relancer le projet pédagogique du lycée, au service des jeunes et du territoire de la Nièvre : le Groupe SOS (seul candidat à la reprise), la Congrégation des Sœurs de la Charité de Nevers, la Commune de Saint-Saulge, le Conseil départemental, le Conseil Régional et l'État. Leur plan de sauvegarde associait des mesures visant à moderniser l'établissement (rénovation des locaux et achat de matériel), à dynamiser le projet pédagogique et l'accueil des élèves et à renforcer la visibilité et l'attractivité de l'établissement sur son territoire et au-delà »*. Pour rappel, le lycée s'était équipé d'un simulateur de conduite d'engin agricole (voir TDB n° 1626 p. 9) en avril 2021, pour un coût total de 80 000 euros environ financé notamment par la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais et du Conseil départemental.

Nouveau projet à construire

Toujours selon le communiqué, des démarches sont en cours pour accompagner les élèves du lycée Cœur de Nièvre afin qu'ils trouvent un établissement d'accueil pour la rentrée 2023-2024. Dans ce cadre, le CFA agricole de la Nièvre a confirmé l'accueil des Bac Pro 2 et BTS 2. Pour la suite, la direction générale du lycée souhaite poursuivre l'activité de restauration externe (bénéficiant aux établissements riverains – distribution de 400 repas/jour). En ce qui concerne le matériel, des discussions sont en cours pour leur mise à disposition d'établissements riverains. Quant à l'utilisation des locaux, l'équipe de direction de l'établissement précise que *« rien n'est encore défini, mais, la volonté de créer un projet qui contribuera à la vie locale du territoire, est toujours sur la table. Pour le déterminer, la direction de l'établissement est à l'écoute de toutes les propositions qui pourraient être formulées par les partenaires locaux, nationaux et les pouvoirs publics. »*. Ainsi, après avoir été un hôpital, une école, une mairie, une gendarmerie, un tribunal, une garderie, le site abritant Le lycée Cœur de Nièvre semble être, une nouvelle fois, aux portes d'une métamorphose ; l'avenir déterminera laquelle.

Chloé Monget (d'après communiqué)

Un peu d'histoire

Anciennement nommé I.P.E.R.M.A. (institut privé d'enseignement rural et de mécanique agricole), le lycée Cœur de Nièvre prend ses racines en 1681 lorsque la « Maison de Saint-Saulge » décroche son premier contrat avec l'Hôtel-Dieu. En 1682, Dom de Laveyne - fondateur des Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne de Nevers (1653-1719)* - ouvre une école de filles. Gratuite, elle sera active jusqu'à la Révolution où les bâtiments seront alors transformés en « Maison du Peuple » (dont une mairie, une gendarmerie et un tribunal). Les malades réinvestissent les lieux dans les années 1860 et six ans plus tard un orphelinat y est installé. Courant 1940, l'école Sainte-Bernadette est ouverte, et en 1962, l'établissement est reconnu par le ministère de l'Agriculture. Suite à cela l'école primaire est dissoute (même si la garderie perdure). Le Centre Ménager Rural prend le titre de Centre d'enseignement féminin rural et est reconnu par le ministère comme établissement de Cycle Court en 1969. En 1983, la communauté des Sœurs quitte Saint-Saulge et la mixité entre alors dans l'établissement. Puis, l'I.P.E.R.M.A. (Institut Privé d'Enseignement Rural du Machinisme Agricole) est instauré en 1986, s'ajoutant alors aux filières de Services Aux Personnes déjà proposées. S'ensuivent divers aménagements comme la construction d'un atelier de machinisme agricole (1995), du CDI et d'un laboratoire de Physique-Chimie (2003) ou encore du nouvel internat (2010).**

**voir https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97645961.textelmage*

*** source : https://ipermasaintsaulge.wordpress.com/histoire/ et fabert.com/etablissement-prive/5607/LYCEE-PROFESSIONNEL-COEUR-DE-NIEVRE.html*

// ENERGIES

Des Générateurs bien utiles pour les petites communes

L'Ademe Bourgogne Franche-Comté soutient le réseau des Générateurs : des conseillers qui accompagnent les petites communes rurales sollicitées pour des projets éoliens ou photovoltaïques. Face aux enjeux, ce soutien juridique est précieux.

Alors que la production d'électricité d'origine renouvelable progresse en Bourgogne Franche-Comté (BFC), selon un bilan dressé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), cette dernière attire l'attention des petites communes rurales sur un dispositif nommé les Générateurs. Il s'agit d'un nouveau réseau de conseillers mis à la disposition des communes et des intercommunalités de BFC pour les aider sur les sujets éolien et photovoltaïque. *« Pour l'instant,* explique Bertrand Aucordonnier, de l'Ademe BFC, *les Générateurs, c'est deux conseillers qui sont hébergés au sein des syndicats d'énergie départementaux. Ils rayonnent sur l'ensemble de la région et sont au service des petites communes. Elles sont parfois sollicitées pour développer des parcs éoliens ou de photovoltaïque au sol et peuvent être démunies face aux sociétés privées qui les démarchent. Les conseillers sont donc là pour orienter les communes dans les démarches, les discussions et les négociations avec ces sociétés. Les Générateurs ne sont pas là pour dire si le projet est bon ou pas mais pour accompagner juridiquement ces petites communes. Ce type de projet est principalement positionné sur des petites communes rurales mais ces dernières ne disposent pas des services techniques qu'on trouve dans les grandes métropoles et qui peuvent traiter ce type de dossier ».*

150 projets en 2022

Soutenu par l'Ademe depuis février 2022, le réseau des Générateurs est animé par l'Alliance des syndicats d'énergie pour la BFC. En 2022, 150 projets d'électricité renouvelable ont été identifiés en BFC. Sur tous ces projets, un tiers concerne l'éolien et deux tiers le photovoltaïque. Dans la plupart des contextes, l'initiative appartient à des développeurs.

Il était très important de donner aux collectivités les moyens de faire valoir les intérêts particuliers des territoires et de leurs habitants dans les principaux projets. En particulier pour maximiser les retombées en local. Les Générateurs ont ainsi accompagné une soixantaine de projets en 2022. Fort de deux conseillers, ce service pourrait s'étoffer à l'avenir, afin de faire face à la forte demande des petites collectivités.

Berty Robert



Réussir

Face aux opérateurs d'énergie renouvelable qui les sollicitent pour des projets d'implantation, les petites communes rurales n'ont pas toujours les bonnes armes en mains, d'où l'intérêt d'être accompagnées.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Réunions d'informations pour formations agricoles

• Vendredi 30 juin et jeudi 7 septembre

Deux réunions d'informations sont organisées, à partir de 9 h, le 30 juin et le 7 septembre au CFPPA de Challuy (243, route de Lyon à Challuy) pour présenter les CAP option polycultures-élevage et option maraîchage (les deux auront lieu du 9 octobre 2023 au 21 juin 2024). Pour rappel, l'option maraîchage vise à former les apprenants aux travaux des cultures, au suivi de culture et également à l'agroforesterie. De son côté, l'option polycultures-élevage se focalisera sur la conduite d'élevage, la production d'aliments pour bétail (selon règles de l'agriculture bio) et enfin sur les grandes cultures. Les deux formations proposent également des modules autour de l'entretien de matériel, de la vente directe ou encore de la certification Certiphyto, etc

Renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 21 66 08.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Rencontres

• 1er, 6 et 7 juillet

Trois rencontres sont organisées cet été à l'occasion de l'événement « Les pieds dans l'eau ». La première aura lieu le 1er juillet, à 9h, à Parigny-les-Vaux, et s'intéressera à l'adaptation des exploitations agricoles face au changement climatique. Ensuite, le 6 juillet à 18h, Decize accueillera une soirée débat à propos des milieux aquatiques entre l'Aron et la Loire. Pour finir, une soirée débat sur les milieux aquatiques du Morvan se tiendra le 7 juillet à 18h, à Château-Chinon. Entrée libre.

Renseignements : 03 86 37 23 23.



// PRÉVENTION

Le risque toujours renouvelé de l'incendie de cultures

Nous en parlons chaque année, mais chaque année, les feux de champs au moment des moissons refont leur apparition. La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et les sapeurs-pompiers mènent de concert une action de prévention. C'est aussi le cas de Groupama Grand Est.



Quelques rappels de base en cas d'incendie durant la récolte.

En prévision des chaleurs estivales et des risques de feux de chaumes et récoltes sur pied, les sapeurs-pompiers de Côte-d'Or (SDIS 21), en collaboration avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, mènent une campagne de prévention. Le document ci-dessus a pour objectif de délivrer des conseils aux agriculteurs en ce début de saison des récoltes. Il explique également comment réagir en cas d'incendie. De plus, les sapeurs-pompiers étudieront quotidiennement les indicateurs de risques et diffuseront en collaboration avec la Chambre d'agriculture, une alerte afin d'augmenter la vigilance en cas de risques très sévères ou exceptionnels. Le niveau de vigilance rouge est déclenché en fonction, notamment, du degré d'humidité, du niveau de propagation et d'éclosion, de la vitesse des vents.

Vigilance sur les moissonneuses

De son côté, Groupama Grand Est sensibilise aux incendies de moissonneuses-batteuses. Chaque été, certaines sont détruites par des incendies. Entre les machines qui s'échauffent, la présence de matières inflammables et les températures élevées, les exploitants doivent être vigilants. La prévention reste le meilleur moyen pour éviter ces risques grâce à des gestes simples. Supprimez la paille, les poussières et débris sous le capot, derrière le bloc-moteur et près des pièces chaudes. Vérifiez la tension des chaînes et des courroies. Contrôlez les niveaux d'huile ou de graisse préconisés. Graissez les roulements et les organes de transmission. Vérifiez que votre moissonneuse est équipée d'un extincteur portatif de 6 litres au minimum.

Soyez plus vigilant dans les parcelles en bordure d'habitations, de routes, de voies ferrées, de bois, etc. Réglez la machine pour éviter des frictions ou des étincelles avec des silex au sol. Remontez les palpeurs de la moissonneuse si elle en dispose. Réalisez des bandes coupe-feu de 4 à 5 largeurs de machines dans les parcelles étendues.
En cas d'incendie éloignez-vous dans le sens contraire du déplacement du feu, appelez immédiatement les pompiers avec l'adresse exacte ou la position GPS du départ d'incendie, précisez ce qui brûle : blé, colza, maïs, tracteur… Indiquez les chemins d'accès pour les engins incendie et les zones habitées situées à proximité. Guidez les secours par téléphone ou missionnez quelqu'un pour aller à leur rencontre.

Berty Robert et Groupama Grand Est

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Une nouvelle évolution de la grille nationale des salaires

Aux termes de longues négociations, une nouvelle grille des salaires a été signée par les partenaires sociaux. Elle sera applicable au 1er jour du mois qui suivra la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
Toutefois, la FNSEA invite les adhérents, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,36
17 - 24	3	11,53
25 - 35	4	11,77
36 - 51	5	12,29
52 - 73	6	12,87
74 - 104	7	13,62
105 - 143	8	14,56
144 - 196	9	15,76
197 - 270	10	17,46
271 - 399	11	19,86
400	12	22,70

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

27/06/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 162 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,66	3,67	3,66	-0,11
		350-400	3,44	3,62	3,58	0,01
		400-450	3,59	3,60	3,59	-0,04
	R	250-300	3,41	3,46	3,45	
		300-350	3,59	3,59	3,59	
F	U	300-350	3,40	3,40	3,40	0,07
		350-400	3,42	3,42	3,42	0,18
	R	250-300	2,98	3,29	3,07	
		300-350	3,20	3,26	3,21	0,12

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 198 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,49	3,59	3,54	0,04
		350-400	3,46	3,46	3,46	0,03
		400-450	3,30	3,45	3,32	-0,15
		450-500	3,32	3,48	3,46	0,10
		500 et +	3,26	3,33	3,30	
	R	350-400	3,29	3,44	3,32	0,00
F	U	350-400	3,24	3,29	3,26	0,14
		400-450	3,09	3,21	3,14	-0,05

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 156 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,86	2,87	2,87	0,03
F	E	24 à 36 mois	3,40	3,54	3,47	0,01
		- 5 ans	3,14	3,19	3,17	
		5 à 10 ans	3,09	3,25	3,17	
	U	24 à 36 mois	2,94	3,32	3,07	0,04
		- 5 ans	2,83	3,05	2,90	0,02
		5 à 10 ans	2,64	3,03	2,86	0,04
		+ de 10 ans	2,64	2,84	2,67	0,02
	R	24 à 36 mois	2,50	2,83	2,67	-0,09
		- 5 ans	2,67	2,80	2,76	0,04
		5 à 10 ans	2,57	2,79	2,72	0,08
		+ de 10 ans	2,45	2,58	2,52	-0,02
	O	+ de 10 ans	2,20	2,38	2,31	

OBSERVATIONS

Effectif global : 516 - Taux de vente : 99 %

Broutards, taurillons : La modestie de l'offre s'équilibre avec la demande qui reste toutefois mesurée. Les cours se maintiennent mais le choix des acheteurs s'oriente davantage sur des animaux jeunes et de qualité.
Laitonnes : Les rares lots d'automne se négocient rapidement à des tarifs intéressants pour les vendeurs.
Génisses de 18 mois : Cours reconduits.
Vaches / génisses de 30 mois : Offre de saison avec très peu d'animaux maigres. Les sujets sont en majorité bien préparés. Les cours sont fluides à des tarifs soutenus. Seulement 2 invendus.
Taureaux : Cours reconduits.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

26/06/2023

Effectif : 136

Taurillons :	**(300 - 485 kg)**	**930 - 1580**	**3,08 - 3,34**
Génisses 16 - 24 mois :	**(285 - 425 kg)**	**700 - 1320**	**2,92 - 3,26**
Vaches :		**1230 - 2490**	

Apports moins importants cette semaine à l'export. Demande plus calme en mâles à des tarifs orientés à la baisse entrainant des invendus. Demande toujours présente en femelles, tarifs fermes.
Commerce actif en vaches, aucun invendu.

Bovins gras : 7
Vaches de viande : 5,36 à 5,58 € kg de viande.

Bonne demande.Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

26/06/2023

Effectif : 326

Agneaux	**140 - 185**	**(3,68 - 4,30)**

Placement rapide et global. Cours fermes.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

26/06/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 721 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,02	4,69	4,34	-0,07
		de 38 à 44 kg	4,03	4,62	4,36	0,06
		de 44 à 50 kg	4,14	4,53	4,34	-0,07
		+ de 50 kg	3,56	3,56	3,56	
	R	de 32 à 38 kg	3,22	4,24	3,72	-0,39
		de 38 à 44 kg	3,67	4,03	3,90	0,00

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 136 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M			1,03	1,76	1,31	-0,93
F	U	- de 60 kg	1,36	1,71	1,64	
		+ de 60 kg	1,31	1,70	1,47	-0,11
	R	+ de 60 kg	1,07	1,30	1,25	0,07
	O	- de 60 kg	0,87	1,05	0,96	
		+ de 60 kg	0,88	0,89	0,89	

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 15 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	90	97	94	

OBSERVATIONS

Effectif global : 878 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : L'Aïd El Kebir a bien stimulé le commerce pendant plusieurs semaines avec des tarifs attractifs. À quelques heures de la fête musulmane, certains acheteurs ont encore besoin de faire quelques compléments, mais globalement le commerce va se stabiliser plus régulièrement.
Brebis : Commerce régulier avec une demande toujours orientée vers des lourdes grasses pour l'Italie.
Béliers : Vente toujours sous influence de l'Aïd.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

21/06/2023

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 171 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,72	3,17	2,94	-0,03
		5 à 10 ans	2,55	3,08	2,88	-0,03
		+ de 10 ans	2,74	2,88	2,72	-0,07

OBSERVATIONS

Effectif global : 217 - Taux de vente : 90 %

Vaches : les apports sont très nombreux cette semaine entrainant directement une vente un peu plus difficile car beaucoup trop de vache pas annoncée. les cours sont néanmoins reconduits dans toutes les catégories.
Le volume plus important entraine un tri plus sévère et les vieilles vaches perdent quelques centimes.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

21/06/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 728 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,21	4,82	4,32	-0,04
		de 38 à 44 kg	4,07	4,43	4,38	-0,08

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 198 - Vente : 85 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,35	1,61	1,48	-0,01

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 52 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		19	68	47	-4,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 992 - Taux de vente : 94 %

Agneaux : Beaucoup d'apports cette semaine, les cours sont globalement reconduits sur cette dernière semaine d'avant fête.
Brebis : Cours reconduits, vente rapide.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

26 Juin 2023 | **TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE**

MARCHÉ

Gros bovins finis : en jeunes bovins, pression par les abatteurs à la baisse des prix, pourtant non justifiée par les conditions de marché. En femelles, reconduction des cours avec offre réduite.

Bovins maigres : cours plus difficilement reconduits sous pression des opérateurs, bien que l'offre soit modérée et la demande présente

POLITIQUES

Jeudi dernier, Le Président Macron recevait Lula, le Président de la République brésilienne. Alors que la Commission européenne met tous ses efforts à conclure l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur, cette rencontre devait être l'occasion parfaite pour la France de rappeler son opposition à l'accord, qui n'est pas équilibré pour son agriculture (concession de 99 000 t de viandes bovines) et n'inclut aucune clause de conditionnalité sur les conditions de production !

ENVIRONNEMENT

La FNSEA a tenu une journée dédiée à l'Environnement ce jeudi 22 juin. Cette journée fut l'occasion d'évoquer les sujets brulants du moment, nationaux ou européens comme la protection des cultures, l'actualité sur l'Eau, l'Air, l'énergie, ou la biodiversité notamment.
Ce fut également l'occasion de partages enrichissants des expériences et projets portés dans les territoires par le réseau. Fort de ce succès, la journée sera renouvelée annuellement pour renforcer ce partage des pratiques et expériences.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Face aux objectifs sur la restauration hors domicile, instaurés dans la loi EGALIM, un premier pas est franchi! En effet, une enquête de suivi a été lancée par le gouvernement afin de connaitre le suivi des objectifs ! Ainsi, les données collectées auprès de près de 3300 acteurs de la restauration collective via la plateforme «ma cantine» montrent «des dynamiques positives» en faveur des objectifs fixés par la loi Egalim 1, relève une récente note du Centre d'études et de prospective (CEP, ministère de l'Agriculture). Cependant, seuls 11% des déclarants atteignent les taux d'approvisionnement fixés au 1er janvier 2022 (50% de produits durables dont 20% de bio), selon les déclarations enregistrées pour l'année 2021. Au global, 11% des achats concernaient les produits bio, 6% les produits sous signe de qualité et d'origine et 23% l'ensemble des produits «Egalim».

FAIT DE LA SEMAINE

Ces mercredi 28 et jeudi 29 juin se tiendra l'Assemblée Générale d'ELVEA France, accueillant ainsi les 29 Organisations de Producteurs sans transfert de propriété du réseau qui représentent près de 11.000 éleveurs sur le territoire national ; ainsi que divers invités et partenaires. Le congrès fera le focus sur les enjeux du carbone pour les éleveurs. L'objectif étant de sensibiliser, mais aussi de mobiliser le réseau dans les démarches carbone qui représentent des opportunités pour les OP et leurs adhérents.

FOCUS

La Commission européenne vient de mettre à jour la situation des Etats membres au regard de leur statut pour la FCO.
L'Allemagne et la Belgique viennent d'être reconnus zones indemnes, les conditions d'envoi d'animaux depuis la France vont donc évoluer. Plus globalement, la tendance est à l'assainissement de l'Europe du Nord mais aussi de l'Espagne, notre premier importateur de veaux.

CHIFFRE A RETENIR

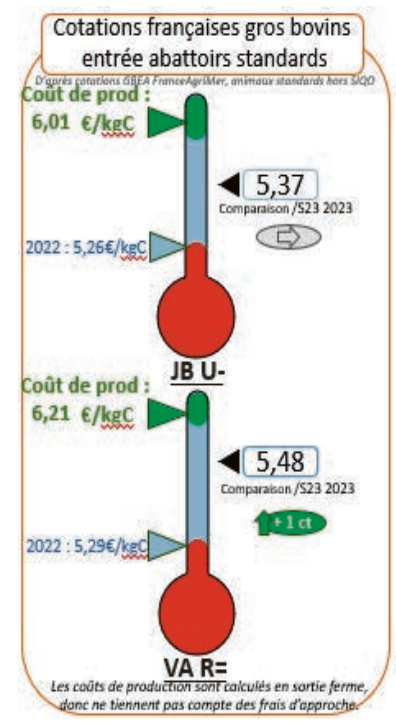
17%

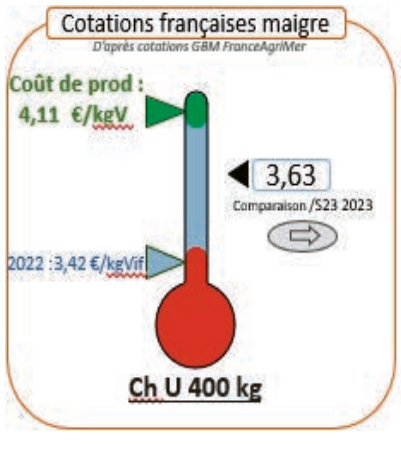
C'est la baisse fulgurante des abattages de bovins bio destinés au marché bio sur le premier trimestre 2023 (par rapport au premier trimestre 2022). Face à cette crise plus qu'inquiétante et sans précédent sur le secteur de la viande bovine bio, les éleveurs bovins veulent une réponse rapide de la part des pouvoirs publics et des conditions d'éligibilité à l'enveloppe d'aide d'urgence qui est à hauteur de 60 M€.

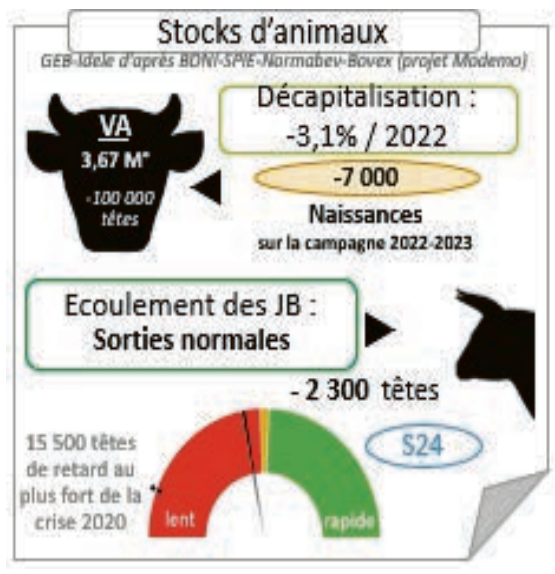
EN REGION

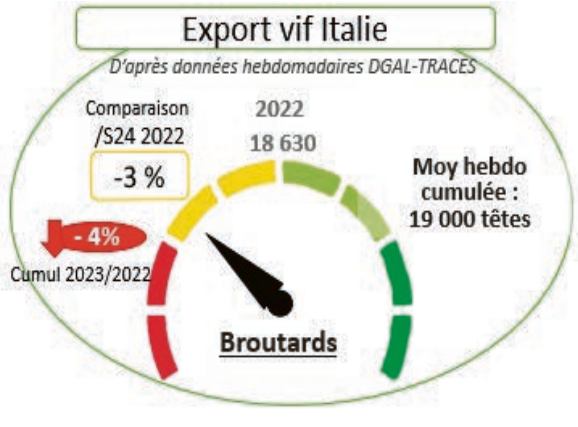
Les orages se multiplient depuis quelques semaines sur les territoires, avec parfois des conséquences graves sur des grandes zones.
Concernant les bovins foudroyés, qui devaient être éligibles au couplage bovin, le cas de forces majeures s'applique.
Vous devez fournir à votre DDT une demande de dérogation ainsi qu'un formulaire de cas de forces majeures (disponible sous TéléPAC).
Faites-le rapidement, même si vous n'avez pas encore tous les justificatifs !

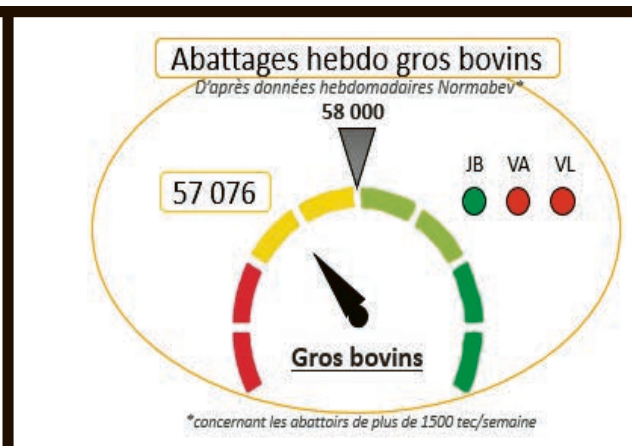
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

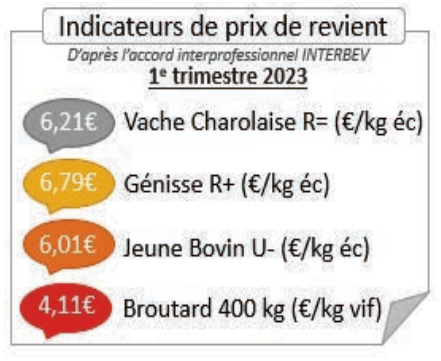














TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 26
du 26 juin au 2 juillet 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes sont limités - les éleveurs étant occupés par les travaux au champ - et sont en phase avec une demande plus calme, que ce soit pour la France ou l'Italie. Les besoins restent ciblés : les bons sujets jeunes et vaccinés trouvent facilement preneur même si on sent un plafonnement des cours. Les lots moyens sont toujours triés et discutés, ils cèdent de nouveau quelques centimes. En femelles, le constat est identique.

Gros bovins maigres : Les volumes présentés sont faibles et de qualité assez hétérogène. La demande est régulière mais s'oriente prioritairement sur les animaux gras bien préparés. Dans cette catégorie, les tarifs sont fermes. Pour le reste, le tri est important et les cours reculent.

Boucherie : Les apports sont très modestes face à une demande contenue, ce qui permet globalement de tenir les tarifs. En allaitantes haut de gamme, l'offre manque un peu ce qui raffermit les cours. Inversement, les besoins en viandes industrielles sont moindres à l'approche des congés : les cours des vaches laitières et mixtes cèdent de nouveau quelques centimes dans une ambiance plus lourde.

Veaux : La demande est régulière permettant d'écouler la marchandise sans difficulté, dans une ambiance commerciale globalement plus légère. Pour autant, les tarifs sont seulement reconduits dans toutes les races et catégories. Les opérateurs restent prudents. En veaux gras, les bons lots regagnent quelques centimes sur un marché plus actif.

Ovins : En agneaux, les volumes retrouvent un niveau plus habituel sur un commerce qui se calme. Les dernières commandes pour l'Aïd permettent encore de très bien valoriser les bons lots mais globalement les cours amorcent leur descente. En brebis, le commerce est stable, les sujets gras pour l'Italie restent recherchés.

PETITES ANNONCES

Matériel

Travail du sol

18 - Vends godet céréales 2.500 euros ; godet benne multi-service 3.500 euros ; charrue 5 corps ; déchaumeur + rouleau.
✆ 06 25 59 84 81

21 - Vends Horsch Terrano 3 m., pointe carbure, année 2014, bon état. (2501)
✆ 06 62 19 64 86

21 - Vends Horsch Jocker 4 m., repliable, année 2015, bon état (2502)
✆ 06 62 19 64 86

38 - Vends bineuse 4 rgs monosem - Semoir mais Nodet 6 rgs prix à débattre
✆ 06 87 13 50 77

58 - Vends déchaumeur Kockerling triop 3m a dents sécu meca / combiné Kuhn 3 m hr3003 lc302 / brabant Bugnot 5 corps sécu hydro le tout bon état
✆ 06 79 71 62 23

71 - Vends faucheuse 6 as. Kuhn, andaineur Claas 3,90, pirouette, 4 éléments, 4,50, cse cess., TBE.
✆ 06 41 91 20 51
ou 03 85 28 09 55

74 - Vends Covercrop Quivogne semi porté, vingt disques. Bon état-2000 euros HR.
✆ 04 50 35 20 60

89 - Vends décompacteur Agrisem 4 m., 6 dents, rouleau barre + disques - combiné possible, TBE, 12 000 euros (2603)
✆ 06 31 85 96 41

Récolte

38 - Vends 2 séchoirs à noix au gaz «Calmon» ; 1 laveuse 3m ; 1 élévateur 3m, TBE.
✆ 06 30 70 89 17

38 - Vends pirouette Kuhn 6T GF780; Round Baller New Holland BR740 ; Épandeur Sodimac hérissons verticaux.
✆ 06 73 07 94 95

58 - Cause retraite vends TX36 hydro 5.20 m., broyeur reparti menu paille, - table à colza biso 6.20 m, 2 scies latterales neuves, - presse Supertino 60 x 80, - plusieurs vis à grains Denis, diam. 160, peu servis, TBE. Le tout BE, prix à débattre (2605)
✆ 03 86 50 05 79 -
06 67 28 02 42

58 - Vends moissbat Class evro pa 2,40m épandeur Raybat panier bugnot dans l'état
✆ 06 61 84 65 69

Forestiers

58 - Recherche girobroyeur forestier 2 m. à chaine (2503)
✆ 06 64 69 07 65

Divers

01 - Vends plateau Masson 8m, Benne Maitre 11t, herse rotative Machiot 3m avec porte outils, paille en bottes rectangulaire 8T, Enrubannage.
✆ 06 80 56 34 43

03 - Vends Round-baller Krone Fortima V1500 super état tonne à eau 1000 l + bacs.
✆ 06 88 39 30 58

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, cover-crop, - tracteur 4 RM (2401)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2601)
✆ 06 30 11 59 25

Grand Voyant Médium
M. Damaro
Retour immédiat de l'être aimé. Résout tous vos problèmes : amour, travail, attraction clientèle, argent, chance, examens, jeux, protection, famille, agricole, voisinage, etc.
Réussit là où les autres ont échoué
Résultats efficaces
Tél. 06 23 42 11 71

38 - Vends comb doublet reccord 3m port à court Paker diam 400 3 rangs de dents lame nivel av 10 dents p 1400kg rem élev. - Tabac fruits L.5m l.2,05 60 tuy 6m allu diam 75 ; liscop.
✆ 04 74 84 72 44

57 - Vends andaineur Claas Liner 650 Twin ; distributrice pailleuse Lucas Polyfeed 12, visible au travail.
✆ 06 83 28 38 00

58 - Vends pulvérisateur Carruelle Olympia 120, 24 m., porté, 1 200 litres, commande électrique, CT, OK, TBE, - déchaumeur Lemken Smaragd 3 m., 6 dents, non stop, - herse plate Quivogne 5 m. (2505)
✆ 06 86 45 25 82

58 - Vends nourrisseur quadriballes 14 places, - pick à bottes 3 points, 2 dents (2604)
✆ 03 86 50 05 79 -
06 67 28 02 42

71 - Andaineur Khun 3501GM tandem pneus ballon be 190 euros - Andaineur Krone Swadro 461 2010 bras rab pneus ballon tandem pae 4500 euros - Chargeur Mailleux MX120 + adapt tracteur NH TM115 winner série 90 4800 euros - Tonne a eau 600L s/ châssis à roues 300 euros.
✆ 06 88 36 83 55

71 - Vends cse cess. remorque bétaillère Bonnerot, roue camion, capacité 9 vaches, BE, vis à grain sur chariot, 9 m, B. débit, 380 w.
✆ 06 47 27 76 72
ou 06 07 91 50 04

83 - AV trieur optique petit modèle adapté pour toutes graines. Installation possible. Apporte tri de finition avant ensachage. Peu servi. SAV encore assuré. Garantie. Prix 16 000 euros HT.
✆ 06 42 27 24 26

Elevage

38 - Vends chaîne carré évacuateur à fumier Miro Heywang 80ml longueur presque neuve prix à débattre.
✆ 04 74 88 21 08

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

74 - Vends Mercedes bétaillère 1220, an 1995, long 6 m, BE, CT OK 145000 km d'origine.
✆ 06 09 59 24 47

Tourisme

89 - Vends mercédes classe A diésel 170 CDI, année 08/10/2003, très bel état, 180 000 kms (2602)
✆ 06 49 73 55 94

Achat-Vente

Récolte

63 - AV enrubannage luzerne et méteil coupe fine.
✆ 06 25 01 45 39

69 - Vends plants de poireaux, toutes quantités, GAEC Duchamps, 330 rue du Rhône à Solaize.
✆ 06 12 34 36 01

74 - Recherche paille sur champ sur la Haute-Savoie ou proche frontière 73-74.
✆ 06 66 57 06 20

Fourrage

39 - Vente paille, blé, orge, foin de prairie naturelle, et foin de luzerne.
✆ 06 73 92 81 55

42 - Vends foin 2023 BR, 120 euros tonne.
✆ 06 41 56 12 16
ou 04 77 75 49 11

52 - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ 06 51 56 58 22

71 - Vends foin 120x120, 26 euros la botte ou 100 euros la tonne, tapis à foin et à maïs 8 m, moteur électrique 400 euros.
✆ 03 85 32 40 12

89 - Vends paille d'orge de printemps derrière MB, parcelles grande largeur, facile d'accès, 25 kms Avallon (2507)
✆ 06 81 42 11 54

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

Immobilier

42 - Recherche , Exploitation agricole, Ancienne ferme, Terres, Foret, Haras, Centre Équestres, Propriétés. Sur toute la région Rhône Alpes Auvergne
✆ 06.74.47.20.20

Location

Agricole

73 - Recherche exploitation min. 70 ha en tout, location. Etudie toute proposition.
✆ 06 29 66 04 32

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir dès maintenant et jusqu'au 30 juin 2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Connaissez-vous notre page Twitter ?

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

recrute à BELLENOT-SOUS-POUILLY (21) :

1 TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f – CDI

- Réaliser, à partir d'un portefeuille commercial et en prospection sur un secteur géographique défini, les achats de bovins.
- Organiser la production afin d'en améliorer la valorisation.

Formation BAC+2 dans le domaine agricole.
Permis de conduire

1 ALTERNANT- TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f

Vous êtes attiré(e) par le monde de l'élevage et la commercialisation des animaux et vous voulez en faire votre métier. Nous vous accompagnons durant toute votre alternance (Bac +2/3) !

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la curiosité, de la rigueur, une capacité d'adaptation et une grande motivation, pour être l'agent de remplacement de 7 exploitations, sur le secteur du Châtelet/Lignières. Compétences : être capable d'effectuer l'entretien, la manipulation et l'alimentation des animaux (bovins allaitants/ovins/volailles) ; être capable de réaliser les travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles en sécurité, entretien du matériel ...). Poste en CDD (du 24/04/2023 au 31/10/2023) qui peut déboucher sur un CDI – 35h/semaine avec possibilité d'heures supplémentaires et week-end possible, salaire (de départ) : 11,77 euros brut/heure avec kilomètres indemnisés. Connaissance du milieu agricole vivement souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Recrute ouvrier qualifié dans notre ferme familiale en polycultures et élevage bovins viande à Nohant en Gout à l'est de Bourges (18). Vous avez une bonne approche des animaux et savez pratiquer les soins courants. Vous avez de bonnes connaissances en agronomie et avez la maîtrise de conduite et réglages d'engins agricoles. Vous êtes ouverts à la diversité des cultures et aux différentes pratiques agricoles. Vous avez une maîtrise technique en agriculture et élevage. Vous aimez le travail en équipe. BAC minimum ou expériences significatives. Débutant accepté si sérieux et motivé. Permis B. Poste à pourvoir selon disponibilité. CDI après essai. Salaire selon compétences avérées.
✆ CV + lettre :
gedesmoulins18@gmail.com ou
06 88 12 7 11

26 - Cherche chauffeur camion polybenne pour campagne lavande début juillet. Possibilité logement.
✆ 06 83 00 65 05

Suivez-nous sur notre page Facebook

FOIRE CONCOURS
GENISSES ET BOEUFS
CULARDS D'ENGRAISSEMENT
VENTE AU CADRAN DÈS 8 H 30
JEUDI 27 JUILLET 2023
A Moulins-Engilbert
Inscriptions jusqu'au 7 Juillet
SICAFOME : **03 86 84 28 75**

RECRUTE
SUR SA BASE DE VENOY (89)



- **2 commerciaux (H/F)**
motivés, débutants acceptés, véhicule, PC, tel portable fournis
- **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées. Formation assurée
- **1 ouvrier polyvalent (H/F)**
débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

Demande

01 - Jeune homme, 17ans, travailleur et passionné recherche maître d'apprentissage pour 2ème année de CAP dans exploitation en polyculture et/ou élevage.
✆ 06 63 68 08 71

18 - H expert gd cult cherche saison juin à déc 2023 si possibl. conduite MB, tracteur...
✆ 06 16 51 67 97

Travail à façon

PRESTATIONS DE SERVICES
Travail soigné
Gestion de domaine
Travaux de la taille aux vendanges
Personnels qualifiés et compétents
Devis gratuit sans engagement
20 ans d'exp.
Tél. : 06 22 49 59 93 / 06 17 62 46 81
Email : cdp.societe@gmail.com

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 15 à 18 mois, prêt à saillir, vêlages faciles, IND IBR, BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1304)
✆ 06 31 23 56 01

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 17-18 mois, vêl. facile, élevage et viande, livr. assurée. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

Caprin

38 - Vends chèvres/chevreaux disponible de suite.
✆ 06 44 70 50 97

71 - Vends troupeau 75 chèvres Saanen, 3 boucs IA, 23 chevrettes, bon niveau de prod., cse santé.
✆ 03 85 50 46 08
ou 06 24 97 19 01

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

07 - Recherche un chiot bergers Pyrénées australien de 3 mois non vacciné et non tatoué.
✆ 06 77 01 42 90

Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur
Tablette
Smartphone



Abonnement

Terres de Bourgogne

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ **Je m'abonne pour 1 AN - 120 €**

☐ **Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €**

☐ **+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix**
■ pour 1 an 53 €
■ pour 2 ans 106 €

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

EURL PL PEINTURE, SARL au capital de 3 000 € ayant son siège social : 24 rue des vignes 21560 ARC-SUR-TILLE, immat. 884 474 909 RCS DIJON ; Aux termes d'une décision en date du 30/06/2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL23008483

MODIFICATION DU CAPITAL

SPFPL DOCTEUR JEROME LEPINE
Société de participations financières de professions libérales
à forme de SAS à associé unique au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue de l'Eglise,
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
949 931 265 RCS DE DIJON

AVIS DE PUBLICITE
Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 29 avril 2023, l'associé unique a décidé d'augmentation le capital social de 506.290 euros pour le porter de 1.000 euros (capital initial) à la somme de 507.290 euros (capital après augmentation) par voie d'apport en nature par Monsieur Jérôme LEPINE de titres de la SELARL CABINET DU DOCTEUR JEROME LEPINE (807 693 791 RCS DE DIJON) et créations de 50.629 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale
Ledit capital étant désormais fixé à la somme de 507.290 euros. Il est divisé en 50.729 actions de 10 euros chacune entièrement souscrites et libérées.
En conséquence, l'article 6-Apports et 7-Capital des statuts ont été modifiés.
POUR AVIS
Le Président

AL23008642

GÉRANT

Dénomination : L3KAV.
Forme : SCI.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 33 Rue COMBLANCHET, 21490 SAINT JULIEN.
815335021 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 10 juin 2023, à compter du 10 juin 2023, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Madame Karine GOHIER épouse VICHOT, demeurant 33 rue Comblanchet, 21490 St Julien (nomination).
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL23008645

MODIFICATIONS DES STATUTS

SOCIETE CIVILE DE MOYENS MORELON BUFFET STAMBOUL AULAGNE MAILLOT

Société civile de moyens
au capital de 182,94 euros
Siège social : 26 Boulevard de la Défense - 21000 DIJON
RCS DIJON 393 829 395

Aux termes d'une délibération en date du 02 janvier 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
- de nommer Monsieur Hugo DEBEAUMARCHE, demeurant 22 Rue du Petit Potet à DIJON (21000), en qualité de gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Patrice MORELON, démissionnaire, à compter du 1er janvier 2023,
- de remplacer à compter du 1er janvier 2023 la dénomination sociale SOCIETE CIVILE DE MOYENS MORELON BUFFET STAMBOUL AULAGNE MAILLOT par SOCIETE CIVILE DE MOYEN CARDIO DEFENSE, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23008650

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ENTREPRISE RAFFIN SARLU -2 000€- Siège social : 1216 Rte de Flammerans 21130 AUXONNE 904 526 928 RCS DIJON - le 31/03/2023, décision de transférer le siège social du 1216 Rte de Flammerans, 21130 AUXONNE au 31 A Rte de Rainans 21130 AUXONNE à compter du 31/03/2023, modif. Art.4 statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23008653

MODIFICATION DU CAPITAL

SELARL BUGADA-COSTE - KOWAL - DUFOUR
Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
au capital de 4.500,00 €
Siège social?: 40 rue du 26ème dragons,
21000 DIJON
520 319 856 R.C.S. DIJON

AVIS DE PUBLICITE
Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2023 et du procès-verbal des décisions de la gérance en date du 13 juin 2023, il résulte, avec effet au 13 juin 2023, que :
- la dénomination sociale a été modifiée et devient Cabinet Infirmier du 26ème Dragons,
- le capital social a été réduit de 965 euros pour le porter de 4.500 euros à 3.535 euros par voie de remboursement pour annulation de 965 parts sociales,
- Madame Marion BUGADA a démissionné de ses fonctions de gérante sans remplacement.
Mesdames Bernadette KOWAL, Anne-Marie COSTE et Stéphanie DUFOUR demeurant seules gérantes de la Société.
Les articles 2-Dénomination sociales, 6-Apports, 7 - Capital social et 17 – Gérance des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON

AL23008655

MODIFICATION DE SOCIETE

EARL SAINT ROCH

société civile au capital de 7 500 euros
siège social : 5 rue de Mussy
21400 POTHIERES
809 256 175 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 6 juin 2023, la collectivité extraordinaire des associés a :
- décidé de transférer le siège social à Route de Bouix – 21400 POTHIERES,
- décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 207 500 euros,Le tout à compter du 1er juillet 2023.Pour avis, La gérance.

AL23008674

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SARL SERRURERIE THIERRY SZWANDROK.
Forme : SARL.
Capital social : 40.000 euros.
Siège social : 45 rue des Tamaris, 21600 LONGVIC.
399 883 917 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 21/06/2023, le gérant associé unique a décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social à 4 avenue de l'Europe, 21600 LONGVIC.
L'art.4 des statuts à été mis à jour en conséquence.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL23008679

AVIS DE PUBLICITÉ

TURBO WASH

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 48 Grande Rue – Hameau le Poil
21200 MONTAGNY LES BEAUNE
RCS DIJON 824 842 603

Décisions de l'Associée Unique du 31.05.2023
Transfert de siège :
AM : 48 Grande Rue – Hameau le Poil – 21200 MONTAGNY LES BEAUNE
NM : ZA Les Plantes – 71350 ST LOUP GEANGES
Modification de la gérance :
AM : M. Dominique BOUCAUD
NM : M. David ZUSSY – Route de Labergement – 21130 AUXONNE
Radiation au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON et ré-immatriculation et modification au Greffe du Tribunal de Commerce de CHALON SUR SAONE.
Pour avis
La Gérance

AL23008685

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Dénomination : GFA DES SILLONS.
Forme : GFA.
Capital social : 91800 euros.
Siège social : 15 Rue D'AVAL, 21110 FAUVERNEY.
433498052 RCS de Dijon.
Aux termes d'une AGE du 22/06/2023, Mme Aurélie CHADOEUF, née GEVREY a démissionné de ses fonctions de cogérante.Mention sera portée au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL23008714

TRANSFORMATION

BK AUTO SENS

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 87 500 euros
Siège social
192 avenue Jean Jaurès
21000 DIJON
444 344 600 RCS DIJON

Le 01/06/2023, l'Associée unique, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du 01/07/2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Nouvelle dénomination : BK MOTORS BY DIJON ; son objet, son siège et sa durée demeurent inchangées. Nouvelles dates de clôture de l'exercice social : du 01/01 au 31/12.
Le capital social reste fixé à la somme de 87 500 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
M. Saïd KEDDAH, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par la société KEDDAH INVEST, SARL au capital de 3.720.000 €, 192 avenue Jean Jaurès, 21000 DIJON, 920 066 545 RCS DIJON, représentée par M. Saïd KEDDAH
COMMISSAIRE AUX COMPTES confirmé dans ses fonctions : la société LDS AUDIT, titulaire
Pour avis
Le Président

AL23008721

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

AMN RENOVATION

SASU au capital de 2 000 €
Siège social
20 rue du Docteur Tassin
21200 BEAUNE
914 627 559 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 23/06/2023 : La société NINO, SASU au capital de 1 000,00 €, dont le siège social est 6 Boulevard Jules Ferry, 21200 BEAUNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 951 680 685 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Adrien LOUBET, démissionnaire. L'article 28 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. Adrien LOUBET a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de La société NINO.
POUR AVIS Le Président

AL23008726

MODIFICATION CONSEIL DE SURVEILLANCE

TRANSPORTS G.R.G.
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 144.000,00 euros
Siège social : Rue de Meuvain
21220 FIXIN
RCS DIJON 017 351 495

AVIS DE PUBLICITE
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2023, l'assemblée générale a décidé de nommer Madame Emmanuelle VENITUCCI, née à DIJON (21000) le 02 mars 1982 demeurant 27 B Cour Général de Gaulle, 21000 DIJON, membre du Conseil de surveillance, pour une durée de 6 années en remplacement de Monsieur André ROUSTAND, décédé.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL23008733

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

AMN RENOVATION SASU au capital de 2 000 €. Siège social : 20 rue du Docteur Tassin, 21200 BEAUNE. 914 627 559 RCS DIJON. Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 23/06/2023 : La société NINO, SASU au capital de 1 000,00 €, dont le siège social est 6 Boulevard Jules Ferry, 21200 BEAUNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 951 680 685 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Adrien LOUBET, démissionnaire. L'article 28 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. Adrien LOUBET a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de La société NINO. POUR AVIS Le Président

AL23008735

MODIFICATION DU CAPITAL

Par décision du 20/01/2023, les associés de la société PRIMETIQ, SARL au capital de 20 000 euros, Siège social : 190 rue de la Pièce Léger 21160 MARSANNAY LA COTE, RCS DIJON 881 363 642, ont décidé : de réduire le capital social de 400 euros pour le ramener de 20 000 euros à 19 600 euros par voie de rachat et d'annulation de 4 parts sociales ; - d'augmenter le capital social de 400 euros par incorporation de pareille somme prélevée sur le compte autres réserves pour le porter de 19 600 euros à 20 000 euros. Les articles 6 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
POUR AVIS – La Gérance

AL23008754

CABINET FIDACT
ALAIN BALLET
Droit des Sociétés - Droit Fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

C.R.B.

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 29 Rue Carnot,
21200 BEAUNE
RCS DIJON 887 910 891

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 janvier 2023, la société BG Développement, SASU au capital de88 900 euros, dont le siège social est 14 Rue Orset, 71590 GERGY, immatriculée au RCS de CHALON SUR SAONE sous le numéro900 864 968, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Brice GUILLARME, démissionnaire, avec effet au 1janvier 2023.
Pour avis, Le Président

AL23008755

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SOCIETE CIVILE D'ARDHUY

Société civile au capital de 571 836,26 euros
Siège social : Clos des Langres -
21700 CORGOLOIN
443 817 382 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 2 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de la participation active en tant que holding animatrice au contrôle des filiales et à la conduite de la politique menée avec ses filiales ; la mise en oeuvre de la politique générale et l'animation de ses filiales en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique, l'accomplissement de toutes prestations de services en matière de gestion, d'administration et d'assistance plus particulièrement en faveur des filiales, et ce en tous domaines, notamment en matière juridique, comptable, financière et immobilière et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis
La Gérance

AL23008759

// GÉRANCE

AVIS DE MISE EN LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte SSP :
- la SARL TAXIS FERET, au capital de 30.000 € dont le siège est à DIJON (21000) – 103 rue de Corcelles, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 502 127 962, a donné en location-gérance à la SASU TAXI 2R, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 893 586 420, au capital de 1.000 €, dont le siège est à GERGUEIL (21410) – 4 B rue des Seguins, un fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°1 est située sur la commune de Trouhaut à compter du 01/06/2023 jusqu'au 31/12/2027.
- L'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.
Pour unique insertion,
Le locataire-gérant.

AL23008686

SELARL CUSENIER - LAMBERT - LAFAY
Notaires associés à BESANCON (25000)
28 rue de la République

CESSION DE BRANCHE D'ACTIVITE

Suivant acte reçu par Me CUSENIER , Notaire à BESANCON, le 23/12/2022, enregistré à Service de Publicité foncière et de l'Enregistrement de BESANCON 1, le 13/01/2023, référence 2023 N 66, il a été cédé par :
La Société EVENT ORGANISATION, dont le siège est à BESANCON (25000) 38 A rue des Deux Princesses, identifiée au SIREN sous le n°821028024 et immatriculée au RCS de BESANCON.
A :
La Société MVS EVENTS, dont le siège est à REMILLY-SUR-TILLE (21560) 39 rue de Cessey, identifiée au SIREN sous le n° 904794427 et immatriculée au RCS de DIJON.De l'activité d'organisation du Salon du Mariage de Dijon exploitée dans les locaux du parc des expositions et congrès de DIJON - CONGREXPO, 3 bd de Champagne à DIJON (21).
Cette branche d'activité comprend : - L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés. - Le fichier de clients. - Le site internet auquel est rattachée l'activité cédée. Les noms de domaine sont salondumariagededijon.fr et salondumariagededijon.com. - Les droits et codes d'accès à la page Facebook dénommée « Salon du Mariage de Dijon ». - La marque «SALON DU MARIAGE DE DIJON», régulièrement enregistrée par décision de la direction de l'Institut National de la Propriété Industrielle du 25 janvier 2019, sous le numéro 19 4 518 854. La branche d'activité ne comprend pas de marchandises et pas de droit au bail.
Le cessionnaire est propriétaire de la branche d'activité à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance aura lieu à compter du jour de la signature de l'acte.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 80.000,00 EUR s'appliquant uniquement aux éléments incorporels. Aucun matériel n'est cédé.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de de la publication de la cession au BODACC, au siège de Me Sandra PAULO, notaire à DIJON (21000), 1 Place de l'Europe où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL23008746

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 26/06/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
SAINT-MARTIN-DU-MONT: Bâtiment à usage agricole (hangar et séchoir) – Agriculture bio - Urbanisme : Carte Communale - Agriculture biologique
1 ha 07 a 81 ca
- Les hautes charmes: ZO-50[40](A)-50[40](Z) (avec bâtiments)
En complément de la vente du bâtiment, du matériel et des DPB désignée ci-dessus, La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants :
SAINT-MARTIN-DU-MONT(21) : Terres – Agriculture bio -Urbanisme : carte communale
36 ha 91 a 65 ca
- 'Champs du cheval': ZP- 66[45](J)- 66[45](K) - 'Les combes poissenet': ZO- 3- 5(J)- 5(K) - 'Les hautes charmes': ZO- 33- 48[39]
TROUHAUT(21) : Terres – Agriculture bio -Urbanisme : RNU
10 ha 57 a 30 ca
- 'Devant la fortelle': ZC- 5(J)- 5(K)- 5(L) - 'En fausse': ZB- 20(J)- 20(K)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 18/07/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23008734

Notaire

Notaires Dijon Préfecture
scp de notaires
43, Rue de la Préfecture
21000 DIJON

AVIS DE SAISINE DU LEGATAIRE UNIVERSEL

SUCCESSION TOURDIAS Michel
Par testament olographe du 01/12/1986, M. Michel TOURDIAS, né à ARC SUR TILLE le 08/10/1927, célibataire, demeurant ARC SUR TILLE (21560) 28 Rue du Moulin Lajus, décédé le 25/01/2023 à DIJON a institué deux légataires universels. Ce testament a été déposé aux minutes de Me LEVRAY, notaire à DIJON suivant acte reçu par lui le 16/06/2023 dont copie a été adressée au Tribunal Judiciaire de DIJON le 26/06/2023. Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par les légataires de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Didier LEVRAY, notaire à DIJON 43, rue de la Préfecture, chargé du règlement de la succession.

AL23008756

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCM KOUMA

Société civiles de moyens
Siège social : 6 Allée du CARDINAL DE GIVRY
21000 DIJON
RCS DIJON 792 026 288

Le 31/03/2022, dissolution anticipée et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, Maitre KOUMA Ousmane (6 Allée du CARDINAL DE GIVRY 21000 DIJON) liquidateur.
Siège de la liquidation au siège social.

AL23008639

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM KOUMA

Société civiles de moyens
Siège social : 6 Allée du CARDINAL DE GIVRY
21000 DIJON
RCS DIJON 792 026 288

Suivant délibération de l'AGE du 31/03/2022, le gérant a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, déchargé Monsieur KOUMA Ousmane de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation au 31/03/2022. Dépôt RCS Dijon.

AL23008640

DISSOLUTION

VINAUDIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 500 euros
Siège social: 3 Impasse du Verger
21200 BEAUNE
500 923 941 RCS DIJON

L'AGE réunie le 31/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Madame Aude FROIDUROT née GUIOT demeurant 11 Rue de la Ventive - 38570 GONCELIN a été nommée liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, 3 Impasse du Verger - 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23008651

CLÔTURE DE LIQUIDATION

S.C.I. ANTELIO

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 524,49 euros
Siège social et siège de liquidation : COMBERTAULT (Côte d'Or)
344 821 491 RCS DIJON

L'Assemblée Générale du 15 mai 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jacques VUILLEMENOT de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.

AL23008657

Crowe

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

EARL DU RESSIN

société civile en liquidation
au capital de 16 464,49 euros
Siège Social : 21400 GOMMEVILLE
RCS DIJON 380 238 238

L'associée unique a, le 1er juin 2023 à GOMMEVILLE, approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame JOFFROY Marie-Madeleine, demeurant à GOMMEVILLE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le Liquidateur.

AL23008661

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ASSIST INFO 21 SARL en liquidation au capital de 1 000 €. Siège social et de liquidation : 10 Rue Colonel Redoutey, 21130 AUXONNE. 791 085 640 RCS DIJON. L'Assemblée Générale réunie le 30/04/2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Patrice Bou SAADA, demeurant 2 rue de Flammerans 21270 SOISSONS SUR NACEY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur

AL23008664

DISSOLUTION

SOCIETE CIVILE DE LA RESIDENCE SAINT ETIENNE

Société civile au capital de 1 524,49 euros
Siège Social : 1 Petite Place Carnot - 21200 BEAUNE
347 462 053 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 juin 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mme Josiane BERNARD, demeurant 28, rue du 16ème Chasseur à BEAUNE (21200), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 1 Petite Place Carnot à BEAUNE (21200). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23008676

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par AGE du 31/12/2022, les associés de la société SCI SCB, SCI en liquidation, au capital de 1 000 euros, Siège social : 24 B rue du Vanois CESSEY SUR TILLE 21110, RCS DIJON 812 813 434, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Carine BERNARD, demeurant 24 B rue du Vanois 21110 CESSEY-SUR-TILLE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 24 B rue du Vanois CESSEY SUR TILLE 21110. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis - Le Liquidateur

AL23008712

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision du 31/12/2022, les associés de la société SCI SCB, SCI au capital de 1 000 euros, Siège social et Siège de liquidation : 24 B rue du Vanois 21110 CESSEY SUR TILLE, RCS DIJON 812 813 434, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Carine BERNARD, demeurant 24 B rue du Vanois 21110 CESSEY-SUR-TILLE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis - Le Liquidateur

AL23008710

DISSOLUTION

ECSYS ; Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 6 000 euros ;
Siège social et de liquidation : 12 Boulevard Carnot - 21000 DIJON ;
921 378 592 RCS DIJON ;
Aux termes d'une délibération en date du 31/05/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Anthony TURKI, demeurant 6 Rue des Bleuets - 21490 SAINT-JULIEN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 12 Boulevard Carnot - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL23008713

DISSOLUTION

SARLU BOITE A MALICE

Au capital de 8 000 euros

ANNONCES LÉGALES

Siège social
88 Rue d'Auxonne
21000 DIJON
403 676 562 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/05/2023, l'associé. unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/05/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Jean-Charles FUMEY, demeurant 1 A, Rue Briscona - 21220 BROCHON, associé unique, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé chez M. Jean-Charles FUMEY, à l'adresse susvisée. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.
Le Liquidateur.

AL23008716

CLÔTURE DE LIQUIDATION

HOST AND GUEST

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège : 18 rue Pisseloup -
21410 FLEUREY SUR OUCHE
Siège de liquidation : 18 rue Pisseloup -
21410 FLEUREY SUR OUCHE
887 829 588 RCS DIJON

L'AG réunie le 31/12/2022 à DIJON, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Yvan SCRIABINE, demeurant 18 rue Pisseloup – 21410 FLEUREY SUR OUCHE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

AL23008750

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

D'un assp en date du 15 juin 2023, il résulte que la société dont la dénomination est LA VRILLE, a été constituée sous la forme de SAS, pour une durée de 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON, sauf dissolution anticipée ou prorogation, avec siège à BEAUNE (21200) 32 rue des Tonneliers, et a pour objet l'import-export, le commerce et le négoce de vins, de spiritueux et de toutes boissons alcoolisées ou non en France et à l'étranger, et d'accessoires autour du vin et des spiritueux, la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Le capital est fixé à 20.000 €.
La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des associés. Chaque action donne droit à une voix.
Certaines cessions ou transmissions d'actions sont soumises à agrément préalable par la collectivité des associés.
Sauf convention contraire, le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans toutes les décisions n'emportant pas modification des statuts et au nu-propriétaire dans les autres cas.
La société JJC, SAS située à BANGOR (56360), Lieudit Ty Nehué, 919 701 953 RCS LORIENT, a été nommée présidente.
Monsieur Félix HIRSCH, demeurant à BEAUNE (21200) 32 rue des Tonneliers, a été nommé directeur général.

AL23008604

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POMMARD du 19/06/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : MAISON MEYER SAS. Siège : 12 rue de la Métairie, 21630 POMMARD. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 10 000 euros. Objet : l'achat et la revente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole, toutes opérations de vinification ainsi que toutes travaux agricoles, l'organisation de dégustation de vins et d'alcools, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément: Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Nikolas MEYER, demeurant Koppel 7 20099, HAMBOURG ALLEMAGNE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL23008646

AVIS DE CONSTITUTION

JAKE 21
SCI AU CAPITAL DE 1 000 €UROS
SIEGE SOCIAL : 18 rue du Tilleul – 21200 MEURSANGES

Dénomination sociale : JAKE 21
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Siège Social : 18 rue du Tilleul – 21200 MEURSANGES
Objet social : La société a pour objet :
- l'acquisition par voie d'achat, apport, échange, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, ou autrement de tous terrains, de tous immeubles bâtis ou non bâtis à usage professionnel, commercial, industriel et d'habitation ;
- l'édification de toutes constructions ;
- la propriété, l'exploitation, la location pour toutes destinations et tous usages, la gestion du patrimoine immobilier de la société ;
- la souscription, l'acquisition, et la gestion de toutes actions, obligations et parts sociales.
Et généralement toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du Commerce et des Sociétés.
Capital Social : 1 000 €uros,
Montant des apports en numéraires : 1 000 €uros
Gérance : A été désigné gérant :
- Monsieur LAIR Guillaume – 18 rue du Tilleul – 21200 MEURSANGES
Acte constitutif : Acte sous seing privé en date à MEURSANGES du 20 juin 2023
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour insertion,
LAIR Guillaume
Gérant ayant reçu pouvoir à cet effet

AL23008660

Société d'expertise comptable
14-14 B RUE SAINT MAUR - 75011 PARIS
01 43 27 10 01 - www.steco.fr

IMMATRICULATION (EURL À CAPITAL FIXE)

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à EPOISSES du 05/06/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes: Forme sociale: Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale: MAISON DE JOIE. Siège social: 1 rue du Bedeau 21460 EPOISSES. Objet social: La dispense de cours, ateliers, stages et conférences relatifs au bien-être et au développement personnel et notamment de yoga, de renforcement musculaire, de pilates ou encore de zumba, sous forme de cours collectifs et individuels, à distance et en présentiel, en tous lieux, y compris à domicile et en entreprise, et pour tous publics, notamment adultes et enfants; Pratique de la sonothérapie; Toutes activités et prestations d'entretien corporel et de bien-être, et notamment celles de massage; Organisation d'ateliers créatifs (notamment dans les domaines des arts plastiques, de l'artisanat, de l'écriture et de la musique) et bien-être (notamment dans le domaine de l'alimentation); Organisation de retraites d'approfondissement autour du yoga et du bien-être; Location d'espace à destination d'autres professionnels pour des évènements autour du yoga, du bien-être, de la thérapie et des arts; Commercialisation de produits dérivés de l'univers du yoga - accessoires, livres, art, décoration, cosmétique - dans le centre dédié et en ligne (e-commerce). Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social: 1000€. Gérance: Mme Eléonore de PECHPEYROU de COMMINGES de GUITAUT, demeurant 1 rue du Bedeau 21460 EPOISSES, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis la Gérance

AL23008672

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUBIGNY LA RONCE du 21 juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : HOLDING ACTIV GK
Siège social : Lieudit Le Village, 21340 AUBIGNY LA RONCE
Objet social : - La prise de participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprise, français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions ou parts sociales, de fusion ou de groupement,
- La gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés,
- La direction, l'animation, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations,
- Toutes prestations de services dans les domaines financier, comptable, informatique, commercial,
- L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, gestion, contrôle, conseil,
- L'étude, la recherche, la mise au point de tous moyens de gestion et l'assistance aux entreprises liées à la société,
- L'acquisition d'immeubles ou droits immobiliers en vue de leur exploitation,
- Toutes activités inventives, opérations de recherche et de création dans les domaines industriel, technique, commercial, scientifique ou artistique,
- La gestion de tous droits de propriété industrielle, modèles, dessins, marques et noms commerciaux,
- La gestion centralisée de trésorerie et l'achat d'équipements, installations,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Guillaume KOCIOL, demeurant Lieudit Le Village à 21340 AUBIGNY LA RONCE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23008680

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 20 juin 2023, à OUGES.
Dénomination : AB INVEST.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 1 bis rue du Tilleul, 21600 Ouges.
Objet : La gestion, l'acquisition, la vente de tous titres de participations, portefeuilles de valeurs mobilières, valeurs de placement, parts d'intérêts, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs, et la gestion de sa trésorerie- L'achat, la vente, la propriété, la gestion, l'administration de tous biens immobiliers ou de parts de sociétés à prépondérance immobilière, dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. L'animation de ses filiales et la réalisation de prestations, notamment administratives, comptables, de gestion, commerciales, financières, de marketing, de ressources humaines et de développement.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 2000 euros divisé en 2000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Alexandre BALLORIN 1 bis rue du Tilleul 21600 Ouges.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL23008683

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Clémence BAILLY, en date du 22 juin 2023, à notaire à DIJON.
Dénomination : LFGF.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 169 rue Edouard Caucal, 21200 BEAUNE.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Toutes les mutations de parts, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément.
Gérant : Monsieur Alexandre FAUPIN, demeurant 169 rue Edouard Caucal, 21200 Beaune
Gérant : Monsieur Bruno DEROSSI, demeurant 6 Voie Creuse, 21490 St Julien La société sera immatriculée au RCS DIJON.
Pour avis.

AL23008724

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION : ARION 21 ; Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros ; Siège social : 225 Rue du Bretenet - Hameau de Challanges - 21200 BEAUNE ; Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 19 juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle ; Dénomination : ARION 21 ; Siège : 225 Rue du Bretenet - Hameau de Challanges - 21200 BEAUNE ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 1 000 euros ; Objet : - La création et la fabrication d'objets divers, - Le commerce, y compris sur des marchés, des salons, des foires et sur Internet, d'objets divers, - Les prestations de services de conseil en conception et fabrication d'objets divers ; - La conception, le développement, l'écriture, la production, la réalisation, l'animation, la distribution, la commercialisation et la promotion par tous moyens de courts métrages, clips et plus généralement de tous contenus audiovisuels par tous réseaux de communication (réseaux sociaux, blogs, internet), - Les prestations de services de conseil en conception, développement, écriture, production, réalisation, animation, distribution, commercialisation et promotion de contenus audiovisuels, - Le trading pour compte propre, - La gestion d'un patrimoine mobilier propre, - Les opérations sur les marchés financiers pour compte propre ; - Les conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance administrative, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé ; - La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales, - La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective ; Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ; Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre ; Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ; Président : Monsieur Théo, Thomas DAVID, demeurant 225 Rue du Bretenet - Hameau de Challanges, 21200 BEAUNE ; La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis, Le Président.

AL23008737

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 16/06/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : JBAL. Siège : LBA - Centre d'Affaires - 10 Avenue du Maréchal Foch, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 4 000 euros. Objet : Le drop shipping, l'achat revente, l'e-commerce de détails d'objets divers non spécialisés, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Julien BOULNOIS, demeurant 7 rue du Pont, 52190 ST BROINGT LES FOSSES. Directeur général : M. Aurélien LHUILLIER, demeurant 102 rue de Chenove 21000 DIJON. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS. Le Président

AL23008744

NIÈVRE

// MODIFICATION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMMERCE BAILLY

Société à responsabilité limitée
au capital de 146 272,50 euros
Siège social : DOMPIERRE SUR NIEVRE
58350 CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS
314 247 651 RCS NEVERS

L'AGOA du 31.10.2022 a constaté le non-renouvellement des mandats de la société CPB AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Philippe JUHEN, Commissaire aux Comptes suppléant.
Pour avis.

AL23008643

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : DELAFI.
Forme : SAS.
Capital social: 5 000 euros.
Siège social : 25 rue Jacques Duclos, 58640 VARENNES-VAUZELLES.
921 816 757 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE du 02/05/2023, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 5 000 € à 200 000 € par voie d'apport de droits sociaux. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL23008654

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

HOLDING CASSIER

SAS
Au capital de 1 500 000 €
Siège social : 33, av Louis Coudant
58340 CERCY-LA-TOUR
399 502 897 R.C.S. NEVERS

Aux termes de l'AGO annuelle du 16 juin 2023, M. Pierre CASSIER demeurant 73 chemin des Reyssasses à 84340 ENTRECHAUX a été nommé membre du Conseil de Surveillance, pour une période de six années, en remplacement de M. Luc CASSIER, dont le mandat a pris fin. Puis, le Conseil de surveillance du même jour a nommé M. Luc CASSIER demeurant 29 Aldershot road - NW67LF LONDRES (ROYAUME-UNI), nouveau membre du Directoire pour une durée de six années.
Pour avis

AL23008659

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS RIFFAULT

SASU au capital social de 50 000 euros.
Siège social : Zone Industrielle
Le Champ Mâle,
58640 Varennes Vauzelles.
731880498 RCS de Nevers.

Aux termes d'une décision en date du 4 juin 2023, l'associé unique a décidé de ne pas renouveler les mandats de «AA AVERNE AUDIT SARL» commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Frédéric VIRRION, son suppléant.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL23008677

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI LUZIMMO

au capital de 1 200 euros
Siège social : 56 Route de Toulon Sur Arroux
58170 LUZY
750 131 393 RCS NEVERS

Selon PV de l'AGM du 25/4/2023, Mme Coralie FROMAGER et M. Sébastien FROMAGER dt ensemble 56 Route de Toulon - 5870 LUZY, ont été nommés en qualité de cogérants pour une durée illimitée en remplacement de M. Michaël ROLLOT.
L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom du gérant sans qu'il soit procédé à leur remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL23008681

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL ROBBOX SERVICES Maintenance Industrielle

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 600 euros
Siège social : 984, Route de Daux -
31530 MONTAIGUT SUR SAVE
502 291 776 RCS TOULOUSE

Par décision du 01/06/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 984, Route de Daux, 31530 MONTAIGUT SUR SAVE au 10 Route de Neuville - Lieu-dit Les Bruyères de Fleury - 58240 FLEURY SUR LOIRE à compter du 1er juin 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 502 291 776 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Gérance : Monsieur Robert MARTINET, 10 Route de Neuville - Lieu-dit Les Bruyères de Fleury - 58240 FLEURY SUR LOIRE.
Pour avis. La Gérance

AL23008688

NON RENOUVELLEMENT CAC

PHARMACIE SAINT-LAURENT

Suivant décision des associés en date du 31 mars 2023, il a été décidé, suite à la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 dite « Loi PACTE » de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire, la SELARL CPB AUDIT, représentée par Christian PERRIN BONDOUX - 12 Bis Rue Achille Millien - 58000 NEVERS, et du Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Philippe BOUVEAU - 38 Rue Franchet d'Esperey - 58000 NEVERS.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, les co-gérants

AL23008691

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE CLOS DU DANUBE

SAS au capital de 100,00 €
Siège social : 5 rue de Castiglione
75001 PARIS
752 997 635 RCS de PARIS

L'Assemblée extraordinaire du 3 mai 2023 de la société a approuvé : la cession d'actions du 3 mai 2023 enregistrée à la recette des impôts de NEVERS le 25 mai 2023, dossier 2023 00010749, référence 5804P01 2023 A 00399, au profit de la SARL CHERRY PATRIMOINE au capital de 100,00 euros ayant son siège social 58 rue des Champs Pacaud 58000 NEVERS, RCS NEVERS 883 163 693, appartenant initialement à Monsieur Laurent BRUN né le 27 mars 1970 à MOULINS (Allier) et demeurant 9 rue des Glycines 03230 LUSIGNY la SARL CHERRY PATRIMOINE a également acquis les actions appartenant à Madame Caroline NACCACHIAN née le 29 mai 1968 à PARIS 75017 demeurant 10 bis rue des poissonniers 92200 NEUILLY SUR SEINE selon acte sous seings privés du 3 mai 2023 enregistré à la recette des impôts de NEVERS le 25 mai 2023, dossier 2023 00010585, référence 5804P01 2023 A 00395. Cette assemblée extraordinaire du 3 mai 2023 a transféré le siège social de la société au 58 rue des Champs Pacaud 58000 NEVERS.

AL23008727

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI LUCIE

Société civile immobilière
au capital de 304,90 euros
131 rue du 4 septembre -
58600 FOURCHAMBAULT
RCS NEVERS 408 305 415

Par décision unanime des associés prise par acte sous seing privé en date du 09.06.2023, les associés :
-ont pris acte de la démission de M. Philippe PERROTON demeurant 22 rue Saint Fiacre – 58000 SAINT ELOI à partir du 09.06.2023 ;
-ont décidé de transférer le siège social du 131 rue du 4 septembre 58600 FOURCHAMBAULT au 27 rue des Grands Jardins 58000 NEVERS à compter du 09.06.2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis.

AL23008749

// GÉRANCE

VENTE DE FONDS

Aux termes d'un acte sous seing privé du 20/04/2023, enregistré au SIE de NEVERS, le 12/05/2023, Dossier 2023 00010012 référence 5804P01 2023 A 00382,
la société LA PANETIERE NIVERNAISE, SARL au capital de 5.000€, sise 71 rue Paul Vaillant Couturier, 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°803 781 731,
a vendu à
la société CINQUANTE NUANCES SUCREES, SAS au capital de 5.000€, sise 71 rue Paul Vaillant Couturier, 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°949 721 989,
Un fonds de commerce de commerce Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, glaces, chocolaterie, traiteur, sandwicherie, saladerie, plats à emporter en sédentaire et en tournée, vente de journaux, achat, vente de produits finis à la boulangerie et produits artisanaux, régionaux, sis et exploité à NEVERS (58000), 71 rue Paul vaillant-Couturier.
La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 160 000 euros.
La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 13/03/2023.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité à l'adresse du fonds cédé à savoir 71 rue Paul Vaillant Couturier, 58000 NEVERS, et pour la correspondance, au Cabinet LEHMAN & ASSOCIES, Me Christine SARAZIN, Avocat à la Cour, domicilié 13 rue Lafayette, 75009 PARIS.

AL23008205

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp du 05/05/2023, enregistré au SPFE NEVERS 1, le 06/06/2023, Dossier 2023 00011576, réf. 5804P01 2023 A 00420, La société AVENTURE NATURE, SARL au capital de 4 320 euros, ayant son siège social Les Iles De Macot 73210 LA PLAGNE TARENTAISE,
A cédé à
La société KELAVENTURE, SARL au capital de 10 000 euros dont le siège social est 1 bis route des Hâtes Plainefas 58140 SAINT MARTIN DU PUY (951 120 617 RCS NEVERS).
Les éléments d'une branche d'activité de rafting, hydrospeed, canoë raft, canoë exploitée à SAINT MARTIN DU PUY (58140) 1 bis route des Hâtes Plainefas, pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 530 539 048 moyennant le prix de 70 000 euros, avec entrée en jouissance le 05/05/2023.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité à l'adresse de la branche d'activité et pour la correspondance à l'adresse du Séquestre le Cabinet Quorum Corporate représenté par Maître Jean-Patrick HERNANDEZ, avocat 1 rue de la République 69001 LYON.

AL23008706

SELARL « Me CHEVALIER, Me BRION et Me Sandie BOUGON »
Notaires Associés
63500 ISSOIRE

AVIS

RESILIATION DE LOCATION GERANCE :
Suivant acte reçu par Me Elise BRION, Notaire à ISSOIRE (63), le 25/05/2023, la location-gérance du fonds de commerce de café, hôtel, restaurant, bimbeloterie, articles de fumeurs, débit de tabacs, sis et exploité à MOULINS-EN-GILBERT (58290), 2 rue de Château-Chinon consentie aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph SOULIER, Notaire à NEVERS le 01/04/1985, par M. Roger MICHOT aux droits duquel se trouvent aujourd'hui, M. Laurent MICHOT et M. Benoît MICHOT, propriétaires indivis et pour lequel M. Roger MICHOT était immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 305 468 415, au profit de M. Jean-Claude BARRE demeurant à MOULINS-ENGILBERT (58290) , Route du Château Chinon immatriculé au RCS du NEVERS sous le n°444 398 044, a pris fin à la date du 25/05/2023. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Maître Patrice PERRET, Notaire à FOURCHAMBAULT (58600), 22 rue Gambetta.
CESSION DE FONDS :
Suivant acte reçu par Me Elise BRION, Notaire à ISSOIRE (63), le 25/05/2023, M. Laurent MICHOT et M. Benoît MICHOT, ayants droits de M. Roger MICHOT, propriétaires du fonds pour lequel M. Roger MICHOT était immatriculé au RCS NEVERS sous le n° 305 468 415, ont cédé à M. Jean-Claude BARRE, susnommé, immatriculé au RCS du NEVERS sous le n°444 398 044 le fonds de commerce de vente café, hôtel, restaurant, bimbeloterie, articles de fumeurs, débit de tabacs, sis et exploité à MOULINS-EN-GILBERT (58290), 2 rue de Château-Chinon avec tous ses éléments. Cette vente a eu lieu moyennant le prix de 12.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 25/05/2023. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Maître Patrice PERRET, Notaire à FOURCHAMBAULT

ANNONCES LÉGALES

(58600), 22 rue Gambetta.
Pour avis , Me BRION.

AL23008763

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE NEVERS

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 19 juin 2023.SOCIÉTÉ ANONYME SA **FRANCE EQUIPEMENT**.7 Rue Denis Papin Zone Industrielle Varennes-Vauzelles 58641 Varennes-Vauzelles Cedex. RCS Greffe de Nevers 337 688 212.Activité : Commerce et réparation de motocycles. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Mai 2022 , désignant administrateur SELARL AJRS prise en la personne de Me Thibaut MARTINAT 3, avenue de Madrid - Administrateurs Judiciaires - 92200 Neuilly-sur-Seine avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23008648

Notaires

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Manon MINASSIAN, Notaire Associé de la SCP «BESSON SUBERT et MINASSIAN, Notaires» titulaire d'un Office Notarial à YDES (Cantal), soussigné, CRPCEN 15029, le 18 juin 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Pascal Eric MAGNIER, Ingénieur EDF, et Madame Evelyne Paulette MORIGNAT, Avocate, demeurant ensemble à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200)9 rue du Donjon. Monsieur est né à LOUVIERS (27400) le 13 mars 1968, Madame est née à MOULINS (03000) le 17 août 1961. Mariés à la mairie de VICHY (03200) le 5 septembre 1992 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Me Jean-Charles BESSON, notaire à SAIGNES, le 8 août 1992.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23008658

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, le 16 juin 2023,
Mr RAULT Roger Victor Yvon Marie, et Mme GARNAULT Michèle Gisèle, son épouse, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 63 B allée Verte Villechaud, mariés à la mairie de SAINT-MARTIN-SUR-NOHAIN (58150) le 15 avril 1972, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.
POUR INSERTION
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL23008736

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, le 13 juin 2023,
Mr DION Benoit et Mme PALMIER Marie-Thérèse Françoise, son épouse, dt à SAINT-PERE (58200) Rosières, mariés à la mairie de SAINT-LAURENT-DE-LEVEZOU (12620) le 29 avril 1978, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, et ayant opté depuis, pour le régime de la communauté universelle aux termes d'un acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 9 décembre 2022, ont convenu dans l'intérêt de leur famille, d'aménager leur régime matrimonial par l'apport d'un bien propre appartenant à Mr DION Benoit , au profit de la communauté existante avec stipulation d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 Mois à compter de ladite insertion en la SCP E.CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, où domicile a été élu à cet effet, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par acte d'huissier de justice.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciare.
POUR INSERTION
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL23008738

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de NEVERS: ZONE NP
9 a 81 ca
- Des saulaies: BX-224
Domaine forestier (96 %) et agricole (4 %) de 45 ha 42 a 74 ca situé sur les départements de la Nièvre (58) et Saône et Loire (71):
Cmne de ARLEUF: ZONE RNU
1 ha 10 a 40 ca
- Echeintre vert: G-987
Cmne de ANOST: ZONE RNU
6 ha 09 a 65 ca
- Champs moiron: E-314-315-366-367-381 - La come: G-43 I-926 - La fosse: G-50 - Le pouriot: B-205 - Les bandes devant: F-769 - Les cures: G-201 - Les roppes: B-231 - Les rues: AB-121 - Long bois: E-270 - Mouille au sanglier: F-720
Cmne de AUTUN: ZONE N
1 ha 99 a 00 ca
- Montagne saint sebastien: H-196
Cmne de BARNAY: ZONE RNU
5 ha 59 a 94 ca
- Le careau: A-164 - Les grands bois: A-206 - Sous chaumoux: A-166
Cmne de CHISSEY-EN-MORVAN: ZONE RNU
12 ha 39 a 95 ca
- Champ de bard et le creuzo: B-284
Cmne de LA GRANDE-VERRIERE: ZONE RNU
3 ha 80 a 00 ca
- La porolle: AW-123 - Montagne de chaumoy: BL-4 - Pre du moulin: AW-125
46 a 50 ca
- Montagne de chaumoy: BL-23-24
Cmne de LUCENAY-L'EVEQUE: ZONE RNU
1 ha 59 a 84 ca
- Les vareilles: A-9-10-395[1]
Cmne de MORLET: ZONE RNU
3 ha 31 a 95 ca
- Champs de solon: D-102-103 - Les crotots: D-71-72(*)-73-74
Cmne de SAINT-MAURICE-LES-COUCHES: ZONE RNU
1 ha 02 a 61 ca
- En voyen: A-442-444-445-446-447-454-455-709[443]-710-713[453]
Cmne de TINTRY: ZONE RNU
8 ha 49 a 40 ca
- L appentis du canada: A-4-5-15 - Les grands brules: A-448-450
Biens à louer :
Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT : ZONE RNU
69 ha 79 a 24 ca
- 'Barbarin': F- 1179 - 'Boire ronde': F- 398-399- 400 - 'Champ clair': F- 292- 1388[293] - 'Champ des trois quarts': F- 257 - 'Champ petit': F- 401- 402- 403 - 'Champ pierre': F- 1197 - 'Champs bonnages': F- 377- 388-389- 390- 391- 392- 394- 395 - 'Chaume': F- 285- 286- 288- 290- 291- 1178- 1392[1106] - 'Grand pre de la maison': F- 1376[170](*) - 'L allier': F- 364 - 'L etang': F- 300- 301- 302-303- 1391[297] - 'La garenne': F- 1394[1123](*) - 'La noue': F- 248(*)- 249(*)- 1382[250](*) - 'Les aubrys': F- 323- 1214[324] - 'Les gageres': F- 404- 411- 1086[411] - 'Les mottes': F- 258- 1384[259]- 1386[268] - 'Pieces sableuses': F- 115- 118- 1372[113]-1374[114] - 'Pre billon': F- 317- 318- 1180 - 'Pre de l ortie': F- 420 - 'Pre de montreuil': F-1381[419] - 'Pre pillet': F- 320- 321- 1292[321] - 'Pre rouge': F- 322(*)
Cmne de LIVRY : ZONE RNU
80 ha 18 a 03 ca
- 'Grand pre': ZR- 9(*) ZT- 36[33](*) - 'Grands pres': ZP- 66(*)- 68 - 'Iles neuves': ZP- 73-74 - 'La greve': ZL- 79(*)- 80(*)- 82(*) - 'Les champs bonnage': ZR- 21(*)- 22(*)- 23(*)-30(*)- 34 - 'Les clairins': ZR- 16(*)- 17(*)-18(*)- 19(*)- 49[14](*)- 52[15](*) - 'Les gagneries': ZL- 77- 78 - 'Les gouneres': ZR-5(*)- 6- 7 - 'Les roches': ZP- 43- 95(*) ZR-1- 2- 4 - 'Pre mele': ZP- 47- 50- 52(*)- 53(*)-55(*)- 56(*) - 'Sous la grande cote': ZP- 30
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 17/07/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23008728

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

ae ALPHA EXPERTS NEVERS - BOURGES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI ERNEST RENAN.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 68602.06 euros.
Siège social : 1 Rue Ernest Renan, 58000 NEVERS.
399521160 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGO du 30/05/2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du NEVERS.

AL23008634

ae ALPHA EXPERTS NEVERS - BOURGES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SC IMMONICO.
Forme : SC société en liquidation.
Capital social : 762.25 euros.
Siège social : 11 rue du Champ de Foire, 58000 NEVERS.
424 189 751 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGO du 31/05/2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du de Nevers.
Le liquidateur

AL23008745

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL COUSSON
Attruyes -
58120 Château Chinon Campagne
Au capital de 98 100,94 euros
R.C.S. Nevers - N° 349 095 596

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2023, la collectivité des associés de l'EARL COUSSON a décidé la dissolution de la société à compter du 1er juin 2023.
Elle a nommé en qualité de liquidateurs Messieurs COUSSON Henri et Bernard demeurant Attruyes - 58120 CHATEAU CHINON CAMPAGNE et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL COUSSON en liquidation, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis. Les liquidateurs

AL23008748

DISSOLUTION ANTICIPÉE

OBJOIS SEBASTIEN
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : Les Pontots
58350 SAINT MALO EN DONZIOIS
843 770 967 RCS NEVERS

D'un procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 juin 2023, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2023 suivi de sa mise en liquidation et de désigner Monsieur OBJOIS Sébastien, demeurant à SAINT MALO EN DONZIOIS (Nièvre) Les Pontots, en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à SAINT MALO EN DONZIOIS (Nièvre) Les Pontots. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le représentant légal.

AL23008751

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DOMAINE DES COURAUX
en liquidation
Villars - 58290 LIMANTON
Au capital de 7 622,45 euros
R.C.S. Nevers - 351 358 510

L'assemblée générale réunie le 1er juin 2023, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2022, déchargé Monsieur DOUBRE Philippe, demeurant à Villars - 58290 LIMANTON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers
Pour avis, le liquidateur.

AL23008758

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 30/05/2023, il a été constitué une SASU dénommée : IAE-DELM Siège social : 2B Rue Jacques Monod 58640 Varennes-Vauzelles Capital : 100 euros Objet social : L'étude, la conception et la réalisation de toutes opérations de construction, gros œuvre et second œuvre du bâtiment Président : Monsieur Alperen Dogan, demeurant 26 rue du point du jour 58660 Coulanges-lès-Nevers élu pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles. Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de Nevers

AL23008387

AVIS DE CONSTITUTION

SERENITY'S COMMUNAUTE
Par acte SSP en date du 9 Juin 2023, il a été constitué une EURL dénommée:SERENITY'S COMMUNAUTE
Objet social : banque de données interactives dans le secteur immobilier, digitilisation, numérisation des données
Siège social : Centre d'affaires campus, 2 rue des minotiers 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Capital : 2 000 euros
Gérance : Michel GAUTROT demeurant 55 chemin des écureuils 18300 BANNAY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.Pour avis.

AL23008635

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SARL FAMILLE BERTRAND ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 27, rue Gambetta - 58000 NEVERS ; Objet social : Location de locaux meublés - Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement, aliénation de tous immeubles et biens immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 5 000 € ; Gérance : M. Antoine BERTRAND à NEVERS (58) - 27, rue Gambetta ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL23008641

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20 juin 2023 il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : COMAURES.
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL SOCIAL : DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE CINQ CENTS EUROS (280 500,00 €), divisé en 187 parts de MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 €) chacune, numérotées de 1 à 187.
SIEGE SOCIAL : La Motte 58240 LIVRY.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
RCS : NEVERS
ASSOCIES :
1) Monsieur **Christian Roger Michel BARLE**, né à LIVRY (58240), le 18 septembre 1948 et Madame **Nicole Juliette Adrienne Alberte CARRIERE**, née à TOULOUSE (31500), le 24 avril 1950, demeurant ensemble à LIVRY (58240), La Motte,
2) Monsieur Fabrice Henri Michel **BARLE**, demeurant à LIVRY (58240), La Perrine, né à NEVERS (58000), le 27 août 1976.
3) Monsieur Laurent François René **BARLE**, demeurant à LIVRY (58240), Le Poirier Jaune, né à TOULOUSE (31000), le 11 juillet 1975.
APPORTS EN NUMERAIRE :
Monsieur Christian BARLE et Madame Nicole CARRIERE ont fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (13 500,00 €).
Monsieur Fabrice BARLE fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de CENT TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (133 500,00 €).
Monsieur Laurent BARLE fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de CENT TRENTE-TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (133 500,00 €).
GERANCE :
Monsieur et Madame Christian BARLE sont nommés, dans les statuts, en qualité de cogérants.

AL23008671

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ALLUY du 14/06/23, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique
Dénomination : BC2G Holding
Siège : 310 Rue des Heurtras, 58110 ALLUY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 480 000 euros en nature
Objet : - L'étude, la création, la mise en valeur,l'exploitation, l'organisation, le financement, l'acquisition et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes études, la prospection commerciale, la prestation de tous services administratifs et/ou financiers, la formation. L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Benjamin GOUTORBE, demeurant 310 Rue des Heurtras, 58110 ALLUY
Directeur général : Cécile GATEAU épouse GOUTORBE, demeurant 310 Rue des Heurtras 58110 ALLUY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL23008682

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI DUBIECKI ; Siège social : 31, rue Louis Michaud - 58640 VARENNES-VAUZELLES ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : M. Laurent DUBRESSON et Mme Fabienne GRABOWIECKI dt ensemble à VARENNES VAUZELLES (58) - 31, rue Louis Michaud ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL23008708

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22/06/2023, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée EARL DENIS RAQUIN
Objet social : toutes activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle
Siège social : 20 rue des Graillots 58500 Clamecy
Capital : 100 000 euros
Gérance : M. Denis RAQUIN demeurant 20 rue des Graillots 58500 Clamecy
Agrément des cessions de parts sociales : agrément unanime des associés donné par décision collective extraordinaire quelque soit la qualité de l'acquéreur
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23008709

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 23 juin 2023 à PARIS (75), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : S.C.I ;
Dénomination sociale : ALEX-H ;
Siège social : 1 chemin des Promeneurs - 58350 ARBOURSE.
Objet social : L'acquisition de tous biens ou droits immobiliers à usage professionnel ou commercial ou de bureaux ainsi que la propriété, la gestion, la location, l'administration par tous moyens de tout ou partie de tous biens ou droits immobiliers ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S. de NEVERS ;
Capital social : 1.000 euros ;
Gérant : Monsieur Hervé, Claude, Bruno CHAUFFRÉE 1 chemin. des Promeneurs - 58350 ARBOURSE.
Clause relative aux cessions d'actions : Les parts sociales. ne peuvent être cédées qu'avec un agrément. ;
Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer à l'assemblée et dispose d'un nombre de voix égal à celui du nombre de parts qu'il possède.
Immatriculation au R.C.S de Nevers.
Pour avis. Le Gérant.

AL23008720

IMMATRICULATION

Suivant acte SSP du 25/06/2023, il a été constitué une DOMAINE D'ECHEREAU
Capital social : 2 000 euros
Siège social : Echereau 58800 CORBIGNY
Objet : la production et la vente de tous type d'énergies renouvelables ; la location de tout droit immobilier support de l'activité de production d'énergies renouvelables ; l'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme et à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle poyrra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
Admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.
Pour avis.

AL23008752

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SASU FOOD TRUCK ORIENTALE SASU au capital de 2000€ Siège social: 3 Rue Georges Lemee 27150 Frenelles-en-vexin 913189486 RCS EVREUX. Par décision en date du 16/06/2023 l'associé unique a décidé : de transférer le siège 3 Pl De La Gare 89340 Champigny à compter du 16/06/2023. Président: Achour Hamimi , 3 Rue Georges 27150 Boisemont d'étendre l'objet social à Restauration traditionnelle française établissement relais routier exploitation de la licence quatre le débit de boisson alcoolisée vente sur place et consommation au bar et vente emporté de tout type de boisson avec et sans alcool. Dépôt RCS SENS.

AL23008606

SARL ANNAELLE-MARIE ES-CO
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 4 GRANDE RUE
89160 PACY SUR ARMANCON
904 690 955 RCS AUXERRE-89000

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 19 juin 2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Laurence COHEN de ses fonctions de co-gérant à compter du 19 juin 2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL23008631

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

AU VIEUX PRESSOIR
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 1 Place Marguerite de Bourgogne
89700 TONNERRE-89700
908 532 005 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 19 juin 2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Laurence COHEN de ses fonctions de co-gérant à compter du 19 juin 2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL23008632

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

L'INSTANT PRESENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 4 GRANDE RUE
89160 PACY SUR ARMANCON
N ° RCS 888 988 839 AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 19 juin 2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Laurence COHEN de ses fonctions de co-gérant à compter du 19 juin 2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL23008633

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LAMAMA
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 66 rue Thénard
89100 SENS
RCS SENS 829 115 229

L'assemblée générale extraordinaire du 19/06/2023 a décidé le transfert du siège social à compter du 19/06/2023 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 66 rue Thénard, 89100 SENS.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 25 boulevard des Garibaldi, 89100 SENS.
L'inscription modificative sera portée au RCS SENS tenue par le greffe du tribunal.
La gérance

AL23008644

TRANSFORMATION

MYBBSHOWERSHOP.COM FRANCE
SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 1, rue Saint Ménard
89100 PARON
799 586 102 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 28/04/2023, les associées, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, ont décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à 3 000 € divisé en 300 actions de 10 € chacune.
Présidente : Mme Claire ESEKIELU demeurant à Paron (89100), 1 rue Saint-Ménard.
Cession d'actions : Transmission à un tiers est soumise à agrément.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
Dépôt légal au RCS de Sens

AL23008668

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MACOM
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 66 rue Thénard
89100 SENS
RCS SENS 822 276 150

L'assemblée générale extraordinaire du 21/06/2023 a décidé le transfert du siège social à compter du 21/06/2023 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 66 rue Thénard, 89100 SENS.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 25 boulevard des Garibaldi, 89100 SENS.
L'inscription modificative sera portée au RCS SENS tenue par le greffe du tribunal.
La Gérance

AL23008669

MODIFICATION DU CAPITAL

CBJM
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 € ramené à 850 €
Siège social : L'Auberge du Lac – Réservoir du Bourdon – 89170 SAINT FARGEAU EN PUISAYE
838 850 261 RCS AUXERRE

Il résulte de l'acte ssp du 09/03/2023 et des décisions de la Gérante du 07/05/2023 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 07/05/2023 :
- Capital social :
* ancienne mention : 1 000 €
* nouvelle mention : 850 €

AL23008675

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GENERALE DU BATIMENT ICAUNAISE
SAS au capital de 10000 €
Siège social : 3 CHE DE CHAMPBERTRAND
89100 Rosoy
518 051 974 RCS de Sens

L'AGE du 17/04//2023 a décidé de transférer le siège social 17 Rue de Sancey Bat EURIPOLE ZA DES VAUGUILLETTES 89100 Sens, à compter du 17/04/2023.
Mention au RCS de Sens

AL23008689

POURSUITE D'ACTIVITE

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social
Dénomination : RAVOT ARNAUD.
Forme : SARL.
Capital social : 6500 euros.
Siège social : L OIE BLANCHE, 89350 CHAMPIGNELLES.
513413443 RCS Auxerre.
Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2022, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL23008711

GROUPE FIVALEC AUDIT - CONSEIL - GESTION

NON DISSOLUTION

EXPERTIZ.
SARL unipersonnelle
au capital de 7 500 euros
Siège social
21-23 Rue du Moulin
89480 COULANGES SUR YONNE.
523092716 RCS AUXERRE.

Aux termes d'une décision en date du 23/06/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du. Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. La Gérance.

AL23008719

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA de Sépeaux

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/06/2023, la Cuma de Sépeaux a transféré son siège social de chez Rémi THIERRY, Impasse de la Poste 89116 Sépeaux chez EARL des Champs Plaisants, 1 route de la Creuse Voie, Sépeaux 89116 Sépeaux-Saint-Romain.
Le président

AL23008725

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SVD
SARL au capital de 768 845 €
Siège social : 6, La Ruelle aux Chats
Zone Industrielle
89100 GRON
752 133 843 RCS SENS

Le 24/04/2023, l'associé unique a décidé de nommer la société « SARL DE COMMISSAIRES AUX COMPTES BDL AUDIT », SARL au capital de 300 000 €, dont le siège social est sis à CAMBRAI (59400), 2 bis Chemin de la Blanchisserie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DOUAI sous le numéro 389 221 763, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2028. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL23008729

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JOLY PACKING SOLUTION

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 20, rue du Général Leclerc
89100 SENS
823 423 256 RCS SENS

Le 01/06/2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de SENS (89100), 20 rue du Général Leclerc, à GRON (89100), 6 La Ruelle aux Chats, Zone Industrielle, à compter du 01/06/2023. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.

AL23008732

CHANGEMENT DE LA GÉRANCE

SCEV DOMAINE PHILIPPON FRÈRES

Société Civile au capital de 38 970,00 €
Siège social : 2 rue du Serein -
89800 LA CHAPELLE-VAUPELTEIGNE
318 921 434 RCS AUXERRE

L'AGO du 16/06/2023 a pris acte de la démission de Mme Sylvie PHILIPPON de ses fonctions de gérante, et a nommé pour la remplacer Mme Marielle PHILIPPON, demeurant LIGNY-LE-CHATEL (Yonne),11 impasse Vaubertin.
Pour avis, la gérance.

AL23008753

FIDAL
Société d'Avocats
17C rue Alain Savary
25000 BESANCON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

CB PLAST

Société par actions simplifiée
au capital de 385 000 euros
Siège social : Route de Sauvigny ZI -
89200 AVALLON
829 236 868 RCS AUXERRE

Suivant les décisions de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2023, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat du Cabinet SAS AUCAP AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, suite à la loi PACTE.
Mention sera faite au RCS de AUXERRE.
Pour avis

AL23008757

AVIS DE NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

La société CATIP, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 10.000 €, dont le siège social est sis 26, rue Louis Bro, 89800 CHABLIS, immatriculée au RCS d'Auxerre n° 922 248 885, représentée par son Président Monsieur Guillaume BARDET. Par décision de l'assemblée générale ordinaire en date du 16 juin 2023, les associés ont nommé, à compter du 1er mai 2023, Monsieur Heng TANG, né le 28 février 1982 à SHANGHAI et demeurant N°22, Lane 1269, Gulou Road, Songjiang District, 201601 SHANGHAI, CHINE en qualité de Directeur général délégué de la Société CATIP.
Pour Avis,
La présidence.

AL23008761

// GÉRANCE

Notaires

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL le 22 juin 2023,
Me Bernard DELIBES, mandataire judiciaire à AUXERRE (89000) 12 boulevard Davout, agissant en qualité de liquidateur à la liquidation judiciaire de la société dénommée «LE LYLOU», en liquidation, dont le siège social est à AUXERRE (89000) 14 rue du 24 août, fonction à laquelle il a été nommé aux termes d'un jugement du Tribunal de Commerce de AUXERRE en date du 7 mars 2022, revêtu de l'exécution provisoire,
A cédé à la société dénommée «SAS H2J», dont le siège social est à AUXERRE (89000), 14 rue du 24 août,
Le fonds de commerce de HOTEL - BAR - RESTAURANT, exploité à AUXERRE (89000) 14 rue du 24 août, connu sous le nom de HOTEL DU CYGNE,
Moyennant le prix de 51.000,00 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Bernard DELIBES, mandataire judiciaire à AUXERRE (89000) 12 boulevard Davout, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion - Le notaire

AL23008687

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 23/06/2023 concernant SAS MADCARE. Il fallait lire : Le 23.03.2023 et non pas le 20.05.2023.

AL23008637

ADDITIF

Additif à l'annonce parue le 07/04/2023, dans le journal Terres de Bourgogne concernant la société :
LES HALLES BLACHERE BERNARD,
Il convient d'ajouter que l'acte SSP du 30/03/2023 a été enregistré au SIE de AUXERRE 1 le 22/06/2023 sous les mentions dossier 2023 00034404, réf 8904P01 2023 A 00867.

AL23008747

// MARCHÉS PUBLICS

ETAT D'ABANDON MANIFESTE

MAIRIE SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES

La Mairie de Saint Maurice Aux Riches Hommes informe qu'en application de l'article L2243 1 du code général des collectivités territoriales, elle a établi un procès verbal constatant que l'immeuble dit « de l'ancienne boulangerie » sur la parcelle B 372, au carrefour des rues de la Forêt de Lancy et Jules Case, sis au 67 rue de la Forêt de Lancy, est en état d'abandon manifeste depuis plusieurs années et présente un danger pour les biens et personnes aux alentours.

AL23008705

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
AUXERRE : Terres - Dans le cadre du contournement Sud d'Auxerre, mise en vente de parcelles correspondant à l'emprise de l'ouvrage - 2 ha 90 a 93 ca - Les montons: ZH-54-155[51] - 1 ha 94 a 57 ca - Les hautes berbiennes: ZB-28 - Les terres blanches: ZE-152[34]. Zonage : zone A du PLU
CHEVANNES : Terres - Dans le cadre du contournement Sud d'Auxerre, mise en vente de parcelles correspondant à l'emprise de l'ouvrage - 3 ha 00 a 60 ca - La chapelle saint vaubois: ZM-78(A)-78(B)-78(C) - 40 a 80 ca - Le chemin riot: ZM-90. Zonage : zone A du PLU
MARSANGY:
-**Terres** - 1 ha 77 a 30 ca - Le buchot: ZK-25-26 - Zonage : zone A du PLU
- **Terres** sur 3 ha 10 a 20 ca environ (division cadastrale en cours) - Les plantes: ZE-32[P1]-136[31][P1] - Zonage : zone A du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 17/07/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23008739

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)
Suivant acte reçu par Maître Corentin DRÉAU Notaire à AVALLON 4 rue de Lyon, le 20 juin 2023, Monsieur André Germain DUVAL et Madame Françoise Jacqueline BARRA,demeurant à L'ISLE SUR SEREIN (Yonne) 22 rue Bidault, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de MONTREAL (Yonne) le 20 juillet 1968, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faîtes dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Corentin DRÉAU notaire susnommé où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.
Pour avis.

AL23008662

TESTAMENT OLOGRAPHE

Suivant testament olographe en date du 20 janvier 1992, Monsieur Claude Eugène Robert GUILLAUME, né(e) 76450 Ouainville, le 15 novembre 1937, demeurant à 12 rue Basse 89140 Michery, veuf(ve) de Madame Antoinette Françoise MAURICE, décédé(e) à SENS (89) le 7 décembre 2022, a institué plusieurs légataires universels.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anthony VACCARO , 52 rue du Général de Gaulle 89340 Villeneuve la Guyard, le 6 avril 2023, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 25 mai 2023.
Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Emilie WIESSNER 21 Quai de la République 89140 Pont sur Yonne. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23008678

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89), le 22 juin 2023, a été conclu l'aménagement de régime matrimonial de la communauté universelle entre :
M. Jean Marie Joseph JOST, retraité, et Mme Claude Nicole DOUDEAU, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à GUILLON-TERRE-PLAINE (89420) 12 chemin du Château d'Eau.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23008684

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/06/2023, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de **Monsieur Didier HYBERT** 2 Rue de la Messe 89560 Lain. RCS Auxerre 334376506. CIP 4279.

AL23008692

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/06/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL PRECY COUVERTURE** La Chaume Bonjuan 89200 Magny. RCS Auxerre 508697000. CIP 4215.

AL23008693

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/06/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl FILIGRANE IMPRIMERIE** 10 Voie des Préaux Zone Artisanale 89310 Nitry. RCS Auxerre 378988901. CIP 4471.

AL23008694

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/06/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl EUROD** Centre d'Affaires RN 6 Les Chesnez 89000 Auxerre. RCS Auxerre 750602534. CIP 4481.

AL23008695

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/06/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique FG3C** 39 Grande rue Vieux Champs 89600 Germigny. RCS Auxerre 881301733. CIP 4609.

AL23008696

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/06/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl MAÇONNERIE FERRARI** 8, Rue des Seringas 89230 PONTIGNY. RCS Auxerre 797853389. CIP 4610.

AL23008697

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/06/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS HOOKAH LOUNGE** 3 Impasse du Gué de l'Epine 89470 Monéteau. RCS Auxerre 824881791. CIP 4612.

AL23008698

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/06/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL DELOMAS** 32 route d Augy 89290 Champs-sur-Yonne. RCS Auxerre 482852738. CIP 4499.

AL23008699

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/06/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl CLF DISTRIBUTION EURL** 6 Bis rue de l Eglise 89550 Héry. RCS Auxerre 451156020. CIP 3762. Désignant la SELARL FRANÇOIS CARLO en la personne de Me François CARLO en qualité de Mandataire.

AL23008700

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/06/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl DENIS-THILLIEN-LANDRY** 13 rue Louis Renault 89000 Auxerre. RCS Auxerre 421181405. CIP 3734. Désignant la SELARL FRANÇOIS CARLO en la personne de Me François CARLO en qualité de Mandataire.

AL23008701

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/06/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl TROISIÈME OEIL** 3, Rue Paul Desjardins 89230 PONTIGNY (Siège administratif). RCS Auxerre 347766057. CIP 4658. Date de cessation des paiements : 19/12/2021. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL23008702

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 19/06/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique APIC DESIGN** Zone Industrielle Les Gâtines 89170 Saint-Fargeau (conception de produits industriels). RCS Auxerre 433678414. CIP 4659. Date de cessation des paiements : 01/06/2023. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23008703

Maître Fanny URSAT
Notaire à Villeneuve-la-Guyard (Yonne)
1, avenue des Promenades

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Fanny URSAT, notaire à VILLENEUVE LA GUYARD (89340), 1 Avenue des Promenades, le 20 juin 2023,a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens pure et simple entre M.Mohammed Karim LESFAR, et Mme Nadia ZAIMI, demeurant à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89340) 13 rue de l'Asile. Initialement mariés à la mairie de VARENNES-SUR-SEINE (77130) le 21juillet 2018 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial de Me URSAT, sus nommée où domicile a été élu.

AL23008722

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

ANLAN TRADING

SARL unipersonnelle
au capital de 30000 €
Siège Social : 7 RUE DE LA FORGE
89570 NEUVY SAUTOUR
852315035 RCS de AUXERRE

Par AGE du 31/12/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2020.
Mme JIANG AILAN 7 RUE DE LA FORGE 89570 NEUVY SAUTOUR a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de AUXERRE

AL23008649

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ANLAN TRADING

SARL unipersonnelle
au capital de 30000 €
Siège Social : 7 RUE DE LA FORGE
89570 NEUVY SAUTOUR
852315035 RCS de AUXERRE

Par AGE du 31/12/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme JIANG AILAN 7 RUE DE LA FORGE 89570 NEUVY SAUTOUR pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/12/2020
Radiation au RCS de AUXERRE

AL23008667

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL BRETZEL

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège
26 Rue du 24 Août, 89000 AUXERRE
Siège de liquidation
42 rue de Champlys89000 AUXERRE
477 858 526 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 05/06/2023 au 42 rue de Champlys 89000 AUXERRE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Nelly BRETON et Monsieur Manuel DELANNOY, demeurant ensemble 42 rue de Champlys, 89000 AUXERRE, de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL23008718

DISSOLUTION

FRANCE SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE

SARL au capital de 1000 €
Siège Social : Rue des Vignes
89170 ST FARGEAU
535229272 RCS de AUXERRE

L'associé unique, en date du 20/06/2023, a décidé la dissolution sans liquidation de la société, par application de l'article 1844-5 al.3 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société FRANCE SOUS TRAITANCE INDUSTRIELLE au profit de son actionnaire unique la société HTA, SASU au capital de 60000 €, RCS 528493620 AUXERRE, Rue des Vignes 89170 ST FARGEAU, à l'issue du délai d'opposition qui est de 30 jours à compter de cette publication.
Radiation au RCS de AUXERRE

AL23008741

DISSOLUTION

WINTEK TRADING

SARL unipersonnelle
au capital de 30000 €
Siège Social : 7 RUE DE LA FORGE
89570 NEUVY SAUTOUR
852352228 RCS de AUXERRE

Par AGE du 31/12/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2020.
Mme CHEN ZHIYING 7 RUE DE LA FORGE 89570 NEUVY SAUTOUR a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de AUXERRE

AL23008742

DISSOLUTION

CGI

SASU au capital de 500 €
Siège Social : 13 rue des wagons
89100 ST DENIS
835023631 RCS de SENS

Par AGE du 02/01/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 02/01/2023.
Mme EL GAROUANI IS IDENE Laila 20 rue Cantorbery 89100 SENS a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur
Mention au RCS de SENS

AL23008743

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16 mai 2023, à Charny.
Dénomination : PINSON KEVIN.
Forme : EURL.
Siège social : 5 Les Bouleys - Villefranche Saint Phal, 89120 Charny Oree de Puisaye.
Objet : Maçonnerie, couverture, second œuvre.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 5000 euros
Gérant : Monsieur Kevin PINSON, demeurant 5 Les Bouleys - Villefranche Saint Phal, 89120 Charny Oree de Puisaye
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Pour avis.

AL23008647

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.
FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : Du Square Grimmaurd
SIEGE SOCIAL : 12 Avenue Hoche – 89000 AUXERRE
OBJET :
- L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
DUREE : 99 années
CAPITAL : 100 euros
APPORTS EN NUMERAIRE : 100 euros
GERANCE : Mme. Véronique DARLEY, sis 29 Route d'Auxerre – 89240 EGLENY
CESSION DE PARTS
Librement cessibles entre associés ou époux ; agrément dans tous les autres cas.
IMMATRICULATION au RCS d'Auxerre.
Pour avis,

AL23008656

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 juin 2023 à ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON, il a été constitué une société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : M.P.F IMMOBILIER
Forme : Société à responsabilité limitée.
Objet : Location meublée saisonnière avec services para-hôteliers.
Capital social : 420 000 euros.
Siège social : 9 rue des Fossés – 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérants :
M. Pascal MORIZOT demeurant 20 rue de l'Eglise – 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON.M. Rémi MORIZOT demeurant 6 rue des Fosses – 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, les fondateurs

AL23008663

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VINCELLES (Yonne), du 21 juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : J.L. NEGOCE
Siège : 12 Rue Colette, 89290 VINCELLES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : Achat, vente de tous véhicules, tracteurs routiers, semi-remorques et matériels industriels neufs ou d'occasion
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président :
Monsieur Daniel LAVOINE, demeurant 12 Rue Colette – 89290 VINCELLES.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL23008665

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 15 juin 2023, a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI PICARD ED.
Siège social : HERY (89550), 4 allée de la Croix Le Long.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).
Objet : acquisition, construction, vente occasionnelle, gestion, location et administration de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire.
Apports en numéraire : Monsieur David PICARD la somme de cinq cents euros (500 EUR). Madame Elodie PICARD née GAUFILLET la somme de cinq cents euros (500 EUR).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premier Co-GERANT : Monsieur David PICARD et Madame Elodie PICARD née GAUFILLET, demeurant ensemble à HERY (89550), 4 allée de la Croix Le Long .
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis et mention
Le notaire.

AL23008670

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

TPMG
Société civile immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social : 8 rue du Huit Mai 1945, 89380 APPOIGNY
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 13/06/2023 à AUXERRE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : TPMG
Siège social : 8 rue du Huit Mai 1945, 89380 APPOIGNY
Objet social : - l'acquisition de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens,
- l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires,
- exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Quentin GIAMMARINARO 8 rue du Huit Mai 1945 89380 APPOIGNY
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL23008673

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 23/06/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : AD+PARTNER
Objet social : Tous travaux de rénovation intérieure, rénovation extérieure, design, architecture et aménagement ;en soutraitance ou en tant que donneur d'ordres et toute activité similaire ou connexe
Siège social : 12 rue Paul Bert 89300 Joigny, 89300 JOIGNY
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS SENS
Président : Monsieur DIMITRIEV ALEXANDRU, demeurant 12 rue Paul Joigny , 89300 JOIGNY
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec l'accord du président de la société.
Alexandru DIMITRIEV

AL23008707

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 21 juin 2023 il a été constitué la société LE SECRET, société civile immobilière au capital social de 1000 euros, siège social : 5 grande rue, 89160 PACY SUR ARMANCON, avec pour objet social civil l'administration, la location, l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou encours de construction, d'une durée de 99 ans, dont la gérante est madame Stéphanie Karine VARRIOT épouse CHAPOTOT demeurant 10 rue du bief, 21370 VELARS SUR OUCHE, née le 2 mai 1977 au CREUSOT (71) de nationalité française,
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis unique

AL23008731



ÉQUIPEMENT

// MATÉRIEL DE FENAISON

Fendt en démonstration avec Valagri en Haute-Saône

La saison des foins a largement démarré et celle des démonstrations la suit logiquement. Fin mai, Valagri a accueilli le Grassland Tour, à Malans, en Haute-Saône. Cette caravane Fendt sillonne le territoire et présente la gamme fenaison du constructeur allemand.



Le groupe de fauche Slicer et ses 9,60 m de large, présenté en détails puis au travail.

Régis Thurel, dirigeant de Valagri, et ses équipes avaient mis les petits plats dans les grands ce 26 mai à Malans (70). Toute la gamme fenaison Fendt était présentée et commentée par les représentants du constructeur, Stéphane Massé et Mathieu Pugin, inspecteurs commerciaux tracteurs et récolte, et Félix Neels, chef produit fenaison. Le groupe de fauche Slicer de 9,60 m évoluait avec une nouvelle faucheuse frontale, disponible en 3,10 et 3,60 m avec ou sans conditionneur. La gamme Slicer adopte la suspension Turbolift qui assure le suivi et le réglage de la pression au sol.

La faneuse Lotus représentée par un modèle de 10,20 m se caractérise par les dents à crochets issues de Lely. Avec une surface de ramassage plus large et une différence de longueur, ces dents permettent de projeter le fourrage humide sur le dessus et ainsi réduire le temps de séchage. Les andaineurs Former sont dotés de rotors sans entretien et de bras droits, facilement redressables en cas de chocs. En bout de champ, le dégagement est important, évitant de toucher les andains. Les presses à balles rondes Rotana Combi sont disponibles en chambre fixe (diamètre 130) ou à chambre variable pour un diamètre jusqu'à 160. Elles intègrent une nouvelle électronique, la pesée et un capteur d'humidité. La technologie TIM permet à la presse de « piloter » le tracteur et de l'arrêter lorsque la balle est réalisée.

Nouveau télescopique Cargo

Un barillet rotatif permet le chargement de 3 rouleaux de film ou filet, facilement changeables, pour les entrepreneurs par exemple. Les remorques autochargeuses Tigo MR, de 26 à 50 m^3, sont plutôt destinées au séchage en grange et à l'ensilage et adaptées aux moyennes exploitations. Ces dernières disposent d'un pick-up sans cames. La paroi avant mobile Variofill a une double fonction. Elle permet de charger au maximum par une pression sur le fourrage en se déplaçant au fur et à mesure que la matière occupe l'espace du haut au bas de la remorque. Lorsque la remorque est remplie, le convoyage s'arrête et la paroi mobile s'avance de 80° sur la flèche pour un gain de volume de 5 à 6 m^3.

Un nouveau télescopique Cargo était également présenté. Venant compléter la gamme par le bas, le T740 propose 7,70 m de hauteur de levage et 4 t de capacité. Comme le T955, il dispose de la cabine suspendue et élévatrice à 4,10 m de haut, une particularité qui a suscité la curiosité des visiteurs. L'opérateur peut désormais enregistrer une position de cabine et la rappeler à sa guise. Le T740 est doté d'un moteur 4 cylindres Cummins de 3,8 l développant 136 ch.

// SAS BOUCHERON

Les portes-ouvertes du cinquantenaire

Les Éts Boucheron ont organisé deux journées portes ouvertes les 15 et 16 juin sur leur site historique de Lézinnes (89). Un évènement pour fêter les 50 ans de l'entreprise avec les clients, les fournisseurs et les collaborateurs. 300 clients ont répondu à l'invitation lancée par Jean-François Boucheron et ses équipes.



Deux journées conviviales et de rencontres entre clients, fournisseurs et collaborateurs de la concession.



Jean-François et François Boucheron : l'entreprise éponyme fête ses 50 ans.

Soyons précis ! La concession Fendt aurait dû fêter ses 50 ans en juin 2020, mais le Covid en a décidé autrement. Trois ans plus tard, l'évènement a bel et bien eu lieu. *« Nous ne sommes pas des habitués des portes ouvertes,* explique Jean-François Boucheron, le dirigeant, *mais tous les 10 ans, nous fêtons notre anniversaire, comme on le ferait à titre personnel »*. Aux manettes depuis 2013, il peut être fier du développement de l'entreprise créée par ses parents, François et Denise, en juillet 1970. En 1960, diplômé d'un CAP de mécanique obtenu à Bar-sur-Seine, François Boucheron peine à être embauché, *« j'étais trop diplômé »* sourit-il maintenant. C'est une panne sur le Bolinder BM 10 de son père qui l'amènera à rencontrer Jean Gâteau. Ce dernier l'embauchera dans la foulée. Après quelques années aux Ets Gâteau, le jeune mécanicien s'installera à Lézinnes dans un ancien hangar à foin. Évidemment, les Ets Boucheron deviennent agents BM Volvo et Clayson de la concession de Trainel. En 1972, un premier ouvrier, Jean-Pierre Zanconato, est embauché. Trois ans plus tard, Fendt succède à Volvo et plus tard New Holland à Clayson, toujours en tant qu'agent puis comme concessionnaire en 1992.

Cussy-les-Forges puis Ménétreux-le-Pitois

Pour faire face à son développement, l'équipe s'étoffe au fil des ans et les bâtiments aussi. Rien qu'à Lézinnes, sept constructions et agrandissements sont à noter en 50 ans. À la fin des années 1980, les Ets Boucheron deviennent concessionnaires Fendt tout en restant agents New Holland en moissonneuses-batteuses. Jean-François, qui marche sur les traces de son père, rejoint l'entreprise en 1997 en tant que mécanicien. La base de Cussy-les-Forges est reprise en 2004 sous l'enseigne BSA, concessionnaire Valtra et JCB Agri, et agent Fendt. En 2015, avec l'extension de leur secteur de vente sur la Côte-d'Or, du Châtillonnais à l'Auxois, les Ets Boucheron s'installent à Venarey-Les Laumes qu'ils quitteront en 2021 pour Ménétreux-le-Pitois. Aujourd'hui, l'entreprise compte 24 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 17 M€. *« Nous avons une équipe jeune, la moyenne d'âge se situant autour de la trentaine »* souligne Jean-François Boucheron, qui recrute actuellement des techniciens sur ses trois sites.

Du Bolinder à l'Ideal

Pour marquer l'évènement du cinquantenaire, des tracteurs anciens vendus par François Boucheron côtoyaient les matériels d'aujourd'hui : les gammes Horsch et Aguirre, commercialisées sur l'Yonne, JCB, Evrard, Gyrax et bien sûr les tracteurs Fendt de la série 300 au 1050 de 500 cv. Depuis quelques années, les Ets Boucheron prennent leur part du marché de la moissonneuse-batteuse, notamment depuis l'arrivée de l'Idéal chez Fendt. Cinq machines seront en service la prochaine campagne. Une Ideal 9 est déjà prête pour des démonstrations cet été.

LOISIRS

// AU MUSÉOPARC D'ALISE-SAINTE-REINE

21 La bataille d'Alésia, comme si vous y étiez !

Le MuséoParc d'Alésia, à Alise-Sainte-Reine, en Côte-d'Or propose de revivre un des faits marquants de la guerre des Gaules, les 15 et 16 juillet.

Plus de 150 reconstituteurs amateurs, venus de la France entière, ont rendez-vous, les 15 et 16 juillet, au MuséoParc d'Alésia, en Côte-d'Or. Ils vont faire revivre la Guerre des Gaules. Le temps d'un week-end, Gaulois, Romains et Germains vont investir les abords du musée pour retracer les moments forts de la fameuse bataille. Les troupes Pax Augusta, Ave Bagacum, Arios, Limitis, Drungo, Teuta Arverni, Les Mandubii, Les Ambiani et Les Trimatrici camperont sur place et présenteront les équipements militaires et du quotidien sous l'Antiquité. C'est une occasion unique et vivante pour découvrir la vie des tribus de l'époque et se replonger dans l'histoire de la conquête romaine de la Gaule. Les visiteurs auront la possibilité de :

- Visiter les camps et assister à des démonstrations.
- Découvrir la vie quotidienne reconstituée de l'époque.
- Assister à la présentation des armées romaines.
- Être spectateur des batailles communes
- Assister à des démonstrations de cavalerie romaine.
- Comprendre comment était formée une centurie.
- Vous pourrez aussi vous initier aux jeux antiques.

En soirée, un chef gaulois sera inhumé, mis en scène par la troupe des Ambiani. C'est l'occasion unique d'assister à une cérémonie funéraire gauloise ! Des ateliers « légionnaires en herbe et guerriers gaulois en herbe » seront proposés aux enfants à partir de 8 ans.

Le MuséoParc Alésia retrace la vie antique sur le site de la bataille d'Alésia. La richesse de ses collections trouvées sur le site lui permet de présenter fidèlement l'histoire de la fameuse bataille et la vie quotidienne, mais pas seulement. Il propose aussi de les vivre, en immersion. Le MuséoParc Alésia est aussi un lieu qui accueille des spectacles, des concerts ou des happenings, un lieu ouvert à la création artistique sous toutes ses formes, parfois classiques, parfois excentriques, offrant une programmation audacieuse, dans un cadre champêtre.

Berty Robert, avec communiqué

www.alesia.com



Revivez les grands moments de la bataille d'Alésia entre légions romaines et tribus gauloises.

// ÉLECTION

58 La reine du comice de Nevers Magny-cours

Le comité du comice de Nevers Magny-Cours a organisé son élection de la reine le 10 juin à la salle des fêtes de Marzy. 200 personnes ont assisté à cet événement ! Sachant que le comice de Nevers Magny- Cours renaît de ses cendres, c'est un beau tour de force, comme le font remarquer les co-présidents (Charles Dessauny et Jean-Luc Dechauffour). Ainsi, sept candidates représentaient leur commune dont trois de Magny-Cours, une d'Imphy, une de Marzy, une de Sermoise-sur-Loire et une de Saint-Éloi. Malheureusement les deux candidates de Nevers et Challuy n'ont pu participer, en raison de contraintes professionnelles. Au final, c'est Éma Ribeiro, 18 ans (Sermoise-sur-Loire) qui a été élue reine, suivie par Manon Felismino-Demaline, 17 ans (Saint-Éloi) pour la 1re dauphine et enfin Louane Barbot, 16 ans (Magny-Cours) pour la 2e dauphine. Le comité du comice de Nevers Magny-Cours rappelle que leur comice aura lieu les 9 et 10 septembre avec des animations réparties dans diverses communes.

Chloé Monget (d'après communiqué)

Renseignements : comice.neversmagnycours@gmail.com



Comité du Comice de Nevers Magny-Cours

De gauche à droite : Louane (2e dauphine), Éma (Reine) et Manon (1re dauphine).

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 16 juillet

// Balades dans le vignoble de Côte-d'Or

Embarquez pour une balade reliant Santenay à Chassagne-Montrachet, en Côte-d'Or. De Climats en Climats, le guide vous immergera dans l'histoire viticole, celle des appellations et des savoir-faire, entre anecdotes, lecture de paysage et échanges. Tous les jours sauf le dimanche, entre 8 h et 16 h, à partir de la place de la Mairie de Santenay.

Inscription obligatoire : surlespasduvigneron@gmail.com - 06.35.50.60.48 - https://www.surles-pas-du-vigneron.jimdosite.com|#surlespasduvigneron|#surlespasduvigneron

• Jeudi 20 juillet

// Pool Party à Montbard

Venez profiter du Pool Party au centre aquatique Amphitrite de Montbard. Au programme : toboggans, machine à bulles, structure gonflable, bataille au pistolet à eau, bouées, et pleins d'autres surprises ! Snack ouvert, accès à l'espace extérieur selon conditions météo.

Renseignements : 03 80 89 15 20 contact@ca-amphitrite.fr

• Samedi 15 juillet

// Bal des Chimères au château de Bussy-Rabutin

Le Centre des monuments nationaux et La Fabrique à Berlue proposent le Bal des Chimère, le 15 juillet de 20 h 30 à 1 heure. Participez à une soirée exceptionnelle donnée dans la cour du château qui deviendra la piste de danse pour sirènes, femmes à barbe, phénix et autres créatures chimériques.

Tarifs : 10 euros par adulte, gratuit pour les moins de 26 ans. Sur réservation au 03 80 96 00 03

Nièvre

• À partir de juillet

// 3e Les pieds dans l'eau

Les Nivernais sont invités à découvrir les secrets des rivières du département à l'occasion de la 3e édition de l'événement « Les pieds dans l'eau ». De nombreuses animations sont organisées : initiation à la photographie nature le 17 juillet à Montigny-aux-Amognes, balade en canoë pour découvrir la ville de Cosne le 18 juillet, promenade pour mieux connaître le castor le 28 juillet à la Ferme du Val d'Osseux, ou encore chantier nature pour recréer un habitat aux grenouilles, le 15 septembre à Courcelles, et le 7 octobre, à Cuncy-lès-Varzy. Découvrez le programme complet sur Facebook : @lespiedsdansleau58. Réservation obligatoire selon les animations.

Renseignements : 03 86 37 23 23 ou Facebook @lespiedsdansleau58

• Jusqu'au 2 juillet

// Expositions

Découvrez les plantes sauvages dans Le Pavillon du Milieu de Loire (17 quai Jules Pabiot, Pouilly-sur-Loire) propose deux expositions dédiées aux fourmis et à la vie du sol jusqu'au 2 juillet. Les visites ont lieu le mercredi, le samedi, et le dimanche, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Renseignements : 03 86 39 54 54

• Du 6 juillet au 25 août

// Tournée d'alimentation générale culturelle

La Maison de la culture de Nevers propose tout l'été « la tournée d'alimentation générale culturelle ». Tous les jeudis et vendredis, un camion sillonnera 50 communes Nivernaises pour présenter diverses représentations artistiques ; le tout gratuitement.

Renseignements : www.maisonculture.fr, www.nievre.fr et Facebook @alimentation.generale.culturelle

• Du 21 au 23 juillet

// Festival - La Bêêêle et Laine

Organisée par l'espace socio-culturel Cœur du Nivernais, la troisième édition du festival « La Bêêêle et Laine » aura lieu à Saint-Saulge, du 21 au 23 juillet prochain. Le grand public est invité à découvrir le savoir-faire autour de la laine de mouton. Entrée libre.

Renseignements : 03 86 58 21 10

• À partir du 12 août

// Comices

Cette année, l'agriculture sera fêtée via les comices de Château-Chinon, les 12 et 13 août, de Saint-Pierre-le-Moutier, les 19 et 20 août, de Nevers Magny Cours, les 9 et 10 septembre.

Saône & Loire

• Jeudi 20 juillet

// Nuit insolite au château de Pierre-de-Bresse

Quoi de plus agréable que de se retrouver en petit comité à flâner dans les allées d'un parc avec un guide vous expliquant les secrets des lieux ? Cette année, pour la visite nocturne le guide conférencier du château de Pierre-de-Bresse, en Saône-et-Loire, sera accompagné de mystérieux personnages. Un meurtre a été commis dans le parc du château… C'est sur ce fait divers que débute la visite insolite proposée le 20 juillet par l'Écomusée de la Bresse bourguignonne. Pour les visiteurs, c'est le début d'un voyage dans le temps et à travers les allées du parc, puisque quelques apparitions mystérieuses surgiront du passé pour conter leur(s) histoire(s). Départ des visites à 20 h 30 et 21 heures.

Tarifs : gratuit pour mes moins de 12 ans, 6 euros pour les 12-18 ans, 12 euros pour les adultes. Renseignements & réservation au 03 85 76 27 16

Yonne

• 22 juil., 19 août et 16 sept.

// Les marchés de la ferme aux abeilles

De 15 h à 19 h, chez Christine Busson (la ferme aux abeilles) à Fouchères (1, le Puits de Fer). L'occasion de rencontrer les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, avec la présence du gaec des Vins Vieux (Chablis et Épineuil), Jérôme Rabuat (produits de canard), la famille Charlois (cidres, jus de pomme et ratafia), le gaec Desmoutier-Breton (fromages de chèvre), le domaine Thibaut (vins de l'auxerrois), l'earl la Maiterie (poulets, œufs, asperges), les Jardins de la Croisière (légumes bio), Christine Fernandez (soumaintrain), les délices du Metz (yaourts au lait entier), Jean-Pierre Meyer (céramiste – potier), l'huilerie des Fouets (huiles), l'earl Dubois (viande d'agneau, de porc et de bœuf), les escargots d'Armeau (escargots), Cent pour cendre (lessive et produits ménagers artisanaux), Philippe Lepage (paysan boulanger), L'amour est dans le lait (glaces et sorbets), Jean-Romain Troussard (produits cosmétiques), Monclem (bières locales) et Affuteur de couteaux.

// CITÉ DES VINS DE BEAUNE

21 Le vin de Côte-d'Or a son écrin

Comme ses homologues de Mâcon et Chablis, la Cité des Climats et Vins de Bourgogne de Beaune a ouvert officiellement ses portes le 16 juin. Découverte du lieu en quelques images.



Le bâtiment de la Cité des Climats et Vins de Bourgogne de Beaune est signé de l'architecte Emmanuelle Andréani (Siz'-IX Architectes) et a été bâti par le groupe Rougeot, basé à Meursault.



Les espaces pédagogiques et vastes offrent une découverte du monde du vin bourguignon dans des conditions agréables.

On ne peut pas la rater ! La Cité des Climats et des Vins de Bourgogne expose son architecture ornée d'une étonnante spirale montante à la sortie de l'autoroute, au sud de Beaune. Une position idéale pour accueillir les touristes français et étrangers, désireux de s'acculturer au monde du vin dans cette ville qui fait office de « capitale » de la Bourgogne viticole. La Cité a été inaugurée, comme ses homologues de Chablis et Mâcon, lors d'un week-end festif, mi-juin. Elle a accueilli à cette occasion les professionnels du vin et du tourisme. Un moment privilégié qui leur a permis de découvrir, en avant-première, les lieux avec leurs parcours de visite, mais aussi les nouveaux ateliers de dégustation de l'École des Vins de Bourgogne. Le grand public a pu faire ses premiers pas dans une muséographie soignée et très pédagogique sur l'Histoire du vin en Bourgogne et sur les subtilités parfois difficiles à saisir, des Climats. À noter que, le 23 juillet, à 10 heures, le comédien Thomas Volatier fera découvrir 2 000 ans d'histoire de la Bourgogne viticole, en famille ou entre amis, au travers d'une visite théâtralisée unique en son genre. Découvrez les principaux aspects de la Cité en images.

Berty Robert

www.citeclimatsvins-bourgogne.com



La muséographie permet au public d'appréhender rapidement toutes les dimensions du vin en Bourgogne.



L'histoire des vins se confond avec celle de la Bourgogne et les visiteurs disposent de moyens modernes et attractifs pour en prendre conscience.



La Cité de Beaune dispose également d'espaces dédiés aux dégustations.